JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

Dédié à SON ALTESSE SÉRÉNISSIME, Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

1. MARS 1766.

TOME II.

DEUXIEME PARTIE.



A BOUILLON.

De l'Imprimerie du Journal.

Avec Approbation & Privilég.

CE Journal paroît tous les quinze jours: la Souscription n'est ouverte que pour l'année entière; on peut commencer par tel mois qu'on jugera à propos: elle est de 24 l. de France, & 6 l. pour le port pour les Souscripteurs qui voudront le recevoir par la Poste, dans les districts du Généralat des Postes Impériales.

En France, il en coutera 33 l. 12 s. pour la Souscription & le port des 24 volumes.

Pour tout ce qui regarde la correspondance de France, on aura la bonté de s'adresser au St. LUTTON, préposé au récouvrement du Mercure de France, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris, *chargé de tout ce qui regarde ce Journal. On aura soin d'affranchir les Lettres; autrement elles resteront au rebut. La Souscription doit être payée d'avance, ainsi que le port du Journal.*

On s'adressera aussi au St. WEISSENBRUCH; *Directeur du Bureau de ce Journal à* Bouillon; *ainsi qu'aux* Srs. DELAROCHE *&* DEVILLE *à Lyon, & autres Libraires dans les principales Villes de France, & de l'Europe.*

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

1. MARS.

TOME II.

DEUXIEME PARTIE.

Traité de la formation méchanique des Langues & des principes physiques de l'étymologie. 2 Vol. in-12. Avec fig. A Paris, chez Saillant & Dessaint. 1765.



'AUTEUR, persuadé qu'on ne parvient à connoitre la force du discours résultant de l'assemblage des termes, qu'autant qu'on a commencé par bien connoitre la force des termes même, leur valeur réelle & primitive, leur acception conventionnelle & dérivée, qui ne s'est établie, bien ou mal à propos, que sur le véritable & premier sens physique du mot, que sur un rap-

port réel entre les termes, les choſes & les idées, a penſé que c'étoit à l'examen de ces rapports qu'il devoit d'abord s'arrêter. Il remonte juſqu'aux principes élémentaires de l'expreſſion des idées, par la formation des mots, afin d'en déduire avec plus de connoiſſance & de juſteſſe les rapports & le dégré de force que ceux-ci doivent avoir, lorſqu'ils ſont raſſemblés. Il a cru trouver les fondemens de quantité d'opinions dans la fabrique même des mots. Pour réuſſir à cette analyſe, il remonte aux racines qui ont produit les mots uſités; il a reconnu que ces germes de la parole ne ſont que les infléxions ſimples de la voix humaine; que la forme de chaque infléxion ou articulation vocale dépend de la forme & de la conſtruction de l'organe qui la produit, conſtruction qui eſt déterminée par la nature; de manière qu'un organe ne peut produire d'autre effet que celui que ſa ſtructure naturelle lui a rendu poſſible. L'Auteur a reconnu auſſi que chacun des organes de la voix humaine a ſa ſtructure propre, de laquelle réſulte la forme du ſon qu'il rend; que ces organes ſont en petit nombre, que par conſéquent les articulations vocales ne peuvent pas être en nombre plus grand. Il a tiré

ces conſéquences de ces principes, que les germes de la parole, ou infléxions de la voix humaine, ſont des effets phyſiques & néceſſaires, réſultant abſolumentde la conſtruction de l'organe vocal, & du méchaniſme de l'inſtrument, indépendamment de l'intelligence qui le met en jeu, laquelle ne peut que répéter, aſſembler, & combiner ce petit nombre de germes, de toutes les manières poſſibles, pour fabriquer les mots tant primitifs que dérivés; que le choix de l'articulatiou qu'ôn veut faire ſervir à la fabrique d'un mot, eſt phyſiquement déterminé par la nature & par la qualité de l'objet même, de manière à le dépeindre autant qu'il eſt poſſible; que le ſiſtême de la première fabrique du langage humain n'eſt donc pas arbitraire & conventionnel; mais un vrai ſiſtême de néceſſité, determinée par la conſtruction des organes vocaux, qui ne peuvent rendre que certains ſons analogues à leur ſtructure, & par la nature & la propriété des choſes réelles qu'on veut nommer; que la première fabrique du langage humain n'a donc pu conſiſter qu'en une peinture plus ou moins complette des choſes nommées; que cette peinture imitative s'eſt étendue de dégrés en degrés, de nuan-

ces en nuances par tous les moyens possibles, bons ou mauvais, depuis les noms des choses les plus susceptibles d'être imitées, jusqu'aux noms de celles qui le sont le moins, & que toute la propagation s'est faite sur ce premier plan d'imitation dicté par la nature; qu'il existe donc une langue primitive, organique, physique & nécessaire, commune à tout le genre humain, qu'aucun peuple ne connoit ni ne pratique dans sa première simplicité; mais qui fait le premier fond de tout langage; fond qui disparoit sous des accessoires sortis les uns des autres, mais sortis des premiers germes organiques & radicaux, & qui ne sont qu'une ample extension de la première fabrique du langage primitif, tout composé de racines; que malgré la diversité & la multiplicité des routes du sistême de dérivation, elles ramenent toutes au point commun dont elles se sont écartées; que puisque le sistême fondamental du langage humain n'est point arbitraire, il n'est pas possible que le sistême accessoire de dérivation ne soit plutôt nécessaire que conventionnel; que dans la première fabrique du langage & des noms radicaux, cette forme est l'effet ordinaire des sensations venues des ob-

jets extérieurs, ſans que la volonté y ait eu preſque aucune part ; qu'elle en a eu même très-peu aux dérivations toujours tirées des premiers noms radicaux & imitatifs des objets réels, même lorſque la dérivation s'exerce ſur des êtres abſtraits, qui n'appartiennent qu'à l'entendement ; qu'après être remonté aux premiers principes du langage tirés de l'organiſation & des choſes nommées, il faut obſerver les effets de la dérivation, examiner par quelles voyes elle a paſſé du phyſique au moral, & du matériel à l'intellectuel, démêler l'influence de la nature dans le méchaniſme de la parole & de la formation des mots, d'avec ce que l'homme y a mis d'arbitraire par ſon propre choix, par l'uſage, par la convention reçue.

Sur ces principes, l'Auteur conſidère la foule immenſe des langues répandues ſur toute la terre, dans ce que la langue a de général, de primordial & de commun, comme ſi c'étoit un objet unique ; ſans égard à ce que la grande diverſité du climat, des mœurs & des uſages, de la façon de penſer & de procéder, a mis de particulier dans chacun des idiomes.

Tel eſt le plan de cet ouvrage, ou, pour mieux dire, telle eſt la marche que

l'Auteur a ſuivi. Son objet eſt de découvrir de quelle manière la phyſique & la métaphyſique ſe ſont, d'elles-mêmes & par inſtinct, adaptées à la grammaire ; il ne prétend point fabriquer par art, une langue factice, d'un uſage univerſel, & qui tienne dans le commerce des nations, le même lieu que l'algèbre tient dans les ſçiences numérales ; mais il ſe propoſe de montrer que ce fond de langage exiſte en effet. Et pour y parvenir, il décrit d'abord l'organe de la voix humaine ; l'ordre dans lequel la nature développe chacune des parties qui compoſent cet inſtrument admirable, & les met en jeu, leurs effets dans leur mouvement materiel, & dans les modulations qu'il imprime à l'air ; les différences & les propriétés de chaque articulation ; le nombre fixe & vrai, tant des voyelles, que des accens & des conſonnes ; comment & par quel mouvement doux, rude ou moyen, chacune des conſonnes part de chaque organe en forme ſimple, ou ſe fléchit ſur un organe voiſin, pour prendre une forme compoſée ; il obſerve les variétés que le paſſage du ſon, par la bouche & le nez, produit dans la voyelle ; il indique les cauſes de la différence qui ſe fait ſentir entre la voix parlante & la

voix chantante. Il donne une formule d'écriture organique, dont chaque élément correſpond juſte à chaque organe & à ſon mouvement propre, formule qui peut ſervir de gloſſomêtre, pour meſurer le dégré de comparaiſon entre les langages, & vérifier la juſteſſe des étimologies & dérivations.

Après avoir cherché qu'elle eſt la langue primitive, il montre comment elle procède. Il prouve que tout eſt primitivement fondé ſur l'imitation des objets extérieurs, tant par les ſons vocaux, que par les figures écrites; que l'écriture doit ſon origine à l'impoſſibilité de faire parvenir à l'ouie, par des ſons imitatifs, les objets de la vue; il ſuit à ce ſujet, les progrès de cet art, depuis l'écriture en figures, juſqu'aux caractères alphabétiques, & montre que ces progrès ſont les mêmes que ceux de la parole. Il remarque comment s'eſt faite la réunion des deux ſens de la vue & de l'ouie, qui aſſujetit les objets de l'un & de l'autre ſous un même point, en même-tems que les objets & les ſenſations reſtent réellement très-ſeparées; il remarque combien le genre des procédés & des ſenſations qui ont principalement ſervi à la formation de chaque lan-

gage, contribuent à le caractériser; il traite enfin de la formule d'écriture de chaque nation ancienne & moderne, brute, sauvage, & policée, des chiffres ou formule numérale de chaque peuple.

L'Auteur descend ensuite à l'examen plus particulier de la formation d'une langue quelconque; il examine son enfance, son adolescence, sa maturité, &c. ses différentes époques, les effets de la dérivation & de la descendance des langues, l'une de l'autre; les altérations dans les sons, dans les termes, dans la figure. Il donne la formule générale & particulière des syntaxes. Il prouve que les noms imposés aux choses qui n'ont pas une existence réelle & pyhsique dans la nature, n'ont pas d'autre origine ni d'autre principe de formation que les noms des objets extérieurs & physiques; que les noms propres des personnes & des lieux ont tous une valeur significative tirée des objets sensibles.

Il traite ensuite des racines, de leur premier germe, de leurs branches, des branches subdivisées presqu'à l'infini, & de leur écart prodigieux. Il enseigne la manière d'appliquer l'art critique à l'étymologie, de trouver le fil & la source d'une dérivation quelconque. Il termine ce traité par

un plan ou méthode de former un vocabulaire général de toutes les langues, ou une nomenclature universelle par racines.

Les observations & les préceptes généraux sont soutenus d'exemples propres à les prouver & à les rendre plus sensibles. L'Auteur prévient que tout l'amusement qu'on doit espérer de la lecture de son livre, est celui qu'on trouve à voir développer, dans toutes ses conséquences, un sistême nouveau, fondé sur des principes très-simples & très-vrais, à suivre soi-même le fil des liaisons qui joignent l'une à l'autre des choses entre lesquelles on n'entrevoit aucun rapport; à se convaincre, à mesure qu'on avancera dans cette lecture, que des propositions que l'on croyoit très-hazardées, sont justes & véritables.

Si les deux volumes que donne l'Auteur, sont goutés, il en promet deux autres qui seront destinés à expliquer l'histoire par la signification des mots & des noms imposés aux choses, à vérifier que l'anatomie du mot donnoit pour l'ordinaire, soit la définition de la chose nommée, soit la description du fait allégué. On y trouveroit l'application de la théorie grammati-

cale de l'Auteur à plusieurs autres sçiences, surtout à la géographie, en ce qui concerne les noms des lieux, à la mythologie, à l'histoire des anciennes nations, à celle de l'émigration & de la transplantation des peuples. L'Auteur est persuadé qu'on en viendra un jour à comparer toutes les langues les unes aux autres, à mesure qu'elles seront bien connues ; à les disposer toutes ensemble, & à la fois, sous les yeux dans une forme parallèle.

Tel est en substance le discours qu'on trouve à la tête de ce traité ; nous en avons fort étendu l'analyse, parcequ'il renferme le plan général de l'ouvrage, & que les détails y sont indiqués ; on y voit quel est l'objet de l'Auteur, & qu'elle est la méthode dont il s'est servi, ses résultats, &c. comme il est impossible, dans un simple extrait, de le suivre dans ses immenses détails, nous nous bornerons à donner une idée de chacun des chapitres que contiennent ces deux volumes.

Il prouve dans le premier que l'art étimologique n'est pas un art inutile ni incertain. Il établit d'abord que la fabrique des mots roule sur quatre élemens entierement dissemblables entr'eux ; l'être réel, l'idée, le son & la lettre ; que leur réunion

en un même point, prouve que, malgré leur diſſemblance, elles ſe tiennent par un lien ſecrêt, principe néceſſaire de la fabrique des mots. L'Auteur cherche la cauſe de leur réunion & des premiers germes ou racines de mots. Il la trouve dans l'imitation que fait la voix, du bruit de l'objet qu'on veut nommer; dans celle que fait l'organe, de la figure de cet objet; de ſorte que le ſon qui réſulte de la forme & du mouvement naturel de l'organe, devient le nom de l'objet, nom qui reſſemble à l'objet par le bruit rude ou creux que la prononciation choiſie porte à l'oreille. L'Auteur croit que le même ſyſtême naturel de reſſemblance s'établit entre le caractère & l'objet qu'il veut déſigner. Ce fut d'abord l'écriture repréſentative. Si le caractère écrit ſignifie les ſons vocaux, c'eſt parcequ'il a commencé par reſſembler, autant qu'il a été poſſible, à l'objet nommé & ſignifié. La nature a mis un rapport entre la forme du ſon & la manière d'exiſter des objets nommés, & ce rapport eſt naturellement fondé entr'elles ſur une eſpèce de reſſemblance imparfaite, telle que le mouvement d'organe employé par préférence peut la produire mieux qu'aucun

autre. Mais l'être réel, l'idée, le ſon & la lettre après s'être ainſi rapprochés, ſe ſont ſi fort écartés dans le progrès & le développement des langues, que leurs dérivations paroiſſent infinies. L'Auteur remonte à la cauſe de cet écart.

Le détail du ſiſtême de l'Auteur eſt immenſe, quoiqu'il n'ait que deux objets, dont le premier eſt d'obſerver les opérations corporelles de l'organe vocal, & le ſecond, d'obſerver les opérations de l'eſprit humain dans l'uſage de la parole & dans la fabrique des mots. Après avoir établi que la règle la plus ſimple qu'indique la nature dansla formation des mots, eſt qu'ils ſoient *vrais*, c'eſt-à-dire, qu'ils repréſentent la choſe nommée, auſſi-bien qu'il eſt poſſible à l'inſtrument vocal de la repréſenter, il prouve que, quoiqu'il ſe trouve des noms où le fil de l'analogie avec leur racine eſt interrompu, il eſt plus juſte d'admettre l'étymologie comme un art certain par les exemples aſſurés que l'on en donne, que de le nier ſur ceux dont on ne peut rendre raiſon. Cet art eſt non-ſeulement utile dans la métaphyſique, où il nous montre les rapports des noms aux choſes, & nous développe le fil des idées humaines; mais il eſt

d'un ſi grand uſage dans preſque toutes les parties de la littérature, ſurtout pour ce qui regarde l'hiſtoire ancienne, qui y ſert, pour ainſi dire, d'inſtrument univerſel, comme l'algèbre & la géomêtrie en ſervent à ceux qui s'adonnent aux ſçiences mathématiques.

L'Auteur s'attache à faire voir l'utilité qu'on peut retirer de l'art étymologique pour les autres ſçiences. L'étymologie ſert à faire connoître les différens ordres d'idées humaines, ſimples & compoſées; fait voir la gradation de ces ordres, dont la fabrique des grammaires eſt une ſuite. Il prouve que l'uſage des mots détermine ſouvent l'uſage des choſes, & peut faire croire la réalité de ce qui n'exiſte pas; que les mots étant les fondemens de la ſçience, leur examen découvre ces fondemens, ainſi que l'examen des opinions découvre le faux & le frivole des opinions; ce qu'il démontre par les termes dont les Aſtrologues ſe ſont ſervis en nommant les aſtres, & en tirant de ces noms, les conſéquences abſurdes qu'ils en ont tirées. Il fait voir les erreurs provenues de ce qu'on a mis dans l'expreſſion ce qui n'étoit pas dans la choſe, & de ce qu'on a pris enſuite l'expreſſion pour la réalité. Il

indique le moyen de reconnoitre les erreurs métaphysiques, en remontant à l'analyse des idées par la décomposition des mots. De-là l'Auteur passe à l'utilité de l'étymologie dans le physique, parcequ'en instruisant du vrai sens & de la juste signification des mots, elle apprend à connoitre les propriétés des choses, dont le nom, s'il est bien imposé, doit être un *compendium* de la définition. Elle sert à faire connoitre les variétés de conformation anatomique dans l'organe vocal, selon les différens climats, le caractère d'ame des peuples; il en cite plusieurs exemples. L'habitude de changer la voix franche en voix nasale, d'atténuer l'articulation d'un organe, de transporter les infléxions fermes pour les rendre plus souples, provenant d'une prononciation vicieuse, affectée ou molle, est un signe du peu de force dans la nation qui en use; exemple, *campidoglio* pour *capitolium*, *drento* pour *dentro*. Le genre de considération qui prévaut dans chaque peuple, est indiqué par l'arrangement des termes propres à chaque langue, par ses idiotismes & par sa syntaxe. La langue indique la police plus ou moins ancienne des peuples, leurs inventions, leurs connoissances, par la quantité plus

ou moins grande de mots, par la variété plus ou moins nuancée des constructions; il fait à ce sujet l'éloge de la langue grecque; mais c'est surtout dans l'histoire ancienne & dans la mythologie que l'étymologie est utile. L'Auteur fait voir à ce sujet, la nécessité indispensable d'examiner les termes appellatifs & les noms propres, dont l'altération a été une source d'erreurs dans l'histoire ancienne. L'étymologie sert à recouvrer en partie, les anciennes langues perdues, & l'Auteur indique la manière d'y parvenir. Il donne une méthode pour retrouver dans notre langue le pur celtique des Gaulois; méthode qu'il applique aux autres langues; ainsi le Malthois vulgaire renferme la langue punique.

Dans le 3e. chapitre l'Auteur traite de l'organe de la voix, & des opérations de chacune des parties qui le composent. Il fait l'éloge de la découverte de l'alphabet, & de la méthode de figurer chaque articulation par un caractère; mais il fait voir le défaut de cette methode, qui n'a pû figurer qu'une partie des variations dont chacun des mouvemens primitifs est susceptible; en effet, chaque peuple a son alphabet propre, différent de celui d'un

autre. L'Auteur établit pour principe ; qu'il n'y a qu'une voyelle & que six consonnes primitives correspondantes aux six organes servant à la parole. Il considère l'instrument de la voix, comme un tuyau long qui s'étend depuis le fond de la gorge, jusqu'au bout des lèvres: voilà sa voyelle unique; les différences du son simple sont comme les différences de l'état dans lequel on tient ce tuyau en y poussant l'air ; d'où il suit qu'elles sont infinies, & que chaque nation a un différent diapason, ou échelle de sa voix, que les voyelles des Anglois, par exemple, ne sont pas celles des François. Les mouvemens imprimés au son par les organes qui forment ce tuyau, produisent les six consonnes. Elles sont formées 1°. par les lèvres, 2°. par la gorge, 3°. les dents, 4°. le palais, 5°. la langue, 6°. le nez. Il veut que pour rendre chaque lettre reconnoissable à toutes les nations de la terre, sous quelque caractère que l'on la figure, on la nomme du nom de son organe propre: *lèvre* B, *gorge* K, *dent* D, *palais* I, *langue* L, *nez* S. Quant à la multiplication des lettres, l'Auteur soutient qu'elle n'est que l'effet du mouvement plus fort ou plus foible dans chaque organe, ce qui produit des modifica-

tions douces, rudes & moyennes. Il entre dans des discussions curieuses sur l'articulation propre à chaque organe, ou sur l'esprit qu'il affecte naturellement, sur l'effet du mêlange des esprits de divers organes, sur les consonnes en particulier, sur la nazale, les muettes & les liquides, les rudes & les douces, sur les accens & sur les diphtongues; enfin il en vient à la composition de l'alphabet, & il trouve que l'ordre qu'on y a suivi dans la disposition des lettres, a d'abord été plus nécessaire qu'arbitraire: que cet ordre est naturel, en mettant la voix la premiere, la lèvre la seconde, la gorge la troisième, les dents la quatrième, il en donne pour exemple, le plus ancien alphabet, celui de Chanaan, où il trouve d'abord les trois muettes B G D, ensuite les trois liquides Z L S. Il faut voir dans l'Auteur-même les raisons de cet arrangement.

Le chapitre 4e. roule sur la voix nazale & l'organe du chant. L'air poussé de la gorge à l'extrêmité des lèvres, parcourt une ligne à-peu près droite; mais l'air poussé de la gorge à l'extremité des narines, se courbe au-delà de son milieu, & forme un angle aigu. Cette courbure change beaucoup le son simple, qui outre ce-

la, retentit dans les narines, comme dans un inſtrument ſonore. Ce n'eſt plus une voix franche, mais une voix demi-chantée & nazale. De-là vient cette eſpèce de voyelle, qu'on exprime par les conſonnes N & M. Les différences établies par l'Auteur entre la voix pure & la voix nazale, les chants & les paroles qui lui conviennent; tout ce qui regarde le chant, ſon organe propre, les accens, la loi des corps ſonores, qui conſtitue les principes néceſſaires de l'harmonie, ſont des détails qu'il eſt difficile de rendre intelligibles dans une analyſe.

(*La ſuite au Journal prochain.*)

Traité complet des accouchemens naturels, non naturels & contre nature, expliqués dans un grand nombre d'obſervations & de reflexions ſur l'art d'accoucher. Par le Sr. de Lamotte, Chirurgien Juré & Accoucheur à Vallognes. Nouvelle édition, augmentée de beaucoup de remarques, &c. 2. vol. in-8°. 1488 pages, ſans y comprendre les avant propos & les tables. A Paris, chez Laur... Ch. d'Houry. 1765.

LEs ſuccès qu'à eu Mr. de Lamotte dans ſes opérations, la repu..ti-

on de cet ouvrage, le resultat d'une pratique de près de quarante années, lui ont mérité depuis longtems la considération de tous les maitres dans l'art d'accoucher : ils regardent ce traité comme un livre classique, & les étrangers se le sont comme appropriés par les nombreuses éditions & par les traductions qu'ils en ont faites.

Cependant il manquoit à cet ouvrage un certain ordre dans la distribution des matières. L'Auteur écrivoit ses observations à mesure qu'elles se présentoient à lui, ou qu'il trouvoit des occasions d'en faire. On a donc rangé les matières sous différens articles. L'éditeur, homme d'un mérite distingué, a ajouté au texte des remarques utiles & curieuses, au moyen desquelles il a jetté un nouveau jour sur celles de l'Auteur, a confirmé par de nouvelles expériences la pratique de Mr. de Lamotte, & a suppléé à quelques points sur lesquels on pouvoit desirer des éclaircissemens. Ces remarques & ces expériences sont tirées pour la plûpart des Auteurs les plus accrédités qui ont écrit sur cette partie essentielle de la Chirurgie.

Mr. Süe, célébre Chirurgien & grand Anatomiste, a concouru à la perfection

de cette édition; c'eſt lui qui a dirigé le Graveur qui a exécuté les figures qu'on trouve dans cet ouvrage. On ne ſçauroit aſſez louer la patience, le courage & le déſintereſſement de l'Editeur. Pour ne pas rendre cette édition préjudiciable aux éditions anterieures, il a mis deux tables, l'une des matières dans l'ordre où elles ſont rangées dans celle-ci, & une autre qui en renvoyant aux pages de l'édition de 1722. in-4°., range les matières dans cette édition dans le même ordre où elles ſont aujourd'hui.

Comme cet ouvrage eſt très-connu, & que d'ailleurs il eſt peu ſuſceptible d'un extrait, nous nous contenterons de rapporter quelques faits & quelques nouvelles obſervations que nous choiſirons dans les remarques de l'Editeur. L'Auteur renferme dans ce peu de mots les objets qu'embraſſe l'art des accouchemens. Il ne ſe borne pas, dit-il, aux moyens de faciliter la ſortie du fœtus hors du ſein de ſa mere; il étend ſes recherches juſques ſur la ſtructure de cet ouvrage merveilleux, où eſt caché le myſtère de la génération; il conſidère les organes où l'on peut ſe reproduire: le fruit de ces deſirs qui naiſſent en nous, ranime ſon attenti-

on; il travaille à la conſervation de ce nouvel être; il écarte les dangers qu'il peut courir dans ſa priſon; il l'aide à ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſent à ſa ſortie; il ne le perd point de vûe après ſa delivrance, & il ne l'abandonne que quand il eſt en état de veiller à ſa propre conſervation: enfin, l'art tournant ſes vûes ſur le domicile que le fœtus a occupé pendant neuf mois, en repare les defectuoſités, & le rend propre à recevoir un nouvel hôte.

Après avoir indiqué qu'elles doivent être les qualités morales & les talens de l'Accoucheur, il trace la diviſion de ſon ouvrage: il eſt en trois parties. La première renferme la deſcription des parties naturelles des deux ſexes, l'hiſtoire de la génération & de pluſieurs autres choſes qui y ont rapport.

Dans la ſeconde, il traite des accouchemens naturels, non naturels & contre nature. Il y parle des ſecours que l'art a trouvé pour delivrer la mere & l'enfant.

La troiſiéme partie renferme la plûpart des maladies qui ont rapport à la génération, celles des femmes enceintes & des accouchées, celles des enfans, avec les remédes capables de les garantir d'un très-grand nombre d'accidens.

Cet ouvrage contient des choſes très-curieuſes, des phénomènes extraordinaires, mais qui nous conduiroient très-loin. Nous paſſons au livre 2e, & nous nous contenterons de rapporter deux exemples des caprices de la nature, dont Mr. de Lamotte a été témoin; nous les prénons au hazard parmi pluſieurs autres monſtruoſités.

Après des douleurs longues, réitérées & très-conſidérables, une femme que ce Chirurgien accouchoit, mit au monde un enfant en vie, dont la tête n'étoit qu'une maſſe molle qui n'étoit compoſée que du panicule chevêlu, & du cerveau ſans coronal, parietaux, ni occipital, mais ſeulement les os de la machoire ſupérieure, ſphénoïde, & Ethmoïde, qui ſervoient de baſe au cerveau. Les bras, & avant bras n'avoient pas plus de trois pouces de longueur, avec deux mains de la grandeur & figure de la patte de devant d'une taupe. Les cuiſſes & les jambes avoient environ quatre pouces, & les pieds comme les pattes de derrière d'une taupe, qui aulieu de s'allonger à l'ordinaire, & d'avoir leur articulation avec l'iſchion, étoient directement de côté, & s'écartoient en déhors, de manière qu'elles gardoient le niveau, ou une ligne droite

droite avec le périnée. Mr. de Lamotte fit l'ouverture de cette tête sans crane: & trouva le cerveau complet. Ce pauvre enfant si informe a paru à l'Auteur une *ame, machine*; ame, en ce qu'il avoit le cerveau bien formé, & surtout la glande pinéale; machine, par rapport à la structure si imparfaite, & beaucoup au dessous de plusieurs autres enfans, qu'on a trouvé sans cerveau.

Un autre enfant avec la tête bien formée, avoit un visage dont le front étoit plus large qu'il ne devoit être, du bas duquel, & entre les deux sourcils, sortoit ou pendoit une appendice en manière de verge, pareille à celle qu'il avoit au bas du ventre; avec le prépuce & le gland, qui s'attachoit à la partie inférieure du coronal, & pendoit de la longueur d'un bon pouce, sur un seul orbite qui étoit à la place du nés, dont il n'avoit aucune marque, & dans cet orbite qui étoit ovale, & plus grand qu'il n'est ordinairement pour un œil, étoit le globe des deux yeux avec leurs tuniques, leurs humeurs & leurs membranes attachées aux deux nerfs optiques, qui s'unissoient, ensorte que cet orbite étoit un trou, au lieu de la bouche, qui avoit la même fi-

gure que s'il avoit été fait avec un vilbrequin, ſans levres ni commiſſure, avec un menton auſſi long que le front étoit grand. Il ne pouvoit ni têter ni boire, il mourut peu de tems après ſa naiſſance. Mr. de Lamotte ne parle pas de pluſieurs autres enfans dont il a accouché les meres, auxquels la nature avoit donné; par profuſion, plus qu'il n'étoit néceſſaire, comme ceux où elle s'eſt oubliée, & ceux encore au corps deſquels quelques figures de certains animaux, de poiſſons ſe trouvoient attachés, ou en défiguroient les plus belles parties.

Les remarques ajoutées à cette nouvelle édition, ſont très-conſidérables; il y en a ſur toutes les matières relatives à l'art de l'Accoucheur. Les unes ſont de l'Editeur, les autres ſont tirées des meilleurs Auteurs, & ſurtout de Mrs. Puzos, Levret, *traité des accouchemens laborieux*, Moriceau, Deventer, &c. Nous nous bornerons à quelques-unes ſur une matière très-débattue, & qui ne paroit pas entièrement décidée, quoique le parti qu'à embraſſé Mr. Louis, Sécrétaire de l'Académie de Chirurgie, ſemble être le plus conforme à la nature.

L'opinion ſur les naiſſances tardives, eſt

très-ancienne, & vient d'être renouvellée. On voit ici que Mr. de Lamotte croit aux accouchemens de dix ou douze mois, comme à ceux de ſept & de huit. Au ſujet de ces accouchemens prématurés, on trouve une remarque remplie d'autorités priſes de Montanus, Cardan, Valeſius, Spigelius, Thébeſius, &c. qui dépoſent de divers accouchemens de cinq, ſix, ſept & huit mois, & dont les enfans ont vecu. Mr. de Lamotte dit qu'il ne trouve pas plus de difficulté à comprendre qu'une femme peut auſſi bien être groſſe 13 mois, comme dix, parceque, ajoute-t'il, un enfant peut prendre plus ou moins de nourriture dans le ſein de la mere, & n'être pas plus en état de naître à 13 mois pour s'y être peu nourri, qu'un autre qui aura pris une plus ample nourriture, le ſera à neuf; comme auſſi être auſſi fort & vigoureux à ſept & demi, & à huit mois, qu'un autre le ſera à neuf. Il cite l'exemple d'un enfant qui a une mauvaiſe nourrice, & qui n'eſt ni plus grand ni plus fort à un an, qu'un autre, qui en aura une bonne, le ſera à trois ou quatre mois.

Ces raiſons ont été victorieuſement combattues par Mr. Louis, dans ſon mé-

moire ſur legitimité des naiſſances prétendues tardives. Il a prouvé, & c'eſt auſſi le ſentiment de Mr. de Lamotte, que pour qu'un accouchement ſoit à terme, il faut néceſſairement que la femme ſoit groſſe de neuf mois complets avant que d'accoucher. Mrs. Louis & Bouvart fondés ſur des autorités, ſur des raiſons qui paroiſſent inébranlables, prétendent que l'accouchement ne peut pas aller au-delà de neuf mois & dix jours.

Dans la remarque qui eſt au bas des pages de ce chapitre, on rapporte les autorités pour & contre la légitimité des naiſſances tardives, & l'Auteur de cette remarque la termine ainſi: „ nous pourrions, dit-il, encore ajouter que les femmes ont un tems auſſi fixe pour accoucher, qu'ont les autres animaux pour faire leurs petits, & qu'il ne faut pas confondre par un ſophiſme évident, le tems auquel nous careſſons les femmes, & auquel elles conçoivent, avec le tems que la nature garde comme inviolable pour la naiſſance des enfans."

„ D'ailleurs, continue-t'il, ſi la nature garde une loi fixe dans les corps des bêtes, lorſqu'elles ſont pleines, & que cette même nature ne manque pas preſque d'un

jour à les irriter, pour mettre bas. quand le fruit a reçu tout l'accompliſſement qui lui eſt néceſſaire, on ne peut douter que l'homme, qui eſt le plus parfait des animaux, ne ſoit réglé par les mêmes loix : en effet, l'expérience nous montre que la plûpart des enfans naiſſent depuis les dix derniers jours du neuvième mois, juſqu'aux dix premiers du dixième, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de vingt jours, & qu'ils vivent preſque tous ; & que ceux qui naiſſent à ſept ou huit mois, ſont toujours imparfaits ou valétudinaires, & que de vingt il n'en vit pas trois."

Quand même la voix de la nature, la tendreſſe, l'humanité, ne ſe feroient point entendre au cœur d'une mere, les maux qu'elle évite en alaitant ſon fils, les biens qu'elle ſe procure devroient l'y engager : voici ce que nous dit à ce ſujet l'Auteur des remarques. „ Le régime, d'une mere qui alaite ſon enfant, n'eſt pas fort rigoureux. Auſſitôt que la femme qui doit nourrir, eſt accouchée, elle prend des nourritures ; rien ne l'oblige à garder exactement ſon lit, & à ſe mettre à l'abri des moindres impreſſions de l'air. Quand le lait l'incommode, elle préſente le tèton à ſon enfant, & trouve un remède prompt

à ſes douleurs. Son appétit augmente à proportion de la nourriture qu'elle tranſmet, & ſes forces renaiſſent. "

„ Il n'en eſt pas de même, dit-il, d'une femme qui refuſe de nourrir. Comme elle veut étouffer ſon lait, elle n'eſt pas plûtôt accouchée qu'on l'enveloppe avec le plus grand ſoin dans ſon lit, & qu'on l'accable ſous le poids de ſes couvertures. On ne lui donne qu'une ſimple priſanne pour éteindre ſa ſoif. Bientôt l'appetit s'émouſſe, & dès que le lait commence à ſe dépoſer, les mammelles ſe gonflent, deviennent douloureuſes, & la fièvre ſe déclare; il ſurvient une ſueur chaude & abondante, une démangeaiſon inſupportable, ſuivie de boutons laiteux, &c. &c.

Voilà ce que doit attendre de plus heureux la maratre qui n'allaite point ſon enfant; mais d'ailleurs à quels dangers n'eſt-elle pas expoſée ? La moindre négligence eſt ſouvent punie de douleurs aigües dont elle ne guérit jamais, & quelquefois de la mort même. Si les ſuites du refus d'alaiter ſont funeſtes pour la mere, elles ne ſont pas moins dangereuſes pour l'enfant. Quand on apporteroit le ſoin le plus ſcrupuleux aux choix d'une nourrice,

quand on pourroit s'assurer de la force de sa constitution, de la pureté de son sang, de l'abondance de son lait, des mœurs les plus régulières; comment se persuader que le lait formé dans le sein de la mere, destiné par la nature pour être l'aliment de l'enfant qu'elle formoit en même tems, est de la même qualité que celui de l'étrangère, qui pour un modique intérêt, livre à une autre étrangère le fruit de son amour, & adopte l'enfant qu'elle n'a pas conçu? La nourrice la plus vertueuse, ne fut-elle coupable que de cette dureté & de cette avarice, l'enfant qu'on lui confie peut sucer avec son lait le germe de ses vices; ainsi du mêlange de ceux qu'il a puisés dans le sein de sa mère avec ceux de sa nourrice, se forment souvent des caractères odieux, des monstres abominables, les fléaux de la société. Nous ne parlons point du mal physique qui résulte pour l'enfant, d'un lait étranger: on peut en voir le tableau dans M. de Lamotte (part 3 liv. 2.) Nous ne parlons que du mal moral auquel les meres font trop peu d'attention.

Nous ne finirons point cet extrait sans rapporter deux anecdotes bien frappantes, si elles sont vraies. La mort de la me-

re, dit l'Auteur des Remarques, n'entraîne pas nécessairement celle de l'enfant: il raconte, d'après Gaspar Raies, fondé sur Cornarius, qu'une femme de Madrid ayant été réputée morte après trois jours d'agonie, fut mise dans le tombeau, lequel ayant été ouvert après quelques mois, on trouva le cadavre tenant un enfant sur le bras droit. Raies raconte encore que la femme de François Arevallos tomba malade dans les derniers mois de sa grossesse. Qu'étant morte en peu de jours, ou ayant été réputée telle, on l'enterra. Le mari qu'on avoit envoyé chercher en diligence dans un endroit éloigné, arriva vers le milieu de la nuit. Apprenant que sa femme étoit enterrée, il voulut se procurer la satisfaction de la voir encore une fois; il la fit exhumer, & à-peine eut-on ouvert le cercueil, qu'on entendit les cris d'un enfant.

Ces Remarques sont parsémées d'anecdotes non moins intéressantes. Enfin on peut assurer que l'ouvrage de M. de Lamotte, quelque réputation qu'il ait eu jusqu'aujourd'hui, acquiert, par le travail de l'Editeur, toute la perfection qu'on pouvoit desirer dans un traité aussi important.

Les préjugés du Public sur l'honneur ; avec des observations critiques, morales & historiques. Par M. Denesle. 3. vol. A Paris, chez de Hansy, 1766.

Tanto major famæ sitis est, quam virtutis!

L'Honneur dont tout le monde parle, & dont personne n'a encore donné une exacte définition ; antique idole à qui l'on sacrifie dans tous les pays de la terre, & qu'on invoque, quoiqu'en dise le respectable Auteur de *l'Esprit des Loix*, dans les états républicains, comme dans les monarchies, à Tunis comme à Londres, dans les forêts de la Louisiane comme à Madrid & à Paris ; l'honneur a toujours & vraisemblablement aura longtems encore le sort de tous les êtres purement intellectuels ; chacun s'en forme une différente idée ; chacun croit le posséder, ou dumoins chacun veut que l'on croie de lui qu'il a le véritable honneur. Cette ambition est la folie commune de tous les hommes, au brigand qui poignarde sur les routes publiques, au Magistrat qui l'envoye périr sur l'échaffaut, au Guerrier sanguinaire, au paisible Jurisconsulte, aux

Rois, aux Laboureurs; tous s'empressent de rendre un égal hommage à l'honneur. Mais où réside-t'elle cette grande divinité; quels sont ses attributs, à quels signes se fait-elle connoitre?

Quelques siécles avant l'usurpation d'Auguste, les Romains qui ne faisoient point de livres, & qui pourtant valoient beaucoup mieux que leur sçavante postérité, donnerent une définition plus exacte & plus satisfaisante de l'honneur, que tout ce qu'on en a dit depuis, dans cette énorme quantité d'essais, de dissertations, de traités & de dictionnaires; écrits sublimes, immortels, & qui à force de sophismes, d'esprit & d'érudition, ont obscurci à un tel point les idées les plus simples, qu'il n'existe presque plus rien de certain dans le moral, comme dans le physique. Ces bons Romains, dans le tems qu'ils étoient bien grossiers, bien barbares, bien féroces dédièrent un temple à l'honneur; mais ce temple étoit disposé de manière qu'on ne pouvoit y entrer sans passer par le temple de la vertu, qui cependant étoit séparé de celui de l'honneur. La forme de cette construction exprimoit, à notre avis, une idée très-énergique, & la seule qu'on eut dû nous donner de l'honneur, que

l'on eut pris pour la vertu, ou qu'on eut cru tout ſimplement ne pouvoir acquérir que par le conſtant exercice de la vertu. Mais dans la ſuite, les hommes ont voulu, à toute force, paroître ingénieux, & ils ont tant ajouté à la ſimplicité de cette idée, ils ont donné tant de diverſes définitions de la vertu & de l'honneur, ils en ont fait tant de portraits diſſemblables, qu'il ſeroit aujourd'hui bien difficile de dire ce que c'eſt que le véritable honneur, ce que c'eſt que la vraie vertu. Il eſt vrai que ſi l'on ſe fut contenté de conſerver à Rome ces deux temples antiques, & que ſi dans tous les gouvernemens on en eut fait conſtruire de ſemblables dans chaque ville, & qu'on eut ſévérement defendu toute autre explication, toute autre définition de l'honneur, nous euſſions été privés de l'inutile & prodigieuſe quantité de belles choſes qui ont été écrites à ce ſujet : nous ſerions plus ingénument vertueux, mais beaucoup moins ſçavans; nous croirions, & ce ſeroit tout, que l'honneur, ainſi que la vertu, conſiſte à *être rigoureuſement & habituellement juſte envers ſoi & envers les autres*; nous ne voudrions pas ſçavoir autre choſe ſur ce ſujet, & la moi-

tié, tout au moins, des volumes publics enfantés depuis 17 siécles, n'auroit jamais paru. Les peuples simples & instruits autant qu'ils auroient dû l'être, ne se seroient pas égarés dans la diversité des opinions de leurs instructeurs; & éblouis par leurs sophismes, ils ne se seroient point formé d'aussi fausses idées de ce même honneur, qui presque éteint dans tous les cœurs, n'est plus connu que par la multitude des préjugés que ces doctes Panégyristes ont introduits: enfin, M. Denesle n'eut pas songé à publier trois grands volumes sur ces mêmes préjugés; ce qui seroit une perte réelle; car il y a dans ces trois volumes d'excellentes observations, quoiqu'un peu étrangères au sujet, & écrites d'un style incorrect & négligé.

Les plus belles institutions, les plus beaux établissemens ne sont pas à l'abri des abus qui peuvent s'y glisser, & qui tôt ou tard les détruisent. L'honneur, plus que toute autre chose, a été cruellement rongé par cette rouille destructrice. Comme la religion, chacun l'a fait servir au succès de ses intérêts; chacun s'est couvert de son voile pour réussir dans ses desseins; & ces déguisemens ont été faits

avec tant d'art, qu'il n'eſt plus poſſible de diſtinguer le vrai d'avec le faux honneur, tant il y a de difficulté à écarter la multitude des préjugés qui ſe ſont introduits, & que la plûpart des hommes prennent de bonne foi pour le véritable honneur.

Nous n'avons point du tout été étonnés de voir paroitre trois volumes uniquement ſur ces préjugés; nous étions aucontraire tentés d'accuſer l'Auteur de trop de préciſion, perſuadés qu'il s'étoit attaché à combattre tous les préjugés du public ſur l'honneur. Mais ce qui nous a un peu ſurpris à la lecture de cet ouvrage, c'eſt d'y voir la plûpart des chapitres, dumoins dans le premier volume, entièrement étrangers au titre & au ſujet que M. D. paroit s'être propoſé de traiter: c'eſt de le voir s'épuiſer en réflexions, judicieuſes à la vérité, en obſervations utiles, en récit intéreſſans, mais qui n'ont rien de relatif ni à l'honneur, ni à l'erreur publique: enſorte qu'on peut dire que cet ouvrage ſur l'honneur, fait beaucoup plus d'honneur à l'érudition de l'Auteur qu'à la juſteſſe de ſon plan.

M. D. prouve dans le 1er. chapitre qu'il n'exiſte perſonne qui ne connoiſſe très-

distinctement le véritable honneur, les gens de bien comme les scélérats, les sçavans comme les ignorans. C'est, dit-il, celui dont la conscience nous donne sans cesse les règles: c'est le calme de l'âme & la satisfaction intérieure de l'homme de probité; la honte & les remords du méchant. Toutefois, comme il y a deux honneurs, l'un véritable, l'autre faux, il y a aussi deux consciences, l'une fausse, & l'autre bonne. Voilà, continue l'Auteur, pourquoi beaucoup d'honnêtes gens vivent tranquilles après s'être souillés d'une action injuste : la conscience a murmuré, mais ils en ont étouffé la voix à force de sophismes, & ils sont parvenus à se persuader qu'ils n'avoient agi que conformément aux règles les plus strictes de la vertu : mais ce calme apparent n'est que momentané, ou, pour parler le langage de l'Auteur : „ ce n'est en lui qu'un repos *transitoire* ": la conscience crie, écarte les faux raisonnemens, & fait voir l'injustice à l'homme de bien, de même qu'au méchant, & ils sentent l'un & l'autre qu'ils ont violé les loix de l'honneur &c.

Dans le 2e. chap. *si l'honneur à une réalité indépendante de l'opinion & de la convention*, M. D. combat par beaucoup de

raiſons, qui ne ſont pas toutes convaincantes, ni d'une égale force, ce principe, qui n'eſt pourtant ni tout-à-fait un paradoxe, ſuivant nous, ni tout-à-fait une vérité : *l'honneur n'eſt qu'une ſuite de l'éducation.* Mais, afin de répondre en peu de mots à tous les raiſonnemens de l'Auteur, nous lui demanderons ſeulement, ce que c'eſt que l'honneur chez les peuples qui n'ont aucune ſorte d'éducation ; ce que les Iroquois, par exemple, penſent de l'honneur ; quelle idée en ont les Macaſſars, &c. ? M. D. nous répondra peutêtre que chez ces peuples ſauvages l'honneur eſt, comme chez nous, le cri de la bonne conſcience. Mais, alors, nous lui demanderons encore, ce que c'eſt que la bonne conſçience chez ces hommes ſauvages ? & nous penſons qu'il ſera forcé de convenir que l'honneur n'eſt chez nous qu'une ſuite de l'éducation ; car il ne faut confondre ni les termes, ni les choſes ; il ne faut point donner le nom d'honneur à l'équité naturelle, ni celui ſeulement de juſtice à l'honneur.

Afin de tracer une idée plus exacte de la vertu dont il parle, l'Auteur dit qu'il eſt un honneur vrai, ſur & invariable, qui ne ſe propoſe ni l'eſtime d'au-

trui, ni l'utilité perſonnelle; mais uniquement l'obſervation d'une juſtice qui tire toute ſa force d'un Souvérain Etre, & des vûes de la providence. Ainſi, tout en nous indiquant les ſignes auxquels on peut connoître le véritable honneur, M. D. l'exile pour jamais de la terre. En effet, la vertu dont il trace l'image, eſt ſublime ſans doute; mais eſt-elle faite pour les hommes? Où eſt-il cet honneur qui n'a jamais pour but l'intérêt perſonnel? Quel homme ſur la terre oſera dire, quelque belles & généreuſes que ſoient ſes actions, quelque pure que ſoit ſa conduite, que c'eſt par un renoncement abſolu de ſoi-même qu'il a marché d'un pas ferme & conſtant dans la carrière de l'honneur, de la juſtice & de l'intégrité? Si (ce que nous ne penſons pas) il ſe trouve quelqu'un d'aſſez vain, ou d'aſſez inſenſé pour le dire & le ſoutenir; c'eſt, à coup ſur, un fourbe, un impoſteur dont il eſt eſſentiel de ſe méfier, ou qu'il importe à la ſociété de couvrir de ridicule. Hommes, penſons en hommes, & ne nous formons pas de notre condition des idées trop ſublimes, & qui ne ſont ni dans notre nature, ni dans nos ſenſations, ni dans notre raiſon.

A propos de quelques Ecrivains, qui, trop cyniques, ont prétendu que l'amour de la justice n'est qu'une disposition naturelle, & qui se sont autorisés de l'exemple de Caton, Mr. D. fait une sortie très-vive, très-satirique, & qui nous paroit un peu fausse, contre le sage & sévère Caton qu'il dénigre fort inutilement. „ Caton, *rebattent*-ils sans cesse, se proposoit la justice dans toutes ses actions, non pour paroitre homme de bien, mais parcequ'il n'eut jamais pû faire autrement. Cela est bientôt dit. Mais d'où sçavent-ils que Caton ne ressentoit pas une satisfaction sécrête d'être regardé comme le plus honnête homme d'une ville qui balançoit le reste de l'Univers? D'où sçavent-ils que ce Stoïque ne se sentant pas propre à se distinguer par des coups d'éclat, comme Marius, Sylla, Catilina, César, il n'a pas cherché dumoins à se rendre original par ce rigorisme dur & infléxible, qui sembloit être devenu héréditaire dans sa famille? Aussi avoit-il coutume de dire que si on séparoit la gloire de la vertu, personne ne voudroit être vertueux; grande preuve qu'il ne connoissoit pas l'objet de la vertu, mais uniquement celui de la ré-

putation... Il y a encore une obſervation à faire qui ne lui eſt pas avantageuſe ; c'eſt que tous ceux qui, comme lui, *ont de la langue*, & qui n'ayant que cela, ſe ſentent capables de s'élever au premier rang de l'état, manquent rarement d'*aboyer* contre ceux qui, avec toute l'ambition, ont encore toute l'intrépidité & toutes les forces pour s'y élever, &c."

C'eſt cependant par d'auſſi foibles aiſonnemens qu'un Citoyen honnête oſe inſulter à la mémoire d'un grand homme, du vertueux Caton ! Eh, qui a dit également à M. Déneſle que Socrate, Seneque, Epictète, ne ſe diſtinguèrent par leurs écrits & leurs propos utiles, que parcequ'ils ne ſe ſentirent pas la force d'être des Denis, des Marius & des Sylla ? Quelle fauſſe & indécente manière de juger des hommes ! Qu'importe que Caton eut ou n'eut pas une ſatisfaction ſécrête de ſa conduite ? Quimporte, s'il eut été un ſcélerat, qu'il n'eut pas eu aſſez de force pour réuſſir comme Marius & Céſar ? D'ailleurs, quel trait de ſa vie a prouvé qu'il ait été vertueux par effort ? Quoi ! celui qui défend la liberté de ſa patrie & les droits de ſes con-

citoyens, jusqu'à s'arracher la vie, plutôt que de survivre à leur asservissement, n'est pas un homme vertueux ? Eh sans doute que, si on séparoit la gloire de la vertu, il y auroit très-peu d'hommes vertueux sur la terre. Que prouve la vérité de cette sage réflexion contre le héros d'Utique ? Caton étoit essentiellement homme de bien, & avec autant & plus de fermeté, plus d'intrepidité qu'en eurent Marcus, César, Sylla, Catilina. Il ne dépendoit pas plus de lui de violer les loix de l'honneur, qu'il ne dépend de nous d'approuver la satire, neuve, il est vrai, mais fausse, que l'Auteur fait de ce grand homme, qu'il n'a pas mieux connu que Brutus; moins respectable sans doute que Caton, mais qui ne méritoit pas plus que lui d'être flétri dans ce chapitre. L'Auteur demande ce que vouloit Brutus ; & il répond, ce que certainement n'eussent jamais repondu les Romains, que la liberté publique n'importoit à personne dans Rome, dont tous les citoyens jouissoient d'une tranquilité parfaite, sous le joug que le tyran leur avoit imposé. Des Républicains tranquilles dans les premiers momens de la perte totale

de la liberté ! Eut-on jamais une pareille idée de Rome, & de l'orgueil de ses habitans ?

Le 3e. Chap. *du Faux Honneur*, n'est que le supplément du chap. 1er., & ne renferme que les preuves des maximes établies par l'Auteur dans sa dissertation sur le *vrai honneur*. Il y a dans cet ouvrage une foule de pensées, de reflexions & de raisonnemens dont on a bien de la peine à découvrir la justesse, & que plus d'un Lecteur regardera peut-être comme autant de paradoxes outrés. Par exemple, Mr. D. prétend que ce principe : *tout homme ne fait pas mal, quand il ne croit pas faire mal ;* (principe très-vrai, au jugement de la plûpart des gens sensés) n'est qu'un paralogisme qui se réduit à ceci : *tout homme qui dit qu'il ne fait point mal, ne fait point mal.* M. D. estime trop le public, & connoit trop les régles de la saine logique, pour que nous pensions que ce raisonnement, aussi inconcevable qu'il est inconséquent, lui eut échappé, pour si peu qu'il eut réflechi à son extrême fausseté. Eh non sans doute ; un homme qui croit faire le bien, & qui, sans le sçavoir, sans s'en douter, fait un mal opposé au bien qu'il pense faire,

ne fait point mal relativement au témoignage de sa bonne conscience, ni relativement aux régles de l'honneur qu'il croit intimement respecter & suivre. Il y a bien de la difference entre un tel homme & un méchant qui dit, comme tous les scélérats, pour excuser ses vices ou ses crimes, qu'il ne fait point mal, & qui fait mal réellement, parcequ'il agit d'une manière toute opposée au cri de sa conscience & aux loix de l'honneur. Aussi M. D. eut dû s'appercevoir qu'entre ces deux maximes, il y a cette différence, que la première est une vérité, & la seconde la plus grande de toutes les absurdités.

L'homme n'a point fait la justice, qui n'étant autre chose que la raison réduite en acte, est une régle éternelle & immuable pour discerner le bien d'avec le mal, c'est-à-dire, ce que Dieu commande, d'avec ce qu'il défend. De cette définition excessivement étendue dans le chap. 4, (*de la nature & de l'origine de la justice,*) l'Auteur tombe, on diroit sans s'en appercevoir, dans une longue dissertation sur les déclamations, pompeusement fausses, des Philosophes anciens & modernes, soit au sujet de la justice, soit au sujet de l'homme, qu'ils ont eu tort de comparer avec

les animaux, & plus de tort encore de déclarer inférieur aux bêtes. La raiſon, dit-il, ne méconnoitra jamais les régles de la juſtice au point de les confondre avec les uſages arbitraires, non plus qu'avec certaines régles apparentes de juſtice que les animaux paroiſſent obſerver entr'eux, & encore moins avec le ſentiment de l'ordre phyſique.

Cette réflexion ſoutenue de très-judicieuſes obſervations, eſt le ſujet du chapitre ſuivant, dans lequel l'Auteur s'attache à prouver que, malgré le tumulte des paſſions, l'homme, en cela ſupérieur aux animaux, connoit les régles fondamentales de la juſtice, & qu'il eſt forcé d'y recourir pour ſe juger ſoi-même, quelques efforts qu'il faſſe pour en briſer le joug ſalutaire. C'eſt, dit-il, ce ſentiment univerſel, permanent, immuable, qui prouve la ſublimité de l'origine de la juſtice. Dans ce même chapitre l'Auteur s'élève fortement contre ceux qui enſeignent ce principe, auſſi vrai que reſpectable à bien des égards, qu'il n'y a pour l'homme d'autre juſtice que celle qui le porte à faire du bien à ſes ſemblables, afin qu'ils lui en faſſent : fauſſe & coupable régle, s'écrie M. D., qui ne vient que de l'erreur

de ces eſprits intéreſſés ou corrompus, qui appellent bien tout ce qui flatte agréablement les ſens; & mal, tout ce qui produit ſur eux un effet oppoſé.

Quelle étrange idée l'Auteur ſe forme de la plûpart de nos principes les plus vrais, les plus utiles & les plus philoſophiques! cette régle ſi belle, ſi auguſte, ſi ſainte : *alteri ne feceris quod tibi fieri non vis*, eſt une fauſſe régle, un dangereux principe? Quoi! Platon juſtifiant Socrate, ne le juſtifioit que parceque la juſtice qu'il rendoit à l'homme de bien, & qu'il étoit en droit d'exiger pour lui-même, flattoit ſes ſens? La penſée eſt certainement neuve; tant il eſt vrai que tout n'eſt pas encore dit.

Mais, au fond, quelle eſt l'utilité de toutes ces déclamations, & pourquoi condamner & humilier les hommes, lorſqu'aucontraire on doit leur donner des éloges, & les encourager. Qu'importe qu'ils ſoient juſtes par intérêt, ne pouvant l'être par ſentiment, ſi les effets de cette juſtice, prétendue intéreſſée, ſont les mêmes que le ſeroient ceux de l'équité naturelle? C'eſt là ce que l'Auteur nie; parceque, trop auſtère, il n'admet de bonne juſtice que celle qui eſt fondée

ſur l'ordre moral & ſur la convention intime de la ſubſtance intelligente, diſtincte du corps. « C'eſt-elle, dit-il, c'eſt l'ame qui pendant que le corps eſt tout brillant de la ſplendeur que les titres & les dignités font rejaillir ſur lui de toutes parts, ſe reproche intérieurement à elle-même cette injuſtice & cette baſſeſſe qui lui ont ſervi de dégrès pour parvenir à une ſi haute élévation ».

A la ſuite d'une prodigieuſe quantité d'autres obſervations qui ſeroient très intéreſſantes, ſi elles étoient moins uſées, ſur la nature & l'origine de la juſtice, & qui forment le chap. 6e., M. D. raſſemble une foule de preuves & les argumens les plus forts, pour démontrer que la juſtice n'eſt point une ſuite naturelle de l'éducation, & que conſéquemment ſa réalité n'eſt point arbitraire. Nous déſirerions bien, comme M. D., que tous les hommes fuſſent perſuadés qu'il n'y a d'autre juſtice que celle qui vient de Dieu : mais, que chez la plûpart des nations, que dans la plûpart des hommes la juſtice ne ſoit pas une vertu d'éducation, & que ſes régles ne ſoient pas arbitraires ; c'eſt ſuivant nous, une opinicn très-fauſſe, & dont la fauſſeté peut être démontrée par les

les plus fortes preuves. L'Auteur ne veut pas qu'on cite les Cannibales, les Iroquois, ni aucune nation ſauvage : il vaut autant, dit-il, choiſir un maniaque enchaîné par le milieu du corps, pour donner une idée de la ſageſſe humaine. Etrange effet de la prévention ! Eh qui citera-t'on, ſi ce n'eſt des hommes & des peuples, ſi l'on veut prouver que ce qui eſt vice à l'orient, eſt vertu à l'occident ; que ce qui eſt juſte au midi, eſt injuſte au ſeptentrion ; qu'ainſi la juſtice eſt, à bien des égards, une vertu d'éducation, & que par cela même ſes regles ſont arbitraires. Aureſte, nous ne doutons pas que l'Auteur n'ait ſenti l'extrême fauſſeté de la comparaiſon de ſon maniaque enchainé & privé de toute raiſon & de toute lumière naturelle, avec les Sauvages, qui pour n'être point civiliſés, n'en ſont ni moins hommes, ni peut-être moins raiſonnables.

L'Auteur fait auſſi les plus grands efforts pour lutter contre les Stoïciens, qui avoient, quoiqu'il en penſe, de la vertu, ſoit par orgueil, ſoit par principe, & qui étoient d'excellens citoyens ; qualité qui vaut bien celle d'excellent raiſonneur.

A la ſuite de ces chapitres ſçavans, mais un peu épiſodiques, & qui pourroient

être supprimés du plan de cet ouvrage sans le dégrader, M. D. rentre dans son sujet, & parcourt, (chap. 7 & suivans,) les différens états de la société, rélativement à l'honneur, c'est-à-dire, au bon témoignage que nous rend notre conscience. Il observe qu'il n'y a des malheureux dans le monde, que parceque la plûpart des hommes sont déplacés; opinion très-hazardée, & qui pour devenir une vérité, a besoin d'être prodigieusement restrainte. Il croit aussi que la plus grande partie des malheurs ne viennent que de ce que chaque état exigeant de ceux qui l'embrassent, un esprit & un honneur qui lui est particulier; ou on n'étoit pas fait pour la condition qu'on a embrassée, ou, ce qui est encore un grand vice, on croit avoir rempli, dans toute leur étendue, les obligations de l'honneur proprement dit, quand on a rempli celles de son état.

Avant que de donner une définition exacte de l'honneur des places éminentes, l'Auteur dit tout ce qu'il n'est pas, & combat avec autant d'avantage que de prolixité, les principes & les affreuses conséquences *du Prince* de Machiavel, ouvrage combattu avec beaucoup plus de force &

de ſuccès, par l'Auteur couronné de *l'Anti-Machiavel*, & qui a dit bien mieux tout ce qu'on trouve de ſolide dans les 8e. & 9e. chap. de cet ouvrage.

L'Auteur veut prouver dans le chapitre 10e., que l'honneur dans les Princes eſt exactement le même que dans les particuliers; & à ce ſujet, après avoir placé un Roi dant toutes les ſituations où il peut ſe trouver, il rapporte une foule d'exemples de Souvérains qui s'étant conduits ſuivant la maxime de certains Politiques, qui veulent que les devoirs des Princes ne ſoient pas les mêmes que ceux des Sujets relativement à l'honneur, ſe ſont fait abhorrer. Cette propoſition & ces exemples engagent encore l'Auteur à combattre de nouveau Machiavel, qu'il avilit un peu trop; car perſonne ne penſera que le judicieux Hiſtorien de Florence ait été un homme mépriſable.

Des Princes, l'Auteur paſſe, (chap. 11e.) aux hommes d'état; chapitre intéreſſant par le grand nombre de faits hiſtoriques qui y ſont rapportés, par les obſervations ſur le bonheur & le malheur, par les réflexions ſur le danger perpétuel auquel ſont expoſés les Miniſtres des Princes orgueilleux, violens, & qui ne veulent point être

conſeillés : en un mot, ce chapitre plaira par tout ce qu'il renferme, pourvû toutefois qu'on oublie, comme l'Auteur, le titre de l'ouvrage, (*des préjugés du public ſur l'honneur*), & qu'on ne cherche point par quel motif M. D. a imaginé de faire, à propos de l'honneur, de ſi longs raiſonnemens, pour prouver combien eſt vaine la ſçience de l'aſtrologie judiciaire, erreur éteinte, & qui ne méritoit pas de remplir un chapitre dans cet ouvrage, dont nous continuerons de rendre compte dans le prochain Journal.

La Sçience du Gouvernement, ſuite du tome VIII, contenant l'examen des principaux ouvrages compoſés ſur des matières de Gouvernement. Par Mr. de Réal, &c.

LE chapitre IV de l'examen des ouvrages cités par Mr. de Réal, roule ſur les Auteurs Eſpagnols. Les principaux ſont *Joannes de Turre cremata Cardinalis ; de Pontificis Romani, conciliique generalis autoritate, ad Baſilicentium Oratorem reſponſio, edita à Camillo Campegio* in-4to. *Venetiis*, 1563 Cet ou-

vrage est marqué au coin de l'esprit ultramontain, dans une cause que jamais un homme instruit & non prévenu n'a pû soutenir de bonne foi.

L'horloge des Princes d'Antoine de Guévare, Evêque de Cadix & de Mondonedo, livre dont Mr. de Réal ne fait pas autant de cas qu'en ont fait plusieurs Ecrivains, quoique l'Auteur ne l'ait donné que comme une traduction d'un ouvrge de Marc-Aurèle; fausseté que Guévare n'a imaginée, que parcequ'il contient une vie de cet Empereur & de Faustine, Roman inventé par mépris pour les Historiens auxquels il n'a jamais ajoutéfoi.

Le traité de Mariana, intitulé *de Rege & Regis institutione*, publié à Tolède, & puis à Mayence, *avec la permission des Supérieurs*; livre abominable, dans lequel l'Auteur se propose de justifier l'assassinat de Henri III. Rien n'est si séditieux que ses maximes. Le massacre des Rois, les trônes renversés en sont les conséquences. Il fut condamné au feu par le Parlement en 1610. C'est dommage que l'Auteur n'ait pas suivi l'ouvrage.

Examen de la liberté originaire de Venise par Alphonse de la Cuéva, Marquis de Bedmar, depuis Cardinal. Il y soutient

que la ville de Vénise n'est pas née libre ; mais sujette à la jurisdiction d'autrui ; quelle a été sous l'obéissance des Empéreurs, d'Odoacre & des Rois Goths ; que la liberté de Vénise se réduit aux Nobles, à l'exception de tous les autres Citoyens, &c. Frapaolo refusa de répondre à cet ouvrage.

Idea Principis Christiano Politici, 101 *symbolis expressa. Amstel. Joann. Jacob. fil. Schiepper*, 1659. in-12. Traduit & imprimé en François, sous le titre *du Prince chrétien & politique*. Cet ouvrage est de Saavedra. Chacune de ces 101 dévises ou emblêmes, est destinée à l'instruction des Rois, & accompagnée d'une dissertation, où l'on trouve des raisonnemens politiques & des traits historiques servant à l'établissement des propositions de l'Auteur. Il prend son Prince au berceau, & le conduit dans toutes les situations de la bonne ou mauvaise fortune. Le dernier emblême représente un sceptre & une couronne renversés, plusieurs colonnes brisées, une tête de mort couverte d'une toile d'araignée, avec ces mots au dessus : *ludibria mortis*. Les emblêmes, ajoute Mr. de Réal, sont ingénieux, les maximes assez généralement vraies, les réfle-

xions sensées, mais communes : le style pur, mais diffus, &c.

Joannes Thomas de Rocaberti, Archiepiscopus Valentinus, de Romani Pontificis infallibilitate. Valentiæ 1691, 1693, *&* 1694, 3 vol. in-fol. Cet Auteur fougueux, outre les principes ultramontains; sa plume trempée dans le fiel, traite les Evêques François de la manière la plus outrageante, appelle Louis XIV un persécuteur & un tyran. Son livre fut proscrit en France par le Parlement, & refuté par Bossuet.

Parmi les ouvrages Portugais, qui sont en petit nombre, Mr. de Réal cite *de Regiâ institutione & disciplinâ lib VIII Col.* 1574 *&* 1582. 8. Par Jerôme Osorio, Evêque des Algarves, appellé le Cicéron du Portugal. Cet ouvrage a été traduit en François par Barnabé Brisson, Sénéchal de Fontenay-le Comte, en Poitou.

Les Auteurs Allemands, sur les matières rélatives au Gouvernement, sont en bien plus grande quantité. Les principaux sont Auger Gislen ou Guisselin, fils naturel de Seignen de Busbec. Il composa, après ses deux Ambassades de Constantinople, *De re militari contra Turcam ins-*

tituendâ, *Consilium.* Ce sont des reflexions sur les causes des victoires remportées par les Turcs, & sur les moyens de leur resister, écrites en style oratoire, & formant une espèce de Philippique, *par un homme instruit.* Deux lettres de *Busbec* sous le titre d'*Itinera Constantinopolit. & Amasianum.* A Anvers, chez Plantin, 1581. Et deux autres, *de legatione Turcicâ.* Ces quatre lettres sont traduites en François. Il y a du même les lettres latines, édition des Elsevirs, écrites à l'Empereur Rodolphe. Tous ces ouvrages ont eté traduits en François en 1748, par de Foix Chanoine de Meaux, en 3 vol. in 12, d'un style peu correct.

Melchior Hayminsfeldt *Goldast.* M. de Réal rapporte de ce laborieux Ecrivain, 1°, *Monarchia S. Romani Imperii, sive tractatus de Jurisdictione Imperiali, seu Regiâ & Pontificiâ, seu sacerdotali, deque potestate Imperatoris ac Papæ, cum distinctione utriusque regiminis, politici & ecclesiastici, a Catholicis Doctoribus conscripti atque editi, & nunc iterum ex tenebris producti, recensiti ac oppositi tractatibus eorum qui utramque potestatem in spiritualibus & temporalibus, aut adulatorie aut imperite confundunt.* 3 vol. in-

fol. *Hanoviæ* 1611 & 1613 & *Francofurti*, 1668. C'eſt une compilation des ouvrages de quarante Auteurs, faite à la hâte par un Auteur qui travailloit pour vivre. 2°. *Politica Imperialia, ſive diſcurſus Politici, acta publica & tractatus generales de Imperatoris, Regis Romanorum, Pontificis Romani, Electorum, Principum & Imperii ordinum juribus, privilegiis, dignitatibus, &c.* Les traités de cette collection ne ſe trouvoient ailleurs que difficilement, avant que nous euſſions le corps univerſel diplomatique du droit des gens.

Schweder a donné *introductio in jus publicum imperii Romano-Germanici noviſſimum, &c.* Il y a pluſieurs queſtions de droit public en Allemagne, qui ſont répandues dans tout l'ouvrage.

Steimberg, ſous le nom *d'Hypolitus à lapide*, eſt l'Auteur de la diſſertation publiée en Allemagne ſous ce titre, *de Ratione ſtatus Imperii Romano-Germanici in 4°.*; elle eſt traduite en François ſous le titre d'*Intérêts des Princes d'Allemagne*: il a été queſtion deux fois de cet ouvrage dans nos Journaux, où l'on en trouve de longs extraits; ainſi nous ne nous y arrêterons pas.

L'article de *Puffendorff*, est très-détaillé. Les ouvrages de cet Auteur cités par M. de Réal, sont 1°. *Elementorum Jurisprudentiæ universalis, libri duo.* à la Haye, 1660 in-8°. à Yena en 1669, 2°. *de statu imperii Germanici liber unus, Genevæ ap. Petr. columesium.* 1667. La meilleure traduction Françoise est celle de Spon, en 1728. L'Auteur y prouve que l'Allemagne est un corps irrégulier, qui renferme quelque chose de toutes les constitutions d'état. 3°. *Recherches sur la République irrégulière.* C'est une espèce de commentaire d'un des chapitres du précédent ouvrage. 4°. *de Jure Naturæ & Gentium libri octo*, traduit en François par Barbeyrac. M. de Réal met la copie, accompagnée de son commentaire, au-dessus de l'original. Selon lui, Puffendorff a profité de l'ouvrage de Grotius ; mais il croit que si Puffendorff eut précédé Grotius, celui-ci eut été plus loin que ne l'a été l'autre. M. de Réal porte de Puffendorff un jugement très-désintéressé. 5°. *De officio hominis & civis juxta legem naturalem, libri duo.* 6°. *Introduction à l'histoire des principaux Royaumes & Etats de l'Europe.* Cet ouvrage ne fut qu'ébauché par Puffendorff : il fut conti-

nué par un Auteur Allemand, & fini par la Martinière ; mais il est encore imparfait.

Leibnitz a laissé des ouvrages dans tous les genres. Cet homme célèbre est grand & profond dans tous. Ceux qui ont rapport aux matières relatives à la sçience du Gouvernement, & que cite M. de Real, sont, 1°., un traité, sous le nom d'*Ulicovius*, pour prouver que la République de Pologne ne pouvoit faire un meilleur choix que celui de Philippe Guillaume de Neubourg. 2°. *Cesarini Furst-nerii de jure supremàtus ac legationis Principum Germaniæ.* Dans ce traité, Leibnitz veut composer un même corps & une même République de tous les états d'occident, dont le Pape seroit le chef spirituel, & l'Empereur le chef temporel ; ce qui revient à peu près à la belle chimère de l'Abbé de St. Pierre. 3°., *Entretiens de Philarette & d'Eugène*, qui ne sont que l'abrégé de l'ouvrage précédent : ils furent suivis de la *Lettre d'un Désintéressé touchant le titre d'Ambassadeur.* 4°., *Codex Juris Gentium diplomaticus, in quo tabulæ Autorum publicorum pleræque indictæ vel selectæ continentur.* 5°., Un supplément à cette collection, sous le titre de *Mantissa*

Codicis Jur. Gent. diplomatici.

Cet examen des Auteurs Allemands est trop long pour en faire une analyse qui les embrasse tous ; nous y renvoyons le Lecteur, qui y trouvera des jugemens surs & des notices très-instructives & faites avec le gout le plus exquis. Nous passons à l'article des Auteurs des Pays-Bas.

Le premier que cite M. de Réal, est Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, Auteur de son apologie, ou défense contre le ban & l'édit du Roi d'Espagne, Philippe II, qui par cet édit le déclare traitre, & met sa tête à prix. Cette apologie est véhémente, injurieuse à la nation espagnole & au Roi. Le Prince de Nassau mourut assassiné.

Le plus sublime de tous les Ecrivains des Pays-Bas est sans contredit le célèbre Heuges-Grotius ou *de Groot*. M. de R. cite plusieurs ouvrages de ce Sçavant ; mais le plus recommandable de tous est son traité de *Jure belli & pacis*. On peut voir dans M. de R. le bel éloge qu'il en fait.

L'Auteur parle avec impartialité du *Mars Gallicus*, de *Cornelius Jansenius* traduit & imprimé en François plusieurs fois. Il donne une idée juste du célèbre Spi-

nofa, dont il cite un ouvrage de fon ref-fort, intitulé, *Tractatus theologico-politicus, continens differtationes aliquot quibus oftenditur libertatem philofophandi, non autem falvâ pietate & pace Reip., poffe concedi, fed eamdem, nifi cum pace Reip. verâque pietate, tolli non poffe.* L'Auteur fait voir le but de cet ouvrage qu'il analyfe. L'objet de Spinofa eft la deftruction de toutes les religions.

L'article de *Wicquefort* eft très-curieux : les ouvrages de cet Ecrivain y font très-bien appréciés, ainfi que ceux de fon fils.

Ce qu'il dit de Barbeyrac, cet Ecrivain fi laborieux, à qui la France doit une fi grande quantité de traductions & de fçavans commentaires fur les Auteurs qu'il a traduits, & furtout fur Grotius & Puffendorff, mériteroit un article très-détaillé, ainfi que Van-Efpen, Cocceïus, Du-Rouffet; mais nous craindrions de paffer les bornes d'un extrait.

M. de R. en vient aux Auteurs Anglois; il fait une analyfe exacte de *l'Utopie* de Thomas Morus; mais il ne paroit pas en faire le même cas qu'en ont fait plufieurs Auteurs. Il le critique auffi avec féverité : ceux qui ne connoiffent pas l'ouvrage anglois, pourront en prendre une idée très-

détaillée dans cet extrait. Voici le résultat de la critique de notre Auteur. „ 1°., on peut remarquer dans l'*Utopie* un partage absolument égal des biens & des maux entre les Citoyens ; idée Platonique dont j'ai fait voir l'illusion. 2°., un amour pour la paix, qui fait négliger les préparatifs de la guerre, lesquels seuls peuvent entretenir la paix. 3°., le mépris de l'or & de l'argent, qui seuls peuvent faciliter l'échange des denrées, & un commerce devenu indispensable depuis la multiplication du genre humain. Ces trois fondemens de la République de Morus sont également vicieux."

L'analyse que fait M. de R. du *Parfait Ambassadeur* de Walsingham, est aussi fort étendue, & donne une idée juste & du livre & de l'Auteur.

L'Angleterre a fourni tant & de si grands hommes, ils sont si célébres, qu'il nous suffira de les nommer, & de prévenir nos Lecteurs, que M. de Réal les analyse avec l'exactitude la plus scrupuleuse, & les apprécie avec la plus grande équité. On peut voir les articles *Buchanan*, *Bacon* dont la doctrine politique ne lui paroit pas toujours exempte de censure. Milton, Auteur de *l'origine du gouverne-*

ment écclesiastique contre la prélature é-piscopale: d'un autre ouvrage sur le droit du Roi & des Magistrats; & de quelques autres, tous en faveur de Cromwel, mais tous bien indignes de l'Auteur du *Paradis perdu*. Hobbes, l'esprit le plus élevé que l'Angletere ait produit depuis le Chancelier Bacon. Harrington, qui dans son *Oceana* définit la République un gouvernement composé d'un Sénat composé du peuple qui délibére, & du Magistrat qui exécute. Cumberland, dont tout le sistême se réduit à l'amour de Dieu & du prochain, ou aux deux tables de la loi divine de Moïse & de l'Evangile, démontrées philosophiquement. Le Chevalier Temple, Locke Abbadie, Gordon, & Moleswort. Tous ces Auteurs sont si connus en France, & dans tous les pays où les lettres sont en honneur, que c'est les louer que de les nommer.

L'Auteur analyse quelques Auteurs Suisses. Les plus célébres sont Bochal, Seinler, Stanian, Burlamaqui, & Jean Jacques Rousseau. Il cite de ce dernier sa dissertation sur l'*origine de l'inégalité des conditions*, comme un ouvrage fait par cet Auteur, uniquement pour s'attirer la réputation d'homme singulier; & l'*Emi-*

le, ou *de l'éducation*, dont il adopte l'examen & la censure, faits dans le réquisitoire de M. Joly de Fleuri.

Les Auteurs Italiens dont parle M. de R., sont en plus grand nombre que les Auteurs Suisses : les plus renommés sont : St. Thomas d'Aquin ; Guichardin, dont l'histoire d'Italie, & les maximes qui en ont été extraites, ont mérité d'être traduites dans presque toutes les langues ; Machiavel, dont le nom rappelle d'abord à l'esprit l'idée d'un scélérat, & qui devroit y rappeller aussi, selon M. du R., celui d'un Auteur dont la doctrine considérée, même du côté de l'utile, ne peut être d'aucun usage dans la forme qu'ont pris les Gouvernemens de l'Europe, & dans les mœurs qui y régnent : Fra-Paolo, qui réunissoit aux plus belles connoissances le zèle le plus pur pour sa patrie, & qui, quoique Religieux, sçut se roidir contre les foudres du Vatican. M. de R. rapporte les opinions, & extrait avec soin les ouvrages de ce grand homme. Le Cardinal Bellarmin, à qui M. de R. ne reproche d'autre défaut que trop de prévention en faveur des prétentions de la cour de Rome, au sujet du temporel des Souverains. Le Boccalin auquel, sur la réputa-

tion que son ouvrage intitulé, *La pierre de touche*, lui avoit attiré, Paul V conféra la police d'une petite ville; mais qui la gouverna si mal, qu'il fallut le révoquer au bout de trois mois d'administration. Campanella, qui composa la plûpart de ses ouvrages dans les prisons, où il passa une grande partie de sa vie. Gregorio Leti, qui s'éstimoit bien plus que ne l'estime M. de R. Corale, Doria, Giannone. *L'histoire civile du Royaume de Naples*; de ce dernier a paru en françois abrégée, sous le titre d'*Anecdotes ecclesiastiques*, contenant la police & la discipline de l'église chrétienne, depuis son établissement jusqu'au onzième siécle; les intrigues des Evêques de Rome & leurs usurpations sur le temporel des Souverains, tirées de l'histoire du Royaume de Naples de Giannone, brûlée à Rome en 1726. Il y a, ajoûte M. de R., trois éditions de ce livre; & il seroit à desirer qu'il fut imprimé dans tous les lieux & dans toutes les langues. Il fait un très-grand éloge de ce livre, qui est bien différent de celui par où M. de R. termine son examen des Auteurs Italiens, intitulé *De supremâ Romani Pontificis autoritate, hodiernæ ecclesiæ Gallicanæ doctrinâ*, par un Auteur ano-

nyme, condamné avec raiſon par arrêt du Parlement de Paris, du 25 Juin 1748, ouvrage rempli de mépriſes, d'erreurs de fait, de faux raiſonnemens, d'équivoques & de fautes de ſtyle.

M. de Réal ne s'eſt pas donné la peine de fouiller beaucoup dans les Auteurs Polonois. Il en examine un très-petit nombre: on en trouve cependant une nomenclature conſidérable à la fin du livre intitulé: *De Rep. Polonâ*, & de l'ouvrage qui porte pour titre: *Orbis imperans.* Il ne fait mention que de Friccius, Auteur du livre, *De Republic emendandâ libri quinque;* de Cromer, Evêque de Warmie; *de origine & rebus Polonorum*; de Gozlisky, Auteur du *Sénateur accompli*, dans lequel il donne l'idée d'un grand Miniſtre & d'un grand Magiſtrat, d'Olizarovius, Auteur *de politicâ hominum ſocietate, libri tres.* Il termine l'examen des Auteurs Polonois par l'analyſe impartiale de *La voix libre du Citoyen*, par Staniſlas I, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Il donne à cet ouvrage & aux œuvres du Philoſophe bienfaiſant les eloges qu'ils méritent.

Ce volume eſt terminé par l'examen des ouvrages de Strube de Piermont, Au-

teur Russe, *des Réfléxions d'un Patriote Allemand sur la garantie de la Pragmatique-Sanction de Vienne*; & d'une dissertation *sur la raison de guerre & le droit de bienséance.*

Ce dernier volume de M. de R. est un modèle pour quiconque voudroit faire une bibliothèque universelle & générale, ouvrage qui, quoiqu'entrepris plusieurs fois, nous manque encore.

Dictionnaire Géographique, Historique & Politique des Gaules & de la France. Par M. l'Abbé d'Expilly, Chanoine-Trésorier en dignité du Chapitre Royal de Tarascon, des Académies-Royales des Sçiences & Belles-Lettres de Lorraine, de Prusse, &c. Tome troisième. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Dessaint & Saillant, Bauche, Hérissant, Desspilly & Nyon.

NOus ne voulions rendre compte de la suite de cet utile & sçavant Dictionnaire, qu'après avoir annoncé une foule d'ouvrages beaucoup moins importans; afin que libres & moins pressés par le tems & les matières, nous pussions li-

re attentivement, & extraire de ce troisième volume les articles qui nous paroitroient les plus intéressans, & ceux que nous jugerions les plus propres à donner à nos Lecteurs la haute idée qu'ils doivent se former des talens, de l'érudition, des vûes lumineuses, & du zéle vraiement patriotique de Mr. l'Abbé d'Expilly. Ces articles sont en très-grande quantité; il n'y en a même aucun dans ce volume qui ne mérite des éloges de la part des Citoyens, l'estime des Sçavans, & la reconnoissance des Litterateurs; soit qu'on ne considère que la justesse de l Auteur, soit qu'on ne fasse attention qu'à l'agrément & à la variété des descriptions qu'il y donne, ou qu'on ne s'attache qu'à ses profondes recherches & à ses observations sur les divers monumens qu'il a trouvés en France, sur les grands hommes qui y sont nés, ou sur les abondantes sources des richesses de cette monarchie, l'agriculture, le commerce, les arts & la population. M. L. d'E. parle, sans toutes fois s'écarter de l'exacte vérité, si supérieurement de ces diverses parties, & les place toujours dans un point de vûe si avantageux, qu'on peut dire que son Dictionnaire fait encore plus d'honneur

à la nation qu'à l'Auteur même, dont la vaste entreprise sera certainement l'admiration de la postérité.

Quoique ce troisiéme volume ne renferme que les descriptions géographiques historiques & politiques des différentes villes, villages, terres & châteaux compris sous les lettres F. G. H. I. & K., il est pourtant un peu plus étendu que les précédens, & on y lit de bons articles, tels que celui de *France*, *Fermes*, *Fiefs* &c. qui détachés, feroient seuls des ouvrages très-considérables, & qui même suffiroient pour donner à leur Auteur, s'il en eut fait des éditions particulières, la plus grande réputation. Aussi nous proposons nous de reserver un article à chacun de ces excellens morceaux d'histoire & de politique, après que nous aurons fait connoitre le mérite & la justesse du reste du volume, dont nous prendrons au hazard quelques articles.

FALAISE, belle & très-agréable ville à 19 lieues S. O. de Rouen. à 5 lieues & demie de Caen, bien peuplée, fort commerçante, & située sur la petite rivière d'Ante ou d'Anté, qui va se perdre dans la Dive, &c. Cette ville a pris son nom du château de *Falaise*, situé sur une

roche escarpée, fortifié de tours & d'un donjon dont la maçonnerie est admirable.... Falaise est remarquable, non seulement par le grand nombre de ses manufactures, & de toiles fines qu'on y fabrique; mais beaucoup plus encore par les Citoyens qui l'ont illustrée, à la tête desquels on peut mettre Guillaume I. (le conquerant) qui y naquit en 1207, & qui fut, comme l'on sçait, un des plus grand capitaines, l'usurpateur le plus heureux & le Souverain le plus détesté de son siécle. On sçait que Guillaume étoit fils naturel de Robert, Duc de Normandie, & de Harlette, fille d'un Bourgeois de Falaise, ce qui lui fit donner le nom de Bâtard. L'Auteur raconte, en peu de mots, les principales époques de la vie, de l'usurpation & du règne tirannique de ce célébre conquerant, dont le grand nom, & les actions éclattantes ont cependant, suivant nous, beaucoup moins illustré Falaise, sa patrie, que *Roch de Bailli* & *Tanneguy Le Fevre*, nés dans la même ville, & qui se sont distingués l'un & l'autre par des talens supérieurs, puisqu'ils ont été plus utiles à la société, que l'ambition effrenée & meurtrière de Guillaume.

Roch de Bailly, plus connu sous le nom

de *La Rivière*, fut un très-fameux Médecin du ſeiziéme ſiécle. Litterateur & Philoſophe, il ſuivoit les principes de Paracelſe, ce qui ſouleva contre lui beaucoup de Médecins : il publia une excellente défenſe de ſes principes, précédée de l'apologie de Paracelſe. En 1578, encouragé par le ſuccès de cet ouvrage, il en donna un autre ſous le titre ſuivant : *Demonſterion : ſive 300 aphoriſmi continentes ſummam doctrinæ Paracelſicæ ;* & deux ans après, un *Traité de la peſte*, qui fut très-eſtimé. On a du même Auteur quelques autres ouvrages, mais preſque tous infectés du goût abſurde de l'Ecrivain pour l'aſtrologie judiciaire. La Rivière mourut à Paris le 5 Novembre 1605. Il avoit été Médecin de Henri IV.

Tanneguy Le-Fevre naquit à Falaiſe, & non à Caen, comme pluſieurs le croyent, en 1615 : il fut ſçavant, & ſe rendit célébre par la profonde connoiſſance qu'il avoit des Auteurs grecs & latins. Le Cardinal de Richelieu lui donna 1000 livres de penſion avec l'inſpection ſur les ouvrages qui s'imprimeroient au Louvre : ce Miniſtre lui avoit deſtiné la place de Principal du collége qu'il ſe propoſoit de fonder, ſous le nom de *Richelieu*, & qu'il

eut érigé, s'il ne fut pas mort. Cet événement fut d'autant plus sensible à Le-Fevre, que sa pension fut dès-lors mal payée Quelques mois après, Tannegui étant allé à Langres, y embrassa la réligion P. R., & fut appellé à Saumur pour être Professeur en Grec. Il remplit cette chaire avec tant de succès, & il se fit une réputation si éclattante, qu'on lui envoyoit des éléves de toutes les provinces du Royaume, & que les Théologiens & les Professeurs même assistoient à ses leçons, & se faisoient gloire ensuite d'avoir été ses Disciples. Il se disposoit à partir pour Heidelberg, où le Electeur Palatin l'avoit appellé, lorsqu'il mourut, le 12me. Septembre 1672 âgé de 57 ans.

Il a laissé d'excellentes nôtes sur Anacréon, Lucrèce, Longin, Phèdre, Justin, Tèrence, Virgile, Horace, &c. On lit avec plaisir son poëme d'*Adonis* & ses fables de Locman. Le-Févre a été des Modernes celui qui a le mieux écrit en latin. *Tanneguy Le-Fevre*, son fils, étoit fort sçavant aussi, mais il n'étoit que sçavant; son traité *de futilitate peotices* est rempli d'érudition, mais fort destitué de graces, & beaucoup plus encorede jugement.

FERTE' *Nabert* (la) *ou* la Ferté Saint

Nectaire,

Nectaire, ou Senneterre, ou la Ferté Lowendalh, dans l'Orléanois, diocèse & élection d'Orléans, Parlement de Paris: on y compte 284 feux, à 3 lieues & 2 tiers S. d'Orléans. La terre, seigneurie & baronnie de la Ferte-Nabert, étoit possédée dans le 15e. siécle, par Jean d'Estampes......... En 17... la baronie de la Ferté fut vendue à Ulric. Frederic Woldemar, Comte de Lowendalh & de l'Empire, Chevalier des Ordres du Roi, & de ceux de St. Alexandre Newski & de St. Hubert, créé Marêchal de France, le 17 Septembre 1747, Colonel d'un régiment d'infanterie allemande de son nom, auparavant Chevalier de Malthe, & Général en chef des armées de l'Impératrice de Russie, mort le 17 Mai 1755, dans la 56e. année de son âge. Il étoit fils de Woldemar, libre Baron de Lowendalh, Grand Marêchal & Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Blanc, de Dannebrog & de l'Eléphant, mort le 24 Juin 1740, & de Dorothée de Brockdorff, décédée le 20 Août 1706, & petit-fils d'Ulric-Frèderic, Comte de Guldenlœw, Vice-Roi de Norvège, Marêchal-Général des armées de Dannemarck, Chancelier de ce

Royaume, Chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, mort le 17 Août 1704, & de Sophie Uhren, décédée en 1714. Le Comte de Guldenlœw étoit fils naturel de Frèderic III, Roi de Dannemarck, mort en 1667. Le Marêchal de Lowendalh avoit épousé en secondes nôces, le 13 Avril 1736, Barbe Magdelaine Elizabeth, Comtesse de Shembek, fille de François, Grand-Maitre des cérémonies de la cour de Pologne, & de Magdeleine, Comtesse de Tarlo, remariée à George, Prince de Lubomirsky, Palatin de Cracovie. Les enfans de ce second mariage sont 1°., François Xavier Joseph, né à Warsovie en Décembre 1742, auquel le Roi avoit accordé le régiment d'infanterie allemande, dont son pere étoit Colonel, & qui par son zèle & ses talens militaires donne de lui les plus grandes espèrances. 2°., Benedicte-Sophie-Antoinette, née à Revel en Janvier 1741, & mariée au Prince de ... à Dresde. 3°., Elizabeth-Marie Constance, née à Revel en Février 1742, qui réunit aux graces les talens les plus rares & les plus aimables qualités, l'ornement de son sexe, & la gloire des beaux arts qu'elle connoit, qu'elle aime & cultive avec succès, digne enfin, à tous égards, de

partager avec M. le Comte Turpin de Crissé, son époux, l'estime de la cour, l'attachement & l'amitié de tous ceux qui ont le bonheur de les connoitre. 4°., Marie Louise, née à Paris le 16 Avril 1746, mariée, le 25 Février dernier, avec M. le Comte de Brancas, second fils de M. le Duc de Brancas.

FIGEAC (*Figeacum*, *Figiacum*) en Quercy, diocèse de Cahors, Parlement de Toulouse, Intendance de Montauban, &c. Il y a à Figeac une fameuse abbaye d'hommes, de l'Ordre de St. Benoit : cette abbaye étoit si riche dès le tems même de sa fondation, que ses revenus se monteroient aujourd'hui à plus de cent mille écus de notre monnoie; ce qui seroit, comme on le sent, une très-grande perte pour les Citoyens utiles : mais la plûpart de ces biens ont été usurpés par les Albigeois, & même par les Seigneurs catholiques ; ensorte qu'ils sont restés au pouvoir de la société, où ils font le patrimoine de beaucoup de familles. Le revenu de l'Abbé de Figeac n'est aujourd'hui que de 15 mille livres.

« Lorsque cet Abbé fait sa première entrée dans la ville de Figeac, le Seigneur de Montbrun & de la Roque est obli-

gé de l'aller recevoir, habillé en arlequin, & ayant une jambe nue; puis de mener sa monture par la bride, jusqu'à la porte de l'église de l'abbaye, de l'attendre là, & ensuite de lui tenir encore l'étrier, & le conduire à la maison abbatiale ».

Il se peut bien que nos peres, gens très-superstitieux, ignorans & fort soumis aux Moines, trouvassent de la vertu à ce stupide hommage, & qu'il leur semblât beau de conduire un Moine par la bride de son cheval. Mais comment le Seigneur de Montbrun & de la Roque peut-il s'habiller en arlequin, & servir, une jambe nue, de palfrenier à un Moine? Comment laisse-t'on subsister ces traces indécentes & ridicules de l'antique barbarie? Il est vrai que « la jument appartient de droit au Baron de Montbrun & de la Roque, qui suit l'Abbé, quand il se met à table, & il se tient dèbout derrière le siége du Moine, jusqu'à ce qu'il lui demande à boire. Après que le Baron lui en a servi, l'Abbé le regarde, & lui dit: *tu peux présentement t'asseoir à table avec moi*. Il falloit que les Barons fussent jadis des hommes bien avides pour se soumettre, au prix d'une vieille jument & d'un mauvais diné, à un tel acte de ser-

vage & d'aviliſſement ? Il faut avouer que nos ayeux étoient de bien bonnes gens & que les Moines étoient alors & bien puiſſans & bien audacieux pour exiger de ſemblables hommages, Au reſte, l'abbaye de Figeac, a été ſécularisée & réduite en chapitre par le Pape Paul III; mais Mr. L. d'E. ne dit pas qu'en ſécularisant ce monaſtère, le Pape ait ſupprimé l'hommage, & nous aimons à croire qu'il ne ſubſiſte plus: car quel Baron voudroit le rendre ?

On lira avec plaiſir ſous le mot *Flandre*, un excellent abrégé de l'Hiſtoire civile eccléſiaſtique & politique de cette Province; on y verra quel eſt le commerce de cette contrée, quelles ſont les qualités du ſol, la temperature du climat & les mœurs des habitans, induſtrieux, mais un peu moins ingénieux & moins vifs que les habitans des Provinces méridionales; mais ils ſont auſſi plus fermes & plus conſtans dans leurs réſolutions : courageux par caractère, ils ſeroient excellens ſoldats, ſi l'amour extrême qu'ils ont pour l'indépendance & leur humeur ſédentaire ne les empêchoient de ſervir. Les Flamandes ſont belles & blanches, mais leurs graces ſe fanent de bonne heure; elles ont,

comme presque partout ailleurs, plus d'esprit & de bonnes qualités que les hommes, & elles sont sages par goût & par raison. Du reste, les Flamands, hommes & femmes, sont fort attachés au catholicisme, & surtout grands amateurs de fêtes publiques : chaque ville & chaque village a la sienne, qui dure ordinairement huit jours: c'est ce qu'on appelle la *kermesse*. L'ouverture s'en fait par une procession du St. Sacrément, où l'on ne manque presque jamais de voir des représentations de géants, de grands poissons, de saints, de diables, du paradis & de l'enfer; ce qui en amusant infiniment la piété publique, ne laisse pas de rapporter beaucoup aux Moines, inventeurs de ces ingénieuses représentations.

La description que Mr. d'Expilly fait aussi dans ce volume du beau pays de *Foix*, l'une des plus agréables Provinces du Royaume, quoique la moins étendue, plaira beaucoup, soit par l'agrément de la situation de cette contrée, séparée de l'Espagne par les Monts Pyrenées, & riche dans toutes ses parties, en vin, en grains, en fruits de toute espèce, dans le bas pays de Foix; en bois, en paturages, en plantes médicinales, dans le haut Comté, pays

montueux, mais rempli de mines abondantes, & qui semblent inépuisables. C'est aussi dans ces montagnes que l'on trouve beaucoup de ce lin mineral que les Grecs ont nommé Amiante, parcequ'il est inalterable par le feu, & arbeste, à cause du rapport qu'il a avec la chaux, qui une fois éteinte, n'est plus capable de se consumer. L'Auteur est surpris avec raison que les habitans du haut Comté de Foix, qui sont tous industrieux, actifs, d'une extrême vivacité, & fort ingénieux, négligent cette riche production de la nature, & qu'ils se contentent de faire des cordons & des jarretières d'Amiante, aulieu d'en fabriquer de la toile, comme en fabriquoient autrefois les Romains. Mr. L. d'E. donne la méthode de préparer ce lin incombustible. Nous desirons que les habitans deFoix profitent des vûes de l'Auteur, & qu'ils se déterminent à tirer parti de cette plante. A la suite de la description de plusieurs singularités qu'on trouve dans cette province, M. L. d'E. parle d'une source considérable située au pied de la montagne de Tab, source unique dans le Royaume, & en Europe, puisqu'elle a son flux & reflux comme la mer. Elle est si abondante en hyver, qu'elle fait tour-

ner des moulins à cent pas du lieu d'où elle ſort.

FONTAINE-JEAN, abbaye d'hommes, de l'Ordre de citeaux, dans le Gâtinois-Orléanois, diocèſe de Sens, Parlement de Paris, à 3 lieues & demie de Courtenay, & à 4 & demie S E de Montargis. Cette abbaye qui eſt en commande, & qui vaut environ 2700 livres de revenu, fut fondée par Pierre de Courtenai, fils de Louis le Gros, Roi de France. Elle a été très-riche; mais les Calviniſtes, à l'imitation du Cardinal de Châtillon qui en étoit Abbé, la ruinèrent tellement, qu'àpeine reſte-t'il quelque veſtige de ſon premier état. Ce qu'on y trouve encore qui mérite certainement d'être remarqué, c'eſt le contrat de mariage d'Odel de Châtillon, Evêque de Beauvais, Cardinal de l'égliſe romaine, avec Iſabeau de Hauteville, paſſé le premier Septembre 1564. Eſt-ce que dans le 16e. ſiècle les Evêques & les Cardinaux ſe marioient? Qui ſçait ſi dans 2 ou 3 cens ans, on ne demandera pas auſſi, eſt-ce que dans le 18e. ſiècle, les Evêques & les Cardinaux ne ſe marioient pas?

La vérité, l'honneur & le patriotiſme, ont dicté à l'Auteur les obſervations ſçavantes, lumineuſes & pleines de chaleur,

qu'on lit sous les mots *Forces de la France.* Les François militaires qui liront cet article, y apprendront quels furent leurs valeureux peres, & leur amour propre sera flatté d'y voir que depuis sa fondation jusqu'à ce jour, la France, qui n'a jamais joui d'une paix parfaite pendant huit ans de suite, s'est toujours agrandie ou défendue par ses seules forces, & les ressources qu'elle trouve dans l'honneur & la bravoure de ses Guerriers. L'Auteur examine quelles ont été les forces de la France, sous les trois races. C'est un excellent morceau que cet article, & nous désirerions bien d'en donner l'analyse, sans lui rien faire perdre de son prix; ce qui n'est pas possible par l'immense détail dans lequel l'Auteur est entré, & que nous serions obligés ou de rapporter, ou de supprimer en entier; nous aimons mieux y renvoyer nos Lecteurs.

Avant que de donner une idée de la marine françoise, l'Auteur dit qu'il importe peu de sçavoir si l'arche de Noë fut le premier modèle de bâtimens qui ont été construits depuis pour flotter sur l'eau. Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer, c'est que depuis le déluge, jusqu'au 15e., & même jusqu'au 17e. siècle de l'ère chré-

tienne, c'est-à-dire, dans l'espace de près de 4000 ans, la marine n'avoit fait que de très-foibles progrès; cependant l'espèce humaine s'étoit renouvellée aumoins 130 fois. Que l'on compare la masse des connoissances acquises par les 30 dernières générations, avec celles que s'étoient procurées les cent générations précédentes, on y trouvera en faveur des 30 une disposition qui frappera. Si les connoissances continuent d'aller en raison égale, que de choses qui restent à sçavoir, & combien nous sommes éloignés de la perfection! Cette pensée est très-judicieuse, quoiqu'un peu humiliante pour quelques hommes éclairés & sçavans à la vérité, mais qui enflés de leurs petites connoissances, prennent fort ridiculement un ton d'orgueil, d'empire & de décision qui vraisemblablement amusera beaucoup les générations futures, supposé toutes fois que leurs ouvrages durables en raison de leurs poids & de leur étendue, perçent jusqu'à la trente ou quarantième génération. Supposons en effet que la terre s'éclaire de plus en plus jusqu'alors; il est très-vraisemblable que ces hommes extraordinaires, ces génies sublimes, de leur propre aveu, seront dans deux mille ans, par rapport aux générations futures, ce qu'é-

toient par rapport au moins induſtrieux de nos matelots, ces Cartaginois ſi fiers de leur adreſſe & de leur ſupériorité dans l'art de la navigation.

OBSERVATIONS ON THE NATURE, &c. C'eſt-à-dire, *Obſervations ſur la nature, les cauſes & le traitement des maladies qu'on nomme communement nerveuſes hypocondriaques ou hyſtériques; précédées de quelques remarques ſur la ſympathie des nerfs.* Par Mr. Robert Whyte, Doct. en Med., M. de la Soc. Roy., &c. &c. A Londres, chez Becket & de Hond, 1765.

L'Auteur nous dit dans une courte préface que le but de cet ouvrage eſt de juſtifier les Médecins du reproche qu'on leur fait de donner le nom de maladie nerveuſe à toutes celles dont ils ignorent la nature & les cauſes: il ſe propoſe de repandre quelque jour ſur les maladies nerveuſes, hypocondriaques & hyſtèriques, comme auſſi de montrer l'utilité des principes établies dans l'*eſſai ſur les mouvemens vitaux & autres, involontaires dans les animaux*, rélativement à

la recherche de la nature de ces maladſes;

Mr. Whyte a diviſé ſon ouvrage en 8. chapitres. Le premier traite de la ſtructure, l'uſage & le ſympathie des nerfs. Il déclare d'abord que nous ne pouvons avoir aucune idée des fibres nerveuſes ſimples, & que, malgré la probabilité que les nerfs charrient un fluide préparé par le cerveau, leur grande ſubtilité les ſouſtrait à nos régards, & empêche de jamais connoitre leur nature & leurs propriétés. Il eſt, ſelon lui, également difficile de décider ſi ce fluide, en cas qu'il exiſte, ſert uniquement à la nutrition & l'entretien des nerfs, ou s'il eſt le moyen par lequel ils exécutent toutes leurs actions.

La continuation du mouvement du cœur & des muſcles après leur ſéparation du corps, perſuade à Mr. W. que la contraction des muſcles irrités n'eſt pas due à la tention de leurs fibres cauſée, pour le moment, par une affluence plus grande du fluide nerveux. L'Auteur ne penſe pas que la nutrition ſe faſſe au moyen du fluide nerveux; & il explique la diminution des parties dont les nerfs ſont diminués, par la lenteur de la circulation du ſang, qui, comme on ſçait, dépend en grande partie de l'influence de l'action des nerfs.

L'Auteur s'étend enſuite ſur la ſympathie des différentes parties du corps. Après avoir rapporté lès exemples & les preuves ſuffiſans pour établir cette ſympathie générale, il s'attache aux rapports particuliers des différens organes. Il employe pluſieurs argumens pour prouver que cette ſympathie s'exécute au moyen du cerveau & des nerfs, ſans cependant déguiſer l'impoſſibilité de rendre raiſon de tous les phénomènes rélatifs à la ſympathie, dans l'état de ſanté, ou de maladie. Il n'eſt point du ſentiment de ceux qui attribuent cette ſympathie à la communication des nerfs entr'eux, & ſurtout à celle des nerfs intercoſtaux avec les 5e. 6e. & 8e. paires, & ainſi qu'avec ceux qui prennent leur origine dans la moële épinière. Il remarque d'abord, pour réfuter cette opinion, que les nerfs n'ont pas des anaſtomoſes, comme les vaiſſeaux ſanguins, mais qu'ils continuent toujours d'être ſéparés depuis leur origine juſqu'à leur expanſion. Il répond enſuite à ceux qui voudroient dériver cette ſympathie de leur union dans les ganglions; d'où s'enſuivroit une confuſion très-grande dans les perceptions des ſenſations, ainſi que dans l'exécution du mouvement. Enfin il rap-

porte plusieurs exemples d'une sympathie remarquable entre différentes parties dans lesquelles les nerfs n'ont très-certainement aucune communication. Il conclud de tout cela qu'il faut attribuer la sympathie qui existe entr'eux, au cerveau & à la moële épinière mêmes, comme les principes de tous les nerfs. Mais ces organes mêmes ne paroissent pas à l'Auteur des causes suffisantes de la sympathie ; il croit devoir l'attribuer à un principe spirituel, à l'ame.

Il entreprend ensuite de refuter l'opinion de ceux qui croyent que les changemens subits produits dans les mouvemens des fluides par les passions, ne proviennent que du resserrement des vaisseaux sanguins causé par les fibres nerveuses qui les entourent comme des cordes. Les nerfs, dit-il, ne sont point musculaires, & Mr. le Baron de Haller a prouvé qu'ils sont les parties du corps les moins élastiques, qu'ils ne sont pas irritables, & n'ont aucune force contractive, quand on les irrite. Il conclud delà que c'est improprement que les Médecins se servent des expressions de *mouvement redoublé, convulsions, contractions spasmodiques des nerfs.*

Dans le 2e. chapitre, Mr. Whyte trai-

te dès maladies nerveuſes & hypocondriaques en général. Après avoir obſervé que les nerfs peuvent être affectés par un défaut de leurs membranes & de leur ſubſtance médullaire dans le cerveau où la moële épinière, il ajoute qu'à l'égard du fluide qu'on ſuppoſe qu'ils charrient, on ne peut rien ſtatuer ſur les affections qui pourroient naître de ſon état contre-naturel, puiſqu'on ne connoit point du tout ſa nature ; quoiqu'il ne ſoit pas douteux que les nerfs devroient être fort dérangés, s'il eſt vicié de façon ou d'autre.

La diſtribution générale des nerfs par tout le corps, qui donne à toutes les parties un certain dégré de ſimplicité, fait qu'il eſt extrêmement difficile & peut être impoſſible de fixer une certaine marque diſtinctive pour diſcerner les maladies nerveuſes ; attendu qu'on pourroit appeller preſque toutes les maladies, *maladies nerveuſes*, les nerfs étant toujours plus ou moins attaqués. Mr. W. donne cependant quelques exemples qui peuvent aider à découvrir les maladies nerveuſes.

Quant à celles qu'il ſe propoſe de traiter & de déſigner ſous le nom de *maladies nerveuſes*, il les borne à cette maladie à laquelle les Médecins donnent or-

dinairement les noms de *maladie flatulente, nerveuse, hypocondriaque, hystérique*. Il décrit ensuite les symptomes qui accompagnent cette maladie, & expose les suites qu'elle a, si on la néglige dans le commencement. Il divise enfin cette maladie en trois classes: la première est nerveuse simple, la deuxième, hystérique, & la troisième, hypocondriaque.

Dans le troisiéme chapitre, M. Whyte parle des causes qui disposent à cette maladie. Elles sont, 1°. une trop grande délicatesse & une sensibilité extrême dans le sistême nerveux. 2°. une foiblesse particulière, ou une sensibilité contre-naturelle & dérangéé dans quelque organe. La première cause peut être naturelle ou l'effet des maladies ou autres excès, dont l'Auteur fait l'énumeration. En parlant de la seconde cause, Mr. W. déclare que l'estomac & les intestins sont le plus souvent les organes les plus foibles & les plus dérangés; car il ne prétend pas que la maladie nerveuse, dont il attribue la cause au dérangement de l'estomac & du canal des intestins, suppose seulement & uniquement une foiblesse de cet organe; mais il croit que son principal défaut consiste dans une disposition particulière

des nerfs de ces viscères, qui leur donne une sensibilité différente de celle qu'ils ont dans l'état naturel. Il remarque que la sagesse divine a attaché certaines sensations particulières à chaque organe, qui sont parfaitement adaptées aux choses qui lui conviennent.

Le quatrième chapitre est destiné aux causes occasionelles qui, se réunissant aux précédentes, font éclore les symptomes qui constituent les maladies nerveuses. Ces causes procatartiques sont générales ou particulières : les premières ont leur siége dans la masse de fluides, & les autres résident dans quelque organe particulier. Les causes générales sont, 1°. quelque matière morbifique qui circule avec le sang; 2°., la diminution ou suppression de quelque évacuation habituelle, le défaut d'une qnantité suffisante de sang, ou de la densité convenable de cette liqueur.

Le cinquième chapitre contient l'énumeration des causes particulières des maladies nerveuses; elles sont, selon Mr. W., 1°. les vents, 2°. un amas de pituite tenace, ou 3°. des vers dans l'estomac & les intestins. 4°. les alimens contraires par leur quantité ou qualité. 5°. les obstructions ou squirrhosités dans les viscères du

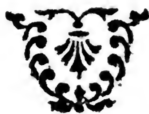
bas ventre ; 6°. les affections violentes de l'ame.

Après avoir rapporté plusieurs observations très-curieuses, Mr. W. termine ce chapitre par le recit d'une maladie endémique en Zetland-Seylam. Il y a, dit-il, dans cette Isle une maladie très-commune désignée sous le nom d'*accès convulsifs*. Elle commence par une palpitation très-violente du cœur; un instant après, le malade tombe par terre, à moins qu'il ne soit soutenu ; les bras & les jambes se retirent & s'étendent alternativement, & quelquefois les articulations deviennent tout à fait immobiles. La respiration paroit génée, & le malade jette des cris affreux tous les tems que dure l'accès, & il est ordinairement d'un quart-d'heure; dans certains cas, rares à la vérité, il dure plus d'une heure. Cette maladie attaque rarement les femmes; mais les filles de 10 à 12 ans y sont fort sujettes. Il y a eu aussi quelques garçons & deux jeunes hommes qui en ont été attaqués. Lorsque l'accès surprend quelqu'un dans l'église ou quelque autre assemblée ; tous ceux qui autrefois y ont été sujets, en sont aussitôt attaqués : ce qui occasionne quelquefois de grands désordres. Ceux mêmes

qui ne s'en ſont jamais reſſentis, tombent en voyant ce ſpectacle, ou en entendant les cris de ceux qui ſont dans la criſe. Il ne paroit pas que cette maladie affoibliſſe la ſanté; car les jeunes filles qui en éprouvent les accidens, ſont ordinairement auſſi vigoureuſes que les autres. Ce recit hiſtorique eſt ſuivi d'un diſcours ſur les cauſes de ce mal & les raiſons phyſiques qui occaſionnent cette eſpèce de contagion, que Mr. W. attribue à la ſympathie des nerfs.

Le 6e. chap. contient les obſervations les plus intéreſſantes, ſur divers ſymptômes des maladies nerveuſes.

On trouve dans le 8e. chap. le traitement des accidens les plus remarquables dans ces maladies. Tous ces objets ſont préſentés d'une manière ſupérieure. On a déjà annoncé en France une traduction de cet ouvrage, & nous ne doutons pas qu'elle n'y ſoit auſſi bien accueillie que l'original l'a été en Angleterre.



THE MEMOIRS OF LIEUT HENRY TIMBERLAKE, &c. C'eſt-à-dire, *Mémoires de M. Timberlake, Lieutenant, & de ſon voyage, lorſqu'il accompagna en Angleterre, en 1762, les trois Chefs de la nation Iroquoiſe; avec des obſervations intéreſſantes & remarquables ſur le pays, le genie, les mœurs, les coutumes & le gouvernement de ce peuple Indien; ainſi que les aventures de ces trois Députés, ſoit pendant leur voyage, ſoit pendant leur ſéjour à Londres, &c.* A Londres, chez Redley. 1766.

L'AUTEUR de ces Mémoires mérite d'autant plus la confiance de ſes Lecteurs, qu'il a longtems vécu parmi les Iroquois, & que lié, depuis pluſieurs années, d'une amitié particulière avec Oſtenaco, chef de la nation Iroquoiſe, il l'a accompagné à Londres, & s'en eſt retourné avec lui dans les Indes.

Ce fut le Colonel Stephen qui envoya M. Timberlake négocier avec ces Sauvages Indiens, & c'eſt à cette négociation que ces Mémoires commencent. Après

une pénible marche, dit l'Auteur, j'arrivai, avec mon Interprète & deux Anglois, à la première des villes Iroquoises, où je reçus l'accueil le plus honnête. Je restai trois mois dans cette contrée, visitant tout ce qu'il y avoit aux environs de villages, de bourgs & de peuplades ; ainsi j'en pris la plus exacte connoissance.

Ce pays, situé entre le 32e. & le 34e. dégrés de latitude septentrionale, & à 87 dégrés, 70 minutes de longitude occidentale de Londres, est si fertile, & le climat si tempéré, à l'exception de quelques jours d'Eté, qui y sont excessivement chauds, que les femmes suffisent à toutes les opérations d'agriculture ; opérations qui se réduisent toutes à retourner, une fois seulement, la terre avec un hoyau. Le sol y produit abondamment des pois, des fèves, des topinambours, des choux, du bled de Turquie, des melons, des courges, du tabac ; en un mot, on y transporte, avec le succès le plus prodigieux, toutes sortes de végétaux. Les prairies de ce pays donnent d'excellens paturages ; les poissons abondent dans les rivières & jusques dans les plus petits ruisseaux ; les forêts, qui sont toutes connues par la bonne qualité du bois de

charpente qu'on en retire, sont peuplées de buffles, d'ours, de chèvreuils, de panthères, de loups, de renards, de lapins, &c. Il y a aussi une étonnante quantité de canards, de dindons, de perdrix, de faisans, & de toute autre espèce d'oiseaux, si peu farouches, que les enfans les prennent dans la campagne. Le serpent à sonnettes, si pernicieux ailleurs, est sans vènin dans ce pays : on en mange, & ce mets est très-bon. M. T. y a vû encore de beaux haras, des troupeaux de moutons, de chèvres, de cochons, &c.

Les montagnes des Iroquois sont remplies de mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre, & de pierres précieuses du plus grand prix... Mais passons à la peinture bien plus intéressante des habitans de cette riche contrée. « Les Iroquois sont forts, robustes, de taille médiocre, mais très-bien proportionnée ; leur teint est basané & olivâtre ; mais ils sont presque toujours peints, & leur peau horriblement noircie, ou, comme ils le disent, ornée de desseins, & de figures assez régulières, & tracées avec de la poudre à canon. Ils ont la tête rase, à l'exception des pauvres ; car il y a parmi eux des riches & des pauvres, des nobles & des roturiers ; c'est

tout comme chez nous, qui prétendons ne pas être Sauvages : ces Iroquois de la lie du peuple ſont diſtingués par une touffe de cheveux qu'ils laiſſent croître ſur le ſommet de la tête, & qu'ils arment de belles plumes de faiſan, ou de perdrix, de poil de chèvreuil, d'une queue de lapin, &c. Les oreilles ſont la plus brillante partie des Iroquois ; ils les font grandir prodigieuſement, à force de les tirer, & enſuite ils les fendent ; opération très-douloureuſe, & qui pendant quarante jours fait ſouffrir le martire à celui qui la ſubit : mais que ne fait-on pas pour avoir des oreilles d'un énorme volume, bien fendues & enrichies de beaux pendans, & de lourds anneaux d'argent, de cuivre, ou de plomb ? Les Iroquois aiment beaucoup auſſi à avoir des pendans & des anneaux au nez ; c'eſt pour eux une paſſion à peu près auſſi forte que celle des Européans, qui aiment à avoir les cheveux couverts de fine farine. Les Iroquois les plus riches, & les plus diſtingués par leur rang, portent des colliers de Wampun ; ce ſont des bracelets de petits coquillages aſſez groſſièrement liés ; ils ont auſſi un morceau de groſſe toile autour des reins, une chemiſe fort courte, des morceaux de toile liés autour des jambes en

guiſe de guêtres, & des mockaſons, ou ſouliers faits comme ceux des Sauvages de l'Amérique, & hériſſés de pointes de porc-épi; un grand manteau, ou, pour mieux dire, une groſſière couverture jettée ſur les épaules : voilà le vêtement des Iroquois. Les femmes ſont encore plus galamment vêtues : elles laiſſent croître les cheveux juſqu'à mi-jambe, & quelques-unes juſqu'à terre, elles les treſſent, & les ornent de rubans de pluſieurs couleurs : elles laiſſent croître auſſi leurs ſourcils ; mais c'eſt tout : elles s'épilent d'ailleurs partout le corps avec un ſoin extrême : une Iroquoiſe non épilée, ſeroit regardée de ſes compatriotes comme une eſpèce de monſtre; & à coup ſûr, elle n'auroit ni amant ni mari. Depuis quelques années ces Indiennes cherchent à ſe vêtir comme les Européannes : en général, elles ſont très-bien faites & d'une agréable figure.

Les armes des Iroquois ſont le fuſil, l'arc, les flèches, le poignard, une eſpèce de hache qu'ils appellent *rommacawkes*, & qui leur ſert à divers uſages. Les Iroquois, continue M. T., ſont doux, civils, affables, fidèles à l'égard de leurs amis; mais cruels, ſçélérats, irréconciliables envers leurs ennemis, qu'ils pourſuivent

ſuivent juſqu'à ce qu'ils les ayent exterminés, eux & tout ce qui leur appartient. Les devoirs de l'hoſpitalité étoient autrefois pour eux des loix ſacrées; ils accueilloient tout étranger, comme on dit que les héros hoſpitaliers de l'antiquité recevoient les Voyageurs; mais, graces aux principes & aux inſtructions des Européans, les Iroquois ſe ſont civiliſés, & ſont devenus tout auſſi durs que nous, & tout auſſi avides.

Endurcis aux plus grandes fatigues, les Iroquois ſupportent avec une égale conſtance, le froid, le chaud, & la faim & la ſoif: cependant il n'y a pas ſur la terre de nation plus intempérante. Ils s'enyvrent, & dans leur yvreſſe ils commettent toute ſorte de folies, toute ſorte d'indècences: mais on met cette licence ſur le compte de la liqueur enyvrante, & à quelques excès qu'un Iroquois yvre ſe ſoit porté, il n'eſt point puni, à moins qu'il n'ait commis un meurtre; car alors ſeulement le cas commence à paroitre un peu grave, & le coupable eſt condamné à une légère punition. Les Iroquois ſont bons, mais poſſédés de la fureur du jeu, & il eſt fort ordinaire de les voir perdre avec opiniâtreté tout ce qu'ils ont, pièce par piè-

ce, jusqu'à la chemise & au lambeau de toile qui leur sert de ceinture.

A ces qualités moitié sauvages, moitié civilisées, les Iroquois joignent un goût décidé pour l'éloquence, seul moyen de s'élever parmi eux, & de se distinguer dans les assemblées publiques. Leur langage est agréable, doux, mais plein d'aspirations & d'une si grande variété d'accens, qu'on diroit qu'ils chantent, quand ils parlent. L'Auteur a traduit une de leurs harangues; elle feroit honneur à Démosthène: il a traduit aussi une de leurs chansons guerrières, forte, vive, énergique, & remplie d'images: ils sont Orateurs & Poëtes. Pourquoi donc les appelle-t'on Sauvages? En voici peut-être la raison. Tous les Indiens étant guerriers comme les Iroquois, ceux-ci n'ont pu faire des conquêtes. Entourés de nations ennemies, & peu, ou point du tout éclairées, ils n'ont pu connoitre non plus les arts. Ils ne sçavent pas même ce que c'est qu'une sçie, & c'est à force de rogner & de couper les troncs d'arbres, qu'ils parviennent à faire de planches très grossières; de-là vient que leurs habitations, quoique fort industrieusement construites, ont l'extérieur le plus grossier. Leurs canots ne sont

autre chose que de grosses tiges de chênes, creusées, & longues de 30 jusqu'à 40 pieds; autrefois ils employent de feu pour creuser ces arbres; mais depuis quelque tems ils se servent, avec beaucoup d'adresse & d'intelligence, des instrumens qu'on leur a apportés d'Europe. Ces canots peuvent contenir 15 ou 20 personnes, & les Iroquois sçavent si bien les gouverner, qu'on les voit remonter, avec une légèreté surprénante, contre le courant de l'eau. Ils font des vases de toute forme avec une espèce de limon ou de terre forte, rouge & blanche, qu'ils durcissent au soleil.

Ils ne commercent qu'avec les Européans, leurs alliés, auxquels ils donnent, au poids, des fourrures, des peaux, &c., pour toute autre marchandise. Ils n'ont aucune idée de la diversité des valeurs numéraires, rèlatives aux valeurs des effets commerçables: aussi vendent-ils souvent au même prix ce qui coute deux schellins en Angleterre, & ce qui ne coute que deux liards. Ils ne connoissent pas mieux la diversité des qualités des marchandises; ensorte qu'ils estiment tout autant un mauvais couteau qu'un autre de la meilleure trempe; cela vient de ce qu'ils

ont été souvent trompés par les Européans : aussi ont-ils pris le parti de mettre à chaque article un prix fixe & invariable.

Les Iroquois sont très - superstitieux ; mais par un phénomène très-rare chez les nations superstitieuses, ils ne sont pas persécuteurs. Chacun est libre de penser comme il veut. Aussi y a t'il parmi eux presqu'autant de différentes doctrines qu'il y a de personnes. Cependant tous les Iroquois reconnoissent un Etre suprême, qui les a créés, & qui gouverne ici bas toutes choses. Ils ne se livrent jamais au chagrin, quelque accident facheux qui leur arrive : *l'homme d'en haut le veut ainsi*; c'est par ces mots qu'ils se consolent ; & il y a dans cette opinion plus de philosophie, que dans tous les raisonnemens & les déclamations de nos Philosophes. Ils ne connoissent ni fêtes solemnelles, ni temples ; cependant ils rendent ensemble hommage à Dieu, ou plutôt ils le remercient par des danses publiques.

Chez eux le mariage n'est précédé, ni suivi d'aucune formalité, d'aucune cérémonie. Les jeunes gens des deux sexes se conviennent & s'unissent ; tout cela est fait tout au plus dans une demi heure,

Il eſt vrai que ces mariages ne durent qu'autant qu'ils le jugent à propos. On en trouve cependant pluſieurs qui reſtent mariés juſqu'à la mort, ſurtout quand ils ont des enfans. Il faut avouer auſſi que les Iroquoiſes ſont plus fidèles que ne le ſont les femmes partout ailleurs. L'Auteur rapporte des exemples ſinguliers de cette fidélité des Iroquoiſes, mariées à des Européans, ſoldats de la garniſon du fort Loudoun. Cette garniſon étant, il y a quelques années, réduite à l'extrêmité, aſſiégée & ſans vivres, les femmes ſortoient tous les jours, & alloient chercher à leurs maris de la ſubſiſtance. M. Willanawaw qui commandoit le ſiége, ménaça ces femmes de les faire périr ſi elles continuoient. *Nous continuerons* lui repondirent-elles; *& ſi vous oſez nous tuer, nos parens, nos maris & le peuple iroquois réunis, vous puniront de manière à effrayer tout Guerrier barbare, qui dans la ſuite ſeroit tenté de vous imiter*. M. Willanawaw, connoiſſoit trop bien ces femmes & les Iroquois, pour oſer rien entreprendre, & la garniſon ſubſiſta pluſieurs mois par les ſécours journaliers qu'elle reçevoit.

Quand les Iroquois ſe ſéparent de leurs femmes, les enfans reſtent à la mere. A

l'inſtant même où une Iroquoiſe vient d'accoucher, on plonge l'enfant dans l'eau froide, quelque tems qu'il faſſe, & ce bain eſt repété tous les jours pendant deux ans : delà vient la force prodigieuſe des Iroquois. On ne voit parmi eux, ni enfans difformes, ni d'un extrême délicateſſe. A peine les Iroquoiſes ſont rétablies de leurs couches, vers la fin du troiſiéme jour, qu'elles portent elles-mêmes leurs enfans à la rivière pour les laver. Mr. T. a vû une femme accoucher au bord d'une rivière, y deſcendre, enſuite s'y baigner, laver ſon enfant, & s'en retourner chez elle ſon fils ſur un bras, & portant de l'autre un grand ſçeau rempli d'eau. Au-reſte, les Iroquoiſes préſident comme les hommes aux conſeils nationnaux, & font très-courageuſement la guerre. Voici les titres diſtinctifs, & les marques d'honneur des Iroquois.

Le plus honorable de ces titres eſt celui d'*Outacity*, ou *Outacitec* : celui qui en eſt revêtu eſt le chef de la nation. *Calona* ou *Raven*, c'eſt-à-dire, *bien aimé*, eſt le titre accordé aux vieux Guerriers, hommes ou femmes, qui ont fait dans leur jeuneſſe de grandes actions. Ce titre rend ſi reſpectable, qu'une femme à laquelle il

eſt accordé, a le pouvoir de faire grace à un criminel condamné à mort, qu'elle fait delier du poteau, en ſe préſentant, & élevant une aîle de cigne; car c'eſt là chez les Iroquois la manière d'exprimer qu'on fait grace.

Little Carpenter, c'eſt-à-dire, excellent charpentier, eſt le titre qu'on donne aux conſtructeurs de bâtimens. Les Iroquois décernerent le titre de *Jud's Friend*, ou *ami de Jude*, à Oſtenaco, Iroquois, dont la valeur delivra un Guerrier nommé *Jude*, des mains de ſes ennemis prêts à le maſſacrer, &c.

Ces mémoires paroiſſent exacts; ils ſont curieux par les obſervations de l'Auteur ſur les mœurs du peuple dont il parle: on y lit avec plaiſir un grand nombre d'anecdotes qui intéreſſent d'autant plus, qu'elles ont rapport avec l'accueil que les chefs des Iroquois reçurent à Londres, il y a quelques années.



LA BERGERE DES ALPES, *Comédie en un acte, & en vers libres.* Par M. Desfontaines, représentée pour la premiere fois, par les Comédiens François, Ordinaires du Roi, le 15 Décembre 1765. A Paris, chez Lesclapart le jeune, Quai de Gêvres, 1766.

LE Conte de M. Marmontel, sur lequel M. Desfontaines a bâti sa comédie, est trop connu, pour en rappeller ici le plan. Il étoit difficile de rendre dans un seul acte, toutes les scituations qui sont dans le Conte : M. D. en a saisi le plus grand nombre, & les a transportées sur la scène aussi adroitement qu'il étoit possible. M. Marmontel, qui a senti qu'on pouvoit en tirer un meilleur parti, l'a aussi adapté au théâtre, & vient de le donner à la Comédie Italienne, en trois actes, avec de la musique, *suivant le goût du tems*, & les connoisseurs lui donnent la préférence. En attendant que nous rendions compte de sa pièce, nous allons faire connoitre celle de M. Desfontaines.

Le théatre représente une partie des Alpes. Au pied des montagnes qui sont dans

le fond, est une espèce de bruyère. Sur un des côtés l'on voit une cabanne, près de laquelle est une bergerie. De l'autre côté s'éleve un gazon couvert par un cyprès, qui laisse entrevoir un tombeau. Il fait petit jour.

Pasquin seul en berger, après avoir regardé de tous côtés, se reproche d'avoir suivi son maître dans ces lieux; mais, dit-il, il fut parti sans moi; je n'aurois point sçu le lieu de sa retraite, & je n'aurois pas pû l'apprendre à son pere & à sa mere; aulieu que je leur ai écrit; ils ont reçu ma lettre. Cependant ils n'arrivent pas; comment faire? ... Fonrose arrive aussi en berger: il ordonne à Pasquin d'aller loin delà garder son troupeau. Pasquin refuse d'y aller; il ne peut, dit-il, l'aider plus long-tems à jouer l'indigne personnage qui doit avilir Fonrose à ses propres yeux. Il lui peint ses parens dans l'inquiétude, son pere désespéré, sa mere en pleurs; il l'accable de reproches, de les avoir abandonnés. Fonrose convient de ses torts, & s'excuse sur son amour.

Si je parois ingrat & coupable envers eux,
Ils en sont la cause tous deux.
L'an passé, tu le sçais, dans cette bergerie,

Le hazard leur fit voir l'objet de mon ardeur,
Ses graces, son air, sa douceur,
Les charma, les ravit, & ma mere attendrie,
La pria, la pressa de quitter ces forêts,
De la suivre à la ville, & d'être pour jamais
Et sa compagne & son amie.
Avec quelles couleurs, Pasquin, à leur retour,
D'Adelaïde ils firent la peinture!
Jeune encor, j'ignorois jusqu'au nom de l'Amour;
Mais de ses traits cruels, depuis ces tristes jours,
Dans mon cœur déchiré, je porte la blessure.
Je partis aussitôt. Je trouvai dans ces lieux,
L'objet le plus aimable & le plus vertueux,
Et le seul, en un mot, dans toute la nature,
Qui puisse m'excuser de ce départ secret,
Où je consentis à regret.

Est-il décent, lui dit Pasquin, qu'un homme de votre naissance se donne pour un parent du compère Simon? Fonrose qui voit les moutons de la Bergère, renvoye Pasquin, qui en se retirant, jure qu'il a des ressources qui dérangeront ses mesures. Fonrose veut consoler cette fille; elle a un fond de tristesse, qu'il cherche envain à pénétrer. Le sort, lui dit-il, ne vous fit pas pour porter la houlette; Adèlaïde veut le dissuader, & lui avoue qu'elle ne le croit pas né pour être pasteur

Hier encor votre hautbois
Longtems accompagna ma voix

Avec un art, une délicateſſe,
Que l'on n'attendroit pas d'un ſimple villageois.

Fonroſe lui fait auſſi des complimens ſur ſa voix. Adèlaïde trouve ſes reponſes fort honnêtes ; mais elle reſpecte ſon ſecrêt. Fonroſe la preſſe un peu plus ; elle ſe défend par amitié pour lui.

Quand de vos maux ſecrets le poiſon vous dévore,
Par le récit des miens faut-il vous affliger ?

Contentons-nous de ſoupirer enſemble ; nous prendrons tour-à-tour, à ce qui nous touche, l'intérêt que des infortunés ſe doivent l'un à l'autre.

Vous ſeriez moins touché des peines que je ſens,
Si vous aviez toujours joui d'un ſort paiſible,
Aux vôtres, à mon tour, je ſerois moins ſenſible,
Si je n'euſſe éprouvé les malheurs les plus grands.

Fonroſe lui demande s'il n'y a point de remède au mal qui l'accable, ſi elle pleure la perte de ſes biens, ou ſi l'Amour… Adèlaïde ſoupire, eſt embarraſſée, mais heureuſement le bon Germain deſcend du côteau, appuyé ſur ſon bâton, & Fonroſe ſort. Germain voudroit unir Adèlaïde avec Fonroſe, qui n'eſt connu que ſous le nom de Colin ; il en fait l'éloge à la Bergère, qui ne ſe défend pas de l'eſtime

qu'elle a pour lui : Germain lui fait sentir combien il désireroit de les voir unis : Adèlaïde s'écrie à part, ah ! Dorestan, cher époux, vois où je suis réduite. L'Amour, reprend Germain, n'est point un crime, lorsque, comme vous, on a de l'honneur, du mérite.

On est toujours heureux,
Ma chere enfant, lorsqu'on est vertueux.
Moi, j'ai tâché de l'être, & depuis ma jeunesse
Le bonheur m'a suivi sous ces rustiques toits.
Il n'est point dans les lieux qu'habite la richesse ;
Il n'est point chez les Grands ; on le dit, je le crois ;
Le vrai bonheur se trouve auprès de la sagesse,
Et la sagesse est dans les bois.

Quant à l'amour, ajoute-t'il,

Joint aux vertus, au goût de la simplicité,
Il est le fondement de la félicité.
De l'instant qu'à mon sort Justine fut unie,
Nous vinmes tous les deux dans cette métairie ;
Contens du petit fonds dont j'avois hérité,
Nous y vivons ensemble avec tranquilité :
Sans le secours d'autrui, sans soucis, sans envie.

O ma fille, souffrez que je vous donne ce nom, j'en eus une autre fois ; je crois la revoir encore : prenez sa place ; soyez de la famille ; vous en êtes depuis que vous êtes venue nous offrir vos services ; dès

cet instant nous adoptâmes notre aimable Orphèline.

Tantôt au lèver de l'aurore,
Je me disois, en visitant
Mes vignes, dont la fleur vient à peine d'éclore:
„ Dans ces boutgeons les raisins contenus
„ Vont se dévélopper, & commencent à naître;
„ Je les vois se former, je les vois; mais peut-être,
„ Quand ils seront muris, je ne les verrai plus
„ Qu'Adèlaïde, au moins, mon unique héritière,
„ Recueille ces raisins nouveaux,
„ Et jouisse après moi du fruit de mes travaux.
„ Je vous laisse ma fille, en fermant la paupière,
Tout ce que je possède aux champs & dans ces lieux:
Si Colin vous convient, partagés le tous deux.

Il s'apperçoit qu'Adèlaïde pleure: je n'ai pas cru vous affliger, lui dit'il; d'où vient votre douleur? Ah! ne me soupçonnés pas d'ingratitude; votre bonté m'accable; mais si vous sçaviez mon sort. Eh! c'est ce qui m'allarme, je crains qu'il ne devienne plus à plaindre. Justine arrive, elle est surprise de voir Adèlaïde en larmes: Germain lui apprend que c'est pour lui avoir proposé de l'unir à Colin; Justine essaye de la consoler: Colin, dit'elle, est un bon parti: mais si tu ressens quelque antipathie, si tu ne goûtes point cette union, refuse: le bonheur de la vie en dépend. N'en parlons

plus ma mere, répond Adèlaïde, reservez vos bienfaits pour une autre que moi : laissez moi, sans songer à ma tristesse, partager vos travaux, & me pénêtrer de vos vertus. J'estime Colin, je le distingue même ; bien loin de mépriser sa main & sa tendresse, j'aurois voulu pouvoir l'avoir pour époux. Germain & sa femme cessent de la presser, & se bornent à s'informer avec le compère Simon, du nom de la patrie de Colin, & s'il est véritablement son cousin, à lui faire voir le contrat que M. de Fonrose lui a laissé en secrêt pour elle.

Adélaïde reste seule. Elle déplore son sort : que ne suis-je née dans un état obscur, ainsi que ce Colin ? O Dorestan ! j'aurois vécu sans te connoître ; mais je n'aurois pas fait ton malheur & le mien ; tu vivrois, tu serois encore un héros, un citoyen vertueux, & moi sans éclat, ni connue dans ces vallons, loin des faux honneurs, compagne d'un époux sans richesse, j'aurois fait son bonheur en m'occupant du sien.

Ce Colin, par exemple, au-moins je le soupçonne,
Né sage & vertueux... Mais que dis-je ! & pourquoi
M'occuper de Colin ! .. Ah ! Dorestan, pardonne,
J'ai cru trouver en lui quelque chose de toi.

C'eſt peut-être une illuſion ; je crois te voir partout ; partout j'embraſſe le moindre rapport qui me retrace ton image adorée ; depuis ta mort, c'eſt le ſeul plaiſir qui conſole une ame qui brule de retrouver l'objet dont elle eſt ſéparée.

Ce n'eſt qu'en ce tombeau, ſous ce gazon funeſte,
Que nous pourrons un jour nous réunir ;
C'eſt l'unique eſpoir qui me reſte ;
Mais que ce jour eſt lent, & qu'il tarde à venir !
En attendant . . . ombre ſanglante & chère,
Dans cet azyle ſolitaire
Où je reçus ton ame & tes derniers adieux,
De mes gémiſſemens & de mes tendres feux,
Daigne accepter aumoins le tribut ordinaire.

Fonroſe qui a entendu ces derniers vers, s'avance déſeſpéré vers le tombeau, en s'écriant : le voilà donc connu ce ſecrêt, ce ſujet de vos allarmes. Adélaïde ſurpriſe lui reproche d'avoir épié ſes chagrins, & lui demande que ce ſecrêt ſoit renfermé entr'elle & lui. Fonroſe éxige qu'elle lui apprenne tout. Adélaïde le fait approcher du tombeau. Voyez, lui dit-elle, ce ſéjour de la mort ; il recèle la cendre de l'objet de mes regrêts ; le Comte Doreſtan né, comme moi, d'un ſang noble, y répoſe ; nous nous aimâmes dez l'enfance ; cet amour déplut à nos parens, & je ſçus

qu'un autre hymen alloit me séparer de lui: il apprit le même jour que la guerre l'appelloit au fond de l'Italie, qu'il partoit le lendemain, & qu'on me donnoit à son rival. Bientôt attendrie par Dorestan, je consens à le suivre, & en secrêt dans un de ses châteaux près de ce bocage, où livrés aux feux l'un de l'autre, nous contractons un hymen défendu, mais sacré pour des cœurs vertueux. Son amour & mes craintes endormoient son courage; il oublioit que son devoir l'appelloit aux combats; enfin il prend les armes, je l'accompagne jusqu'ici... Dans ces vallons même, je quittai mon époux, baigné de mes pleurs, & revins tremblante attendre son retour au fond de ce château. Il m'écrivit huit jours après de me rendre aux lieux, où nous nous étions séparés.

L'ardeur de le revoir, le plaisir, la tendresse,
M'y font voler... Qu'elle y fut ma tristesse!
Il arrive ...,, Je suis perdu,
,, Flétri, deshonoré.... la bataille est donnée,
,, L'ennemi défait & vaincu.
,, Au succès de cette journée
,, Mon régiment à la plus grande part,
,, Et j'y suis arrivé trop tard.

A ce récit, mourante, consternée, je

tombe à ſes génoux, & je perds tout ſentiment. Il ſaiſit un poignard, profite de cet intervalle, ſe frappe... je reviens... il reſpiroit encore.. adieu, je meurs,.. il tombe dans mes bras en prononçant mon nom, & me preſſant encore de ſes bras affoiblis, il exhale les reſtes de ſa vie dans mon ſein. Et vous même ſans doute, (lui dit timidement, mais avec un peu de jalouſie, l'amoureux Fonroſe) vous creuſâtes ſon tombeau. Mes pleurs, lui repond elle, vous en ont aſſez dit; j'apperçus ce toir ruſtique, on m'y reçut à titre de Bergère, & dumoins malgré le trèpas, j'ai la douceur de ne pas le quitter. Ce récit vous pénétre; ah! de grace, baniſſez de votre mémoire des chagrins qui ne ſont perſonnels qu'à moi ſeule. A vous ſeule? dit-il déſeſpéré. Je fremis. Quel rapport, s'écrie-t'elle, peut avoir votre ſort avec le mien? Ceſſez de feindre... auriez vous connu mon époux? Qui êtes vous? Repondez... L'amant le plus malheureux... Vous auroit on trahi? La mort vous auroit-elle enlevé ce que vous aimés...Non.. Pourquoi s'il reſpire encore, ſi ſon cœur partage votre amour... Si ſon cœur le partage! Helas! Elle l'ignore pour jamais... Pourquoi l'ignore-t'elle? Amant fidèle &

tendre, allez, courez, offrez-vous à ſes yeux... Qui?..Moi, j'y ſuis allé, j'ai tout quitté, mon état, mes parens. Mais, dit Adèlaïde vivement.

Mais vous n'êtes donc point ce que vous ſemblés être?
Monſieur, vous en avez trop dit,
Et de votre ſécret vous n'êtes plus le maitre?
Par quel évènement êtes vous dans ces lieux?
Qui vous a ſéparé de l'objet de vos vœux?..

Lui ſeul a mon amour, repond-il: elle doit l'oublier, elle y ſonge ſans ceſſe, on l'adore.. adieu pour toujours... ou courez-vous?... Je vous déplais... Vous me déplaiſés, vous? Qu'elle en ſeroit la raiſon?

Ma préſence, *dit-il*, vous fait ſouffrir,
Et ſeule loin de moi, vous brulés de gemir,
De pleurer ſur la tombe où Doreſtan repoſe.

Il eſt vrai, reprend Adélaïde, que mon cœur s'eſt émû, & que tantôt je vous ai vû avec peine me ſurprendre; mais je vous le pardonne. Unique confident de mes maux....

Moi, votre confident!.. Ah! vous en faut-il d'autres,
Que l'éternel objet de votre attachement,
Que cet époux cheri?....

Quels diſcours! votre œil s'irrite; vous

vous troublez au nom de Doreſtan, en ſeriez vous jaloux? Oui, lui dit Fonroſe; j'ai quitté pour vous le plus tendre des peres, la mere la plus reſpectable, qui peut-être expirent de chagrin en ce moment. Je vous adore, & je trouve votre cœur rempli d'un rival que j'admire, que j'honnore, que j'ai plaint, & de qui je ſuis jaloux malgré moi. Juſtes dieux, s'écrie-t'elle, à part, quel eſt mon ſort! ne ſuis je née que pour faire des malheureux? En d'autres tems, dit-elle après un moment de ſilence, j'aurois puni de ma colère l'aveu que vous me faites; mais je vous parle ſans couroux; je dois vous conſeiller de retourner auprès de vos parens; j'en ai quitté qui m'aimoient beaucoup moins; vous en voyez le fruit; des nœuds imprudens ont couté la vie à l'amant le plus vertueux; allez ſéchez les larmes de votre famille, & laiſſez moi ſeule dévorer mes malheurs.

Eh! cet effort eſt-il en ma puiſſance?
Je connois mes devoirs, & ne puis les remplir:
Tout eſt fini pour moi; je n'ai plus qu'à mourir.
Dans ce même tombeau vous me verrez deſcendre,
Et peut-être un jour malgré vous,
Egalement vous pleurèrez la cendre
Et de l'amant & de l'époux.

Vous me faites pitié, dit-elle; mais pouvez vous refuser de vous rendre à mes vœux? songez que je suis la complice des maux que vous faites souffrir ici à vos parens, & mon devoir, ma gloire, tout m'ordonne de ne pas vous souffrir ici plus longtems. Non, je ne vous abandonne point, dit-il. Adèlaïde voudroit sçavoir son nom : elle va s'adresser à Pasquin qui entre; mais Pasquin, sans écouter ni son maitre qui lui défend de rien dire, ni Adélaïde : le voilà, dit-il, à Mad. Fonrose qui est encore dans la coulisse. Son fils demeure interdit, il veut s'éloigner, elle l'arrête, lui fait des reproches sur l'habit qu'il porte & sur ses lâches amours; elle en fait à Adèlaïde qu'elle avoit cru mieux connoître. Fonrose sort de l'espèce d'anéantissement où il étoit pour excuser Adelaïde. Je lui ai toujours fait un mystère de mon amour; elle vient de l'apprendre, & cependant, elle le méprise; elle vouloit en informer ma famille, & quand vous arriviés, elle demandoit à Pasquin le nom de mes parens, Mad. de Fonrose l'embrasse, la remercie, & dit à son fils d'imiter les vertus de son amie. Germain & Justine surviennent qui reconnoissent Mad. de Fonrose,

& l'invitent d'entrer chez eux. Le ciel vous envoye à propos, lui dit Germain; vos conseils pourront déterminer cet enfant à prendre le mari qu'on veut lui donner. Fonrose furieux : un mari ? dit-il; vous osés !... Germain rit de sa colère; Mad. de Fonrose gronde son fils, parce-qu'il veut s'opposer au mariage qu'on propose à Adélaïde : vous voulez donc la séduire ? Fonrose est pénétré de ce reproche. Germain l'assure du contraire.

Je sors de chez Simon, Simon le considère,
L'aime beaucoup, lui sert de pere,
Ainsi loin d'être criminel, &c.

Téméraire, dit-elle, ton rang te permet-il de lui donner ta foi ? Quel horreur ! Ah ! ma mere, s'écrie Fonrose.. Germain & Justine sont étonnés. Fonrose, malgré Adelaïde, qui veut lui imposer silence, apprend à sa mère que leur naissance est égale. Mad. de Fonrose ne dit rien, mais regarde Adélaïde avec cet air de satisfaction qui désigne qu'elle souhaite que cela soit vrai. Fonrose la presse; sa mere qui sent tout ce que peut Adélaïde, ordonne à son fils d'imposer silence à ses feux importuns, & de respecter sa

douleur. Fonrose se jette aux genoux de sa mere ; Adélaïde est au désespoir d'être la cause de ses malheurs ; mais, Madame, dit-elle, jugez moi.

Fonrose dans ces lieux me demande ma foi,
Et dans ces mêmes lieux un époux la reclame.

Un époux... s'écrie la mere ! Oui madame ; emménez votre fils, partez. Non, je ne le puis, dit Fonrose. Sa mere le presse, l'en conjure par tout ce qu'il a de plus cher, par son malheureux pere au sein duquel il enfonce le poignard ; elle va donc lui apprendre que son fils refuse de le voir & de fermer ses yeux. Elle sort. Fonrose l'arrête. Germain l'arrête aussi, tire un contrat de sa poche, & fait lire à Adélaïde une donation que le vieillard lui fit, lorsqu'il passa dans ces lieux, il ajoute :

Il joignoit cette dot au petit héritage
Que je voulois vous laisser après nous.

Il m'avoit défendu de vous le dire ; mais vous me forcez de parler : Adèlaïde est pénétrée ; elle tombe aux genoux de M. de Fonrose. Trop généreux vieillard, s'écrie-t'elle : ah ! ce n'est point à moi de causer sa mort, je lui rendrai la vie en lui rendant son fils ; & vous, dit-elle à Fon-

rose, vous qui m'arrachés malgré moi de cette chaumière!, qui seul, pourrez peut-être toucher mon cœur, après l'objet de mes regrèts, après ce sacrifice, respectez mon destin; attendez que je vous mérite. Fonrose s'écrie:

Ah, malgré mes désirs & mon amour extrême,
Je veux ne devoir qu'à vous même,
A vos réflexions, au tems, à votre cœur,
L'instant qui fera mon bonheur.

Elle se jette dans les bras de cette tendre mere, en lui disant que peut-être dans une heure, elle ne seroit plus la maitresse de quitter ce séjour; ils veulent engager Justine & Germain à les suivre; ils s'en excusent sur le peu de tems qui leur reste à vivre; Adélaïde les embrasse & s'attendrit avec eux: l'on vous attend à Turin lui dit le viellard.

Vous y retrouverez la grandeur, la richesse,
Mais soyez-y toujours la fille de Germain.

L'Auteur auroit peut-être pû étendre encore cette pièce, en supposant que le rival de Dorestan étoit précisément ce même Fonrose: il nous semble qu'il n'a pas tiré du Conte tout le parti qu'il pouvoit en tirer: aureste, le dénouement est précipi-

té. Adèlaïde dit à Mad. de Fonrose, que son fils demande sa foi que dans ces mêmes lieux un époux reclame, & puis sans rien expliquer à cette mere, qui doit croire Adèlaïde mariée, elle se rend, sur la simple assertion de Fonrosé, qu'Adèlaïde a de la naissance: sur un simple mot sans preuve, Mde. Fonrose l'en croit, & n'en demande pas d'avantage.

Quant au style, la versification en est aisée, agréable ; mais avec quelques negligences qui pourront être aisément corrigées, telles que

Vous y retrouverez la grandeur, la richesse.

Outre la dureté du vers, *retournai* & *retour* font un très-mauvais effet.

Vous pleurerez la cendre
Et de la mere & de l'époux.

Cela n'est pas françois. On pleure ce qu'on regrette; mais on ne regrette pas la cendre d'un amant; c'est lui-même qu'on regrette en pleurant sur sa cendre. On arrose la cendre de pleurs.

Adèlaïde un peu touchée du désespoir où elle réduit Fonrose, lui dit : *vous me faites pitié.* Il semble qu'elle éprouve un mouvement de mépris, tandis qu'elle est attendrie.

attendrie. *Vous me faites pitié* semble être consacré au dédain, &c. Du reste, cette comédie a eu le succès qu'elle méritoit; mais pourquoi notre Thalie ne rira-t'elle donc plus! Ne sera-t'il donc plus permis qu'à Melpomène de faire rire les Spectateurs aux dépens de quelques-uns de nos Auteurs Tragiques?

Vers de M. François, de Neufchateau en Lorraine, âgé de 14 ans, à l'Académie de Dijon, pour la remercier de la place d'Académicien associé, dont elle l'a honoré.

Lûs dans l'assemblée publique du 15 Décembre 1765.

Quelle vaste carrière à mes yeux se présente!
Des Sages, rassemblés par l'amour des beaux arts,
Sur les foibles essais de ma Muse naissante
Jettent de propices regards.
Minerve au milieu d'eux assise & triomphante,
Seconde leur ardeur, anime leurs talens;
Au pied de ses autels ma voix reconnoissante
Ose faire entendre ses chants.

Lorsque le doux Printems rend au bois leur feuillage,
Sous le riant abri de ce nouvel ombrage,
Nous voyons un oiseau, qui jeune & foible encor,
Court, sautille, voltige, ose essayer ses aîles,

Et de sa tendre mere atteint enfin l'essor:
Ah! de même puissai-je imiter mes modèles.
Pour les suivre tentons un généreux effort.
Imagination, délire du génie,
Epuise pour moi ta châleur,
Toi dont le pouvoir créateur
Aux talens sçait donner la vie,
Confie à mes desirs tes sublimes pinceaux,
De tes vives couleurs nuance mes tableaux.
Déjà ta flamme qui m'éclaire,
M'offre des spectacles nouveaux.
Je vois l'auguste sanctuaire (1),
Où les beaux arts étalent leurs travaux:
Içi nous admirons les dons que la Nature
Répand sur ce vaste Univers,
Ceux que son sein cachoit dans une nuit obscure;
Les muets habitans de l'empire des Mers
Sont unis aux oiseaux, dont le tendre ramage
Forme de gracieux concerts,
Ou qui font briller dans les airs
Le superbe appareil de leur riant plumage.
Un Mortel généreux, un Philosophe, un Sage,
De ces rares trésors autrefois possesseur,
A ce Lycée en fit hommage,
Il fut son premier Bienfaiteur (2).
Plus loin sont rassemblés les monumens fidèles,
Les témoins de l'antiquité,
Ces métaux qui des tems perçant l'obscurité,
Sont les archives éternelles

---

(1) *La Bibliothèque de l'Académie.*
(2) *Cabinet d'Histoire-Naturelle donné par M. Le-zoux.*

Où l'hiſtoire grava la ſimple vérité.
Ce ſont là tes préſens, ô ſublime Uranie (3)!
Les doctes Nymphes d'Aonie,
Ont reconnu leur ſœur à ce don précieux:
Tu daignas ſuivre, ſans envie,
D'un de leurs favoris (4) l'exemple glorieux.
Avançons, contemplons une ſçène nouvelle:
Deux buſtes entourés d'une palme immortelle
Frappent mes regards dans ces lieux.
A côté du premier, l'altière Melpomène,
Le poignard dans la main & le feu dans les yeux,
Du tragique laurier qui borde l'Hypocrène,
Couronne ſon front radieux (5).
Près de lui j'apperçois le fils (6) de Polymnie;
Sur ſa Lyre, ſes doigts, ſource de l'harmonie,
Se promenent rapidement;
Soit que faiſant gronder la foudre & les orages,
De la Mer ſoulevée il chante les ravages
Et le ſombre mugiſſement;
Soit que ſes ſons legers, enfans badins des Graces,
De l'amour & des jeux qui volent ſur ſes traces,
Nous faſſent partager le doux enchantement.
Ce hardi Promethée, au ſéjour des nuages,
A dérobé le feu qui régne en ſes accords;
Il peint tout à nos ſens par la foule d'images
Qu'enfantent à la fois ſes lyriques tranſports,
O grands hommes! mânes célebres!

---

(3) *Don d'un Médailler fait par Mde. la Comteſſe de Rochechouart en 1765.*

(4) *M. le Préſident de Ruffey avoit fait un pareil don en 1764.*

(5) *Crébillon.*

(6) *Rameau.*

Terrible Crébillon, & toi divin Rameau,
Vous percez les noires ténébres
Et la trifte horreur du tombeau:
Du haut de la voute azurée
Pardonnés aux efforts d'un jeune audacieux.
Dont la Mufe mal affurée,
Voudroit chanter les demi-dieux.

Mais quelle aigle intrèpide, aux aîles étendues,
Fend des cieux étonnés les lambris éclattans?
Et fixant du Soleil les feux étincèlans,
Plane dans le vague des nuës:
De toute la Nature heureux fpéculateur,
De fes fecrets cachés fuperbe raviffeur,
L'Archimède François (7) prend cet effor rapide,
La phyfique en fes mains a remis fon flambeau,
Et la lumière qui le guide,
Elève dans les airs ce dédale nouveau.

Je vois un Citoyen (8) qu'honore fa patrie;
Envain l'envieufe Furie,
Par fa cabale & fes clameurs,
Ofa lui dérober le laurier des neuf Sœurs;
Sa modefte philofophie
Sans regrèt abandonne un honneur fi vanté;
Il lui fuffit de l'avoir mérité.

Tel qu'un cédre immortel aux cieux portant fa tête,
Affronte Eole & la tempête,
Ainfi l'on voit briller dans ce facré valon
Cet homme univerfel (9), qui d'une main hardie,

(7) *M. de Buffon.*
(8) *Piron.*
(9) *M. de Voltaire.*

Aux crayons legers de Thalie,
Au ſceptre d'Euripide, au luth d'Anacréon,
Sçait allier les fleurs du plus brillant génie;
Et la trompette de Milton,
Au burin de l'hiſtoire, au compas de Newton.
Ah! Si les Muſes plus propices
M'inſpiroient ſes accens, ſes vers harmonieux;
Si ma Lyre, ſous ſes auſpices,
Formoit des ſons mélodieux,
Je chanterois CONDÊ (10), ſes exploits, ſon courage,
Je peindrois ce jeune Vainqueur
Protégeant les talens ſous l'immortel ombrage
Des lauriers qu'aux combats moiſſonna ſa valeur.
Aux ſiécles à venir, en traçant ſon hiſtoire,
Je leur dirois que la victoire
De CONDE' ſur le Mein ſuivit les étendards;
Que ce Prince, au milieu des horreurs de la guerre,
Quand pour venger les lys il voloit aux hazards,
D'une main lançant le tonnerre,
De l'autre cultivoit & ranimoit les arts;
Je dirois... Mais où va mon ardeur téméraire?
Et qu'allois-je tenter ſans l'aveu d'Apollon?
Pour chanter un Achile, il fallut un Homère:
Eſt-ce à moi de vouloir célébrer un BOURBON?

(10) *Mgr. le Prince de Condé, Protecteur de l'Académie.*



NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

Nouvelle Physique célefte & terreftre, à la portée de tout le monde. Par M. J. C. F. de la Perrière, Chevalier, Seigneur de la Roiffé, de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz. 3 vol. in-12, avec figure, chez Nicolas Auguftin de Lalain, 1766. Quelque défectueux que foit le fyftême du Plein & des Tourbillons, le méchanifme & l'impulfion qui en font la bafe, ont paru à Mr. D. L. P. les feuls fondemens fur lefquels on puiffe bâtir un fiftême folide de phyfique ; au lieu que le fiftême Anglois du vuide abfolu & de l'attraction élévé & appuyé fur les qualités occultes & ténébreufes anciennes, reproduites fous de nouveaux noms, lui femble crouler de fond en comble. Ainfi M. D. L. P. rejettant également le vuide abfolu & l'attraction Newtonienne, le plein abfolu & les tourbillons de Defcartes, s'eft propofé de bâtir, fur le méchanifme & l'impulfion de ce dernier, fon fiftême de phyfique. Il fubftitue aux tourbillons de grands & petits corps organifés. Ainfi l'Univers eft un corps organifé immenfe, chaque fiftême planètaire eft un grand corps organifé ; les pièces qui entrent dans la compofition des animaux & des plantes, font des corps organifés, &c. Mr. D. L. P. explique par ce moyen tous les phénomè-

nes. Nous rendrons un compte plus détaillé de ce sistême, plus raisonnable que celui des tourbillons & de l'attraction, & qui semble mériter de leur être substitué. Aureste, Mr. D. L. P., plus modeste que ne le fut Newton, convient que c'est à Descartes même qu'il doit son sistême.

Manuel du Cavalier, qui renferme les connoissances nécessaires pour conserver le cheval en santé, & pour le guèrir, en cas de maladie. Seconde édition, revûe, corrigée & considérablement augmentée, & avec figures. Par Mr. le Baron de Sind, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Premier Ecuyer de S. A. E. de Cologne, Prince de Munster, Auteur du reméde contre la morve. A Paris, chez G. Desprès, 1766. Le reméde contre la morve, dont on trouve la recette & les effets dans ce volume, continue d'avoir le plus grand succès. De tous les animaux, le cheval est celui qui rend les services les plus utiles à l'homme: chercher des moyens de le conserver en santé & de le guèrir des maux auxquels il est sujet, est un des travaux que la société doit le plus encourager. Mr. Sind a eu principalement en vûe de garantir les chevaux des armées des accidens qui leur surviennent par l'ignorance & l'incapacité de ceux qui les pansent. Cet ouvrage renferme tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour le choix du cheval, pour la manière de le panser, & pour le soulager dans tous les cas. Rien n'est oublié; tous les maux sont prévus.

Mémoires secrets tirés des archives des Sou-

verains de l'Europe, depuis le régne de Henri IV, ouvrage traduit de l'Italien 3e. 4e. 5e. 6e. parties. A Amsterdam, & se trouvent à Paris 1766. Nous avons rendu compte des deux premières parties de cet ouvrage. M. Requier, qui en est le Traducteur, a si bien saisi le caractère de l'Auteur, que si Vittorio Siry avoit écrit en françois, il n'eut pas écrit autrement ces mémoires : c'est une observation que nous avons déjà faite. Ces nouveaux volumes contiennent une époque de 8 ans, depuis l'année 1600, jusqu'en 1608. L'importance des affaires, des anecdotes, & la singuliarité des événemens qu'on y trouve, méritent que nous donnions une attention particulière à cet ouvrage.

Livre d'Estampes de l'art de la coëffure des Dames Françoises, sur les dessins originaux, d'après les accomodages, *avec le traité en abrégé d'entretenir & conserver les cheveux naturels.* Par le Sr. Legros, coëffeur des Dames. in-4°. avec fig., à Paris aux Quinze-Vingts, 1765. Quel domage que les Legros, Grecs & Romains, n'ayant pas eu l'idée d'écrire sur leur art ; que de travaux n'eussent-ils point épargné à nos sçavans Antiquaires ! L'Auteur du livre de l'art de la coëffure des Dames Françoises, ne se vante point d'écrire avec la pureté des Terences & des Varrons ; mais il parle des différentes méthodes qu'il a employées pendant 9 années de pratique ; il a eu, dit-il, l'honneur de coëffer les Dames de quarante - deux goûts différens, bien applaudis ; il a fait une dissertation sçavante sur la nature des cheveux

& les moyens de les conserver. Le Sr. Legros, par un zèle pour le public & par amour pour son art, a établi une académie ; il a des éléves, mais comme personne encore ne s'est avisé de fonder des prix, il y supplée par des certificats cachetés *de l'art de la coëffure des Dames* ou *du nom de l'académie.* L'Auteur a fait présent de son ouvrage à Mesdames de France, aux Impératrices de Russie, d'Allemagne &c. &c. Il ne vend ce volume au public que 72liv. relié en maroquin.

L'Histoire de François I., Roi de France, dit le GRAND ROI *& le pere des lettres*, par M. Gaillard de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. 4 vol. in-12. à Paris, chez Saillant, 1766. Cette histoire mérite les plus grands éloges, par la manière dont elle est écrite. M. Gaillard ne s'est point assujetti à la méthode purement chronologique des Annalistes ; il n'a pas même mêlé ensemble les événemens d'un ordre différent ; il a séparé l'Histoire ecclésiastique de l'Histoire civile, l'Histoire littéraire de l'Histoire politique, militaire, sans pourtant négliger de montrer leur connexité. C'est, dit-il, la partie civile, politique & militaire qui paroît aujourd'hui ; il réserve les autres parties pour un autre tems. L'Auteur, dans sa préface, justifie sa méthode. Cette préface est un excellent morceau sur la manière d'écrire, ou plutôt de traiter l'histoire, sur les Historiens anciens & modernes, sur lesquels l'Auteur porte les jugemens

les plus solides. Nous rendrons un compte plus détaillé de cet ouvrage.

Le Fils reconnoissant ou l'Amour filial, comédie en prose. A Londres & à Paris, 1766. Ce fils reconnoissant est Durval, qui s'est dépouillé de tout pour retirer de prison Lisimon son pere, qu'un Procureur y avoit fait mettre. Durval aime Hortense, qui est sensible à son amour, & surtout au trait de générosité qu'il a exercée envers son pere; mais Hortense est promise par Dorimon, son pere, à un Chevalier du Décret. Lisimon arrive au cinquième acte, & reconnoit dans le faux Chevalier le Procureur qui a causé ses malheurs; il en avertit. Dorimon qui est furieux contre le Chevalier, & donne sa fille à Durval. Un des incidens de cette pièce est que du Décret a donné à Finette des billets de loterie, & qu'il apprend qu'ils ont gagné le gros lot. Le Procureur est désespéré, mais on lui rend la moitié de la somme, ou dumoins de la rente, car Durval en a employé le fond pour retirer son pere de prison; l'autre moitié reste à Finette. Cette comédie, si l'on peut lui donner ce nom, est un chef-d'œuvre de mauvais goût.

Pastorales & Poëmes de M. Gessner, qui n'avoient pas encore été traduits, suivis de deux Odes de M. Haller, traduites de l'Allemand, & d'une Ode de Dryden, traduite de l'Anglois en vers François. à Paris, chez Vincent, & chez Lottin le jeune, 1766. Nous avons rendu compte des différens ouvrages de M. Gessner, à mesure que les traductions en ont été publiées en notre langue; nous

en ferons autant des différentes piéces de ce recueil. La première pastorale, quoique fondée sur une anecdote connue, est touchante & très-bien accommodée au théâtre. Un honnête valet d'un maitre infortuné, que l'injustice de son pere a réduit dans la misère, se détermine, pour ne pas le laisser mourir de faim avec sa famille, à arrêter un voyageur, & à lui voler la moitié de son argent; ce voyageur qui le suit jusques dans la chaumière du maitre, se trouve être son pere même; agité par ses remords, il cherchoit partout son fils. Leur réconnoissance & leur reconciliation produisent la scène la plus touchante.

Lettre de Caton d'Utique à César. A Paris, de l'imprimerie de Michel Lambert, in-8°. avec une très-belle estampe du dessin du Sr. Gravelot, & gravée par le Sr. Fessard 1766. On a remarqué que dans le nombre prodigieux d'Héroïdes qui ont paru depuis peu, celle-ci étoit la première où l'on faisoit parler un héros. Il y a quelques bons vers; mais si l'Auteur eut pû s'étendre un peu moins, & réprimer sa fécondité, l'ouvrage n'en seroit que meilleur. Les réflexions sur le caractère général des Romains, & sur celui de Caton en particulier, qui accompagnent ce poëme, sont très-bien écrites. Nous rendrons compte de cette lettre.

Recueil de planches sur les Sciences, les Arts libéraux & les Arts méchaniques, avec leur explication, 3e. livraison. A Paris, chez Briasson, David & le Bréton, 1766. Ce 4e. volume de planches en contient 298. Les

Libraires associés avertissent qu'ils sont entièrement quittes envers le public des engagemens qu'ils avoient pris ; mais que la grande abondance de matières est cause qu'il reste encore à publier un assez grand nombre de planches, dont la plus grande partie est déjà gravée ; que comme elles sont une suite essentielle des précédentes, les Souscripteurs ne les payeront que dans la proportion de l'ancien prix, c'est-à-dire à raison de 426. liv. par mille, ou 56. liv. 10. sols pour 250. Nous donnerons une idée de ce dernier volume, comme nous l'avons fait des précédens.

L'Académie Royale des Sciences vient de faire une perte qu'elle réparera difficilement. M. Hellot est mort le 15 du mois dernier à l'âge de 80 ans. Ce Sçavant estimable à tous égards, s'étoit principalement attaché à la chimie, qu'il a enrichie de découvertes importantes, comme on peut s'en convaincre par les excellens mémoires qui se trouvent dans le recueil de l'Académie Royale des sciences. On lui doit encore la traduction de Schulter, Sçavant Allemand, qui a si bien mérité des chimistes. Il avoit donné à la manufacture Royale de porcelaine de Sève, dont il étoit Inspecteur pour la partie chimique, le beau bleu de Roi qu'on admire dans ses ouvrages, le beau rouge de fer &c. &c. Il étoit aussi Inspecteur général des mines & teintures du Royaume : en 1745, il avoit été commis par la cour pour former à Lyon les réglemens de l'affinage.

Il avoit été chargé pendant longtems de la rédaction de la Gazette de France, ouvrage auquel il n'attachoit aucune prétention, & qui réellement n'en est guère susceptible. A de rares talens il joignoit beaucoup d'aménité & des mœurs pures qui le feront regretter longtems de ceux qui avoient le bonheur de le connoître.

Rélation de ce qui s'est passé à Sens lors de l'inhumation de feu Mgr. le Dauphin, en l'Eglise Métropolitaine de St. Etienne &c. Par M. le Jeune, Avocat. A Sens, chez Tarbé, 1766. Tout ce qui a trait à une perte si chère & si sensible, est bien intéressant, & l'on ne sçauroit trop rètracer à nos cœurs le souvenir d'un Prince si grand par ses vertus. Quoique cette rélation attache continuellement les Lecteurs, nous sommes obligés de nous restraindre un morceau suivant.

,, Le lendemain 29, a neuf heures & demie du matin, les quatre Hérauts & le Roi d'armes vinrent s'asseoir aux quatre coins du catafalque; les Officiers des compagnies des tribunaux de la ville furent placés dans le chœur; & tout étant disposé, Mgr. le Duc d'Orléans, couvert d'un long manteau de deuil, sur lequel étoient les colliers des Ordres, les Ducs de Tresmes, de Fronsac, le Marquis de Chauvelin & les Mènins entrèrent dans le chœur : le Marquis de Dreux & Mr. de Nantouillet se placèrent aux pieds du catafalque. Le Cardinal de Luynes célébra la messe, ensuite le cercueil fut descendu par les Gardes du Corps, de l'estrade dans le

caveau : ce cercueil étoit couvert de velours noir avec une croix de moire d'argent, le tout attaché avec des cloux de même métal. Au milieu de cette croix étoient gravés sur une lame d'airain ces mots : *Ici repose le Corps de Très-Haut, Très-Puissant & Excellent Prince* LOUIS DAUPHIN *de France, décédé à Fontainebleau le 20 Décembre 1765, âgé de 36 ans, 3 mois, 16 jours.* Il fut posé dans le caveau sur deux chenets de fer, à gauche, du côté de l'Evangile. Le Roi d'armes dit alors aux Hérauts, qu'ils s'apprêtassent à faire les fonctions de leur charge : un d'eux descendit dans le caveau ; un autre resta sur les dégrés. Le Roi d'armes pendant ce tems dit : *M. le Marquis de Chauvelin, Maitre de la Garde-Robe du Roi, de la part du Roi, apportez le manteau à la Royale de Monseigneur le Dauphin.* Ce manteau lui fut remis sur une écharpe de taffetas noir ; il le fit poser par les Hérauts sur le cercueil, & dit ensuite : *M. le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la Chambre, de la part du Roi, apportez à Monseigneur le Dauphin la couronne Royale.* Elle lui fut pareillement remise, & portée dans le caveau ; d'où le manteau & la couronne ont été retirés, pour être conservés dans le trésor du Chapitre de Sens. L'entrée du caveau fut fermée d'une tombe, & le Roi d'armes cria à deux différentes fois : *Très-Haut, Très-Puissant & Excellent Prince Monseigneur* LOUIS DAUPHIN *de France est mort;* & à la dernière fois, il ajouta : *priez Dieu*

pour le repos de son ame. Cette funèbre cérémonie achevée, Mgr. le Duc d'Orléans s'approcha, & salua profondément le tombeau; ensuite ce Prince fut conduit à son appartement, où il reçut les complimens de tous les Corps ecclésiastiques & laïques de cette ville.

ANGLETERRE.

Moses and Bolingbroke, &c. C'est-à-dire, *Moïse & Bolingbroke, Dialogue dans le goût des Dialogues des morts du très-honorable....* Par M. Samuel Pye, Doct. en Médecine. A Londres, chez Sandby 1765. Si Moïse, dit M. Pye, n'étoit pas un Auteur inspiré, c'étoit un Imposteur; mais peut-on balancer entre ces deux opinions? Si Moïse étoit effectivement envoyé de la part du ciel, sa commission étoit sans doute de la dernière conséquence; mais si, à l'exemple de beaucoup de Legislateurs, il en a imposé, & s'il a supposé une révélation qu'il sçavoit être fausse, rejettons son autorité. Afin de mieux prouver la vérité de la mission de Moïse, & la défendre contre les objections de Bolingbroke, M. Pye rapporte les passages de ce dernier Auteur, & s'attache surtout à l'article de l'histoire de la création, où Bolingbroke n'a vû que des contradictions; & pour éviter le reproche que ce Sceptique fait aux Théologiens, de prendre avantage de la discrètion de leurs adversaires, il expose leurs raisonnemens dans le jour le plus favorable. Il est étrange, dit-il, que l'homme ose parler d'un ton assuré, d'une chose qu'il ne peut

tout au plus, que conjecturer. Comment donc Bolingbroke a-t'il pû objecter à Moïse, de n'avoir pas connu le siftême de l'univers, par cela seulement que ce qu'il dit n'est pas conforme à ce qu'on a depuis imaginé à ce sujet? &ç. Cet ouvrage fait honneur à la bonne logique & à la saine philosophie de l'Auteur.

Reflexions on Representation, &c. C'est-à-dire, *Reflexions sur la représentation dans le Parlement*, ou *Essai dans lequel on prouve l'équité & la possibilité d'établir non-seulement une représentation plus égale par toute la Grande-Bretagne; mais aussi d'accorder aux Américains une part dans la législation; avec une énumération des principaux avantages qui en resulteroient pour les colonies, aussi bien que pour la Grande-Bretagne, & quelques remarques pour servir de reponse à un pamphelet* intitulé, *Considérations des objections faites à l'imposition des taxes sur les colonies par la législation de la Grande-Bretagne*. A Londres, chez Flexney, 1765. L'Auteur dit bien des choses qui sans être exactement neuves, nous semblent néammoins mériter l'attention des Anglois. En effet, il paroit que la constitution de la Grande-Bretagne a été changée dans des points fort importans; car il y a lieu de croire qu'anciennement le droit de pairie a été annexé aux terres ou possessions des Pairs; de sorte qu'en aliénant ces biens, l'ancien propriétaire aliénoit aussi sa dignité & ses droits de Pair. Ainsi les Evêques qui ont séance dans le Parlement,

n'y ſiègent que par le droit de repréſentation annexé aux Baronies dont ils ſont en poſſeſſion en qualité d'Evêques. Il exiſte un acte de la onzième année du règne de Henry VI, par lequel il eſt declaré que le château d'Arundel donne le titre de Comte à ſon propriétaire; mais dans la ſuite, quand les aliénations devinrent fréquentes, la dignité de Pair fut reſtrainte & fixée à la ligne ou tige ennoblie, & aulieu de territoriale, elle devint perſonnelle. Depuis il n'a plus fallu des preuves certaines de la poſſeſſion actuelle d'une Baronie, pour ſe qualifier Lord & Pair, avec le droit de ſièger dans le Parlement : il a ſuffi de donner des preuves certaines que ſes ancêtres avoient poſſédé ces fiefs. Apréſent les Pairs ſont créés de deux façons; par édit, ou par lettres-patentes. Or, il y a des Pairs qui ne poſſédent pas un pouce de terre : comment peuvent-ils ſçavoir quelles ſont les meſures les plus aiſées de fournir aux beſoins de l'état, de rendre la paix & l'abondance dans toute la monarchie, & d'étendre les différentes branches de commerce, de façon qu'aucune Province ne ſoit ſurchargée. L'Auteur parle & raiſonne avec beaucoup de force; il paſſe enſuite aux colonies, dont il juge les repréſentans auſſi néceſſaires qu'utiles, ſoit pour l'état en général, ſoit pour les colonies-mêmes.

An Application of ſome general political Rules, &c. C'eſt-à-dire, *Application de quelques régles générales de politique à l'état préſent de la G. B., de l'Irlande & de l'Amérique : lettre au très-honnorable Comte Tem-*

ple. A Londres, chez Almon, 1766. L'Auteur de cette lettre est doux, honnête & modéré. Il défend sans injures, & soutient sans malignité, les droits de la législation de la G. B. Cependant quelque honnête qu'il soit, il se déclare ouvertement l'ennemi du dernier ministère ses raisons paroissent fortes, ses preuves évidentes, ses observations lumineuses; en un mot, cette espèce de pamphlet est rempli de bons sens, d'érudition & d'intérêt.

A succinct View of the Origin of our Colonies, &c. C'est-a-dire, *Vûe abbregée*, ou *Considerations abbrégées sur l'origine de nos Colonies, & sur leur administration civile, fondée par la Reine Elisabeth, confirmée par ses successeurs & par les actes du Parlement.* Distribué gratis à Londres, par Mr. Baker, &c. Cette brochure n'est que l'extrait d'un ouvrage beaucoup plus considérable sur le même objet : nous pourrions peut-être en parler plus amplement une autre fois.

The Justice and Necessity of taxing the American Colonies demonstred, &c. C'est-à-dire, *Demonstration de la justice & de la nécessité de taxer les Colonies de l'Amérique; & justification de l'autorité du Parlement à ce sujet.* A Londres, chez Almon, 1766. Cet écrit satirique & fougueux est plein de bile & de méchanceté : l'Auteur y donne les mésures les plus violentes pour soutenir l'acte du timbre. Il y a fort peu de bonnes raisons; car quelles bonnes raisons peut donner un homme qui ne tend qu'a établir le despotisme, & qui pousse le délire jusqu'à vouloir

que l'on revoque tous les privileges qui ont été jusqu'à présent accordés aux Américains.

ALLEMAGNE.

Joh Fried Zueckert von der Diætetischen, &c. C'est-à-dire, *De l'éducation diététique des enfans depuis le sevrage, jusqu'à l'âge viril.* Par M. Zueckert, Docteur en Médecine, &c. A Berlin, chez Haude & Spener, 1765. L'Auteur, après avoir déjà exposé dans un traité précédent, les soins diététiques qu'il faut avoir pour les enfans à la mammelle, prescrit dans celui-ci les régles diététiques, selon lesquelles il faut les élever en sortant des mains de la nourrice, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'âge viril. Il a divisé ce traité en six sections : dans la première, il parle du sevrage, des nourritures solides & liquides qui conviennent ou qui sont nuisibles, du choix & de la quantité des alimens, rélativement à l'âge : du tems & de l'ordre qu'il faut observer. La 2e. section a pour sujet, l'air & sa température en général, comme aussi la conduite qu'on doit faire tenir aux enfans, conformément aux changemens de la température, les vêtemens, &c. Dans la 3e. section ; il s'agit du repos. Dans la 4e., il est question de la veille & du sommeil. La 5e. regarde les sécrètions & excrètions. Enfin dans la 6e. il est question de la conservation des organes externes.

Lehrbuch, &c. C'est-à-dire, *Corps de doctrine, dans lequel on expose en abregé les principes de différentes sciences philosophiques, mathématiques, historiques & géographiques.* A Berlin, aux dépens de l'Ecole

Réale, 1765, avec des planches en taille-douce. Voici l'énumération des ſujets traités dans cet ouvrage, écrit par demandes & reponſes & par chapitres. Le 1er. a pour objet l'eſprit en général, & en particulier l'ame humaine. Le 2e. traite des corps. Le 3e. des mathématiques en général, & en particulier de l'arithmétique. Le 4e. embraſſe la géométrie, la méchanique, l'optique & l'agriculture. Le 5e. l'aſtronomie, la géographie mathématique, la chronologie, la gnomique. L'hiſtoire naturelle fait le ſujet du 6e. Dans le 7e. l'Auteur donne l'abregé de l'hiſtoire civile eccléſiaſtique & littéraire. Enfin le 8e. eſt deſtiné à la géographie.

Chriſtophori Adolphi Klotzii Opuſcula, varii argumenti. A Altenbourg, chez Richter, 1765. Ce ſçavant & laborieux Auteur a raſſemblé dans ce volume pluſieurs écrits qu'il a déjà publiés. Nous nous contenterons de tranſcrire les titres de ceux qui forment ce volume. 1°. *Acroaſis de Lipſii dicendi genere.* 2°. *Oratio de dignitate, jucunditate & utilitate ſtudiorum humanitatis.* 3°. *Oratio die natali ſereniſſ. Principis Vinar. habita.* 4°. *Oratio de viris græc. & litterarum peritis, qui Acad. Jenenſem ornaverunt.* 5°. *Oratio cum in Georgiâ Auguſta Profeſſoris munus ſuſciperet.* 6°. *Libellus de felici audacia Horatii.* 7°. *Obſervatio de nemoribus in tectis ædium roman.* 8°. *Epiſtola de minutiarum ſtudio, & rixandi libidine Grammaticorum quorundam.* 9°. *Proluſio de populari dicendi genere.* 10°. *Libellus de verecundiâ Virgilii.* 11°. *Programma de Friderico M. poſtgenitis caro.* 12°. *Pa-*

negyricus Friderico M. in nuptiis Friderici Wilhelmi, Borusſ. juventutis Principis, cum Eliſabethâ-Chriſtianâ Ulricâ, dictus. Ces deux derniers écrits ont été publiés à Halle.

Joannis Gottofredi Tauſtii Gymnaſ. Hallenſ. Correctoris, & Collegii ſcholaſtici ſenioris, carmen ſæculare votivum : in memoriam Jubilæi ſecundi Gymnaſii Hallenſis D. XXVIII, XXIX & XXX Aug. A. O. R. MDCCLXV. divinis auſpiciis ſolemniter celebrati in æde ſcholaſticâ publice recitatum. Accedit J. Gottofr. Tauſtii Filii, epilogus orationum ſæcularium. A Halle, chez Jean God. Trampe, 1765. L'Auteur âgé de 86 ans, Régent depuis 46 ans, a eu la ſatisfaction de célébrer le jubilé de l'établiſſement du Collège où il enſeigne. Sa verve poétique paroît rajeunie. Ce poême ſera eſtimé de tous les amateurs de la poéſie latine.

Jo-Zachariæ Platneri Prof. Med. nuper apud Lips. Primarii. Ars medendi ſingulis morbis accommodata. A Leipſig, chez Fritſch, 1765. Le mérite de M. Platner eſt trop connu parmi les Médecins, pour faire ici ſon éloge. Cet ouvrage, qui a paſſé en manuſcrit de main en main, a enfin été publié : mais il eut été à déſirer que l'Auteur en eut été l'Editeur.

Diſceptatio juris publici eccleſiaſtici ad cordata Germaniæ de reſervatione beneficiorum & dignitatum ex qualitate perſonæ obitu tamen contingente in curia, Authore J. G. Schlor, Doctoratus Theol. Candid. J. V. L., &c. A Mayence, de l'imprimerie électorale, 1765. Ce traité eſt diviſé en 3 chapitres. Le premier

traite de la reſerve des bénéfices & des dignités eccléſiaſtiques à la mort des Cardinaux. Dans le 2e. il eſt queſtion des reſerves à la mort des Officiaux, & le dernier regarde les bénéfices réſervés à la mort des vrais Commenſaux.

N O R-D.

Drottning Chriſtiana Hiſtoria, &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de la Reine Chriſtine, écrite en François par M. Lacombe, traduite en Suédois, & enrichie de remarques.* A Stockolm, chez Nyſtroem & Stolpe, 1765. Les Suédois n'avoient pas encore d'hiſtoire de la Reine Chriſtine : ils ne pouvoient mieux faire que de traduire celle de M. Lacombe ; elle mérite d'autant plus d'être eſtimée, que l'Auteur françois n'avoit fait, comme il l'a dit, que donner un extrait des Mémoires de M. Arkenholz, ſous les yeux duquel auſſi s'eſt faite cette traduction, d'autant plus exacte, qu'il y a ajoûté pluſieurs remarques importantes. Il y a cependant quelques changemens dans cette traduction, & qui la déparent un peu. Le plus conſiderable eſt qu'on n'a pas conſervé l'introduction de M. Lacombe, dans laquelle ce ſage Ecrivain donne un précis de l'Hiſtoire ſuédoiſe antérieurement au régne de la Reine Chriſtine.

Die Braut, &c. C'eſt-à-dire, *La Fiancée, tragédie de Beaumont & Feltcher; avec des diſſertations critiques & biographiques ſur les quatre meilleurs Poëtes de l'ancien théâtre Britannique, & une lettre à M. Weiſſ.* A Leipſic & à Coppenhague, chez la veuve Rothen & Proſt. 1765. Beaumont & Fletcher

ont été deux excellens Poëtes tragiques anglois : ils étoient contemporains de Shakespear & de Ben Johnson ; ils vivoient vers la fin du 16e. & au commencement du 17e. siécle. Ils faisoient leurs pièces en commun ; ensorte qu'on ne sçait pas quel d'entr'eux a eu le plus de part à celles qu'ils ont publiées. La *Fiancée* est une des meilleures tragédies, & cette traduction peut servir à donner beaucoup de goût pour la lecture des Poétes anglois. En général, il vaudroit mieux, suivant nous, faire lire à ceux qui veulent connoitre les Dramatiques anglois, Ben Johnson & Fletcher, que de leur mettre entre les mains les écrits de Shakespear, dont les graces sont plus fougeuses, les traits plus forts, mais dont aussi l'enthousiasme est beaucoup moins soutenu. Les dissertations sur les quatre Poëtes sont, la 1re. de Th. Sevvard, sur le génie & les écrits de Beaumont & Fletcher. La 2e. renferme des notes de J. Sympson sur la vie & le génie des mêmes personnages : 3°., des notices de leurs pièces de théâtre, par le Dr. Langbain. 4°., une dissertation sur le génie & la vie de Ben Johnson. 5°., des Mémoires concernant la vie de Shakespear, par M. Théobald.

Briefe uber verschiedene Gegenstande. C'est-à-dire, *lettres sur différens sujets traduites du Danois.* A Coppenhague, chez la veuve Roth ; 1765. Ces lettres sont effectivement sur des sujets très-differens : il y en a 20, & toutes sont écrites d'un stile aisé & fort agréable.

Konung Gustas Adolfs Historia, &c. C'est-

à-dire, *Histoire du Roi Gustave Adolphe*, publiée en françois par M. D. M., & traduite en Suédois, à Stockholm, chez Nystroem & Stolpe, 1766, tom. I. & II. Cette traduction qui est de Mr. Gyœrwell, peut être regardée comme un commentaire en langue Suédoise de l'histoire de Gustave Adolphe par Mr. Mauvillon. Le Traducteur n'a cependant pas jugé à propos de rendre dans sa langue les reflexions trop libres de l'Auteur François concernant le gouvernement & la conduite de Gustave Adolphe, ni les critiques trop sévères contre Mr. Harte, Auteur Anglois: outre cela, il y a ajouté plusieurs traits historiques, rélatifs au règne de ce Roi.

ITALIE.

☞ *De vita, virtutibus ac donis, Ven. servi Dei Franc. Caraccioli Neapol. Ord. Cler. Regul. Minorum Fundatoris, carmina in duos libros distributa & Eminentiss. principi J. Constantio Carraccioli de sancta Bona S. R. E. Cardinali amplissimo humillime dicata a Carolo Acaria Chiaraviglio, ex civitate Carmaniolensi ejusd. Ord. presbytero, Ardentium Bononiæ, phœbeorum Catanæ, obscurorum Lucæ, Hesperidum Adriæ, Philaletharumque Ananiæ Academiis adscripto, inter Arcades Coloniæ Parthenicæ Jalindo Leucadio. A Venise, chez Bassaglia, 1765.* Cette vie très-peu interessante, contient trente énormes chapitres, & chacun de ces chapitres est precédé d'un immense argument.

M. Vasi qui a publié en dix livres la description de Rome, a encore donné au public

blic la perspective de cette ancienne métropole du monde, & de la montagne de Giannicolo dont Martial a dit, *hinc septem Dominis videre montes; & totam licet æstimare.* On voit sur cette estampe Rome moderne & les restes de l'ancienne Rome, avec les montagnes & châteaux éloignés. L'Auteur y a joint la description in-12 de Rome, pour servir de conducteur aux étrangers. Il a encore gravé le *Campo Vaccino*, & quelques autres monumens les plus curieux de Rome moderne.

Raccolta d'Autori, &c. Collection d'ouvrages qui traitent du mouvement des eaux. Deuxieme édition, corrigée avec de nouvelles observations, & augmentée de plusieurs écrits & rélations nouvelles, dans un ordre plus commode pour ceux qui s'appliquent à l'hydraulique. Tom. I. A Florence, de l'Imprimerie de S. A. R. 1765. Cette édition a en effet de très-grands avantages sur la précédente; l'éditeur donne dans la préface l'histoire de l'hydrostatique. Viennent ensuite les traités d'Archimède & de Galilée, du P. Castelli, de Michelini & de Guglielmi. On promet de donner dans la suite plusieurs écrits posthumes & tout neufs de Torricelli, Michelini, Viviani, Guglielmi, &c.

Zatta, Libraire de Venise, a publié le 8 tome de la *traduction italienne de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Evêque Antoine Godeau*, enrichie de notes. Par Mr. le D. Arolado Speroni. Outre une table chronolagique & alphabétique des Héresiarques, on

y lira avec utilité l'Histoire Ecclésiastique, depuis 503 jusques en 620.

Inscriptione antiquæ ex bibliothecâ Monachorum Camaldulensium S. Gregorii in monte Cœlio. A Rome, chez Komarek, 1765. Cet ouvrage qui mérite l'accueil des Sçavans, contient 21 inscriptions latines, payennes, 25 inscriptions latines chrétiennes & 15 greques. Le P. Gaspar Oderico qui les a rassemblées, prouve partout des connoissances très-étendues.

NOUVELLES POLITIQUES.

CONSTANTINOPLE (*le* 15 *Janvier.*)

UNe des femmes du Grand-Seigneur est accouchée, le 12 de ce mois, d'une Princesse qui a été nommée BeyHan Sultane. Cet événement a été annoncé le lendemain par une décharge d'artillerie du Serrail & des batteries du Port. Les réjouissances publiques & les illuminations qu'on a ordonnées à cette occasion, ont commencé hier, & finiront demain. Le Hasnader Aga, qui est le Trésorier de l'intérieur du Serrail, fut chargé de notifier cette naissance au Grand Visir, qui lui fit présent d'une très-belle fourrure de martre-zibèline, d'un cheval richement harnaché & de quinze bourses d'argent. Après que cet Officier se fut retiré, le Grand Visir fit inviter les Pachas qui se trouvoient dans cette Capitale, à se rendre à Ste.

Sophie pour la prière du midi : il s'y rendit aussi avec le Muphti, & tous allèrent ensemble féliciter le Grand-Seigneur sur la naissance de cette cinquième Princesse.

Suleiman, Pacha de Trébisonde, qui avoit encouru la disgrace de Sa Hautesse, & qui pour se soustraire au châtiment qu'il appréhendoit, avoit fui en Crimèe, vient, à ce qu'on assure, d'obtenir son pardon par l'intercession du Kan des Tartares.

STOCHOLM (*le 19 Février.*) La cour a pris le deuil le 17, à l'occasion de la mort du Roi de Dannemarck.

Les deux fils du feu Comte de Brahé, proscrit par la diète de 1756, ayant demandé, en vertu de l'acte de réhabilitation de la présente Diète, le partage légal des biens qui leur sont dévolus, la Comtesse Douairière, leur mère, s'y est opposée, fondée sur ce que le Roi, de l'avis des Etats, n'avoit accordé le partage des biens du feu Comte, qu'à condition que la Douairière jouiroit de l'usufruit pendant sa vie.

Les Curateurs de ces deux jeunes Seigneurs ont supplié la Diète de déclarer, une fois pour toutes, la manière dont on en useroit à l'avenir, tant pour les biens du feu Comte de Brahé, qu'à l'égatd de tous ceux qui se trouvent dans le même cas ; & les Etats ont décidé que le Comte de Brahé ayant été réhabilité sans aucune restriction, ses biens ne pouvoient plus être regardés comme un don fait, mais comme appartenans de droit à sa succession ; d'où il résul-

toit clairement qu'ils devoient être partagés suivant la teneur des loix, sans que la résolution de S. M., du 23 Septembre 1756, put y apporter aucun obstacle, & sauf à la Comtesse à faire valoir ses droits, quant à son douaire.

L'Ordre de la Noblesse & celui du Clergé ont accepté l'offre des quarante tonnes d'or proposées par les Associés du premier Bureau du change. L'Ordre de la Bourgeoisie & celui des Paysans n'ont encore pris aucune résolution à cet égard ; mais il y a apparence que le premier sera de l'avis de la Noblesse & du Clergé, de sorte que les Srs. Grill & le Febvre se trouveront incessamment en état de reprendte leurs affaires de commerce.

COPPENHAGUE (*le 27 Février*). Sa Majesté a accordé le titre de régiment du Roi au régiment ci-devant appellé *Prince-Royal*, & elle lui a donné en même tems le rang immédiat après les deux régimens qui portent les noms de ses deux Royaumes.

Le Roi a nommé le Prince Charles de Hesse-Cassel Lieutenant-Général & Grand-Maitre de l'artillerie de la couronne ; S. M. a élévé, en même tems, au grade de Lieutenant-Général dans nos troupes le Sr. de Huth, ci-devant Major-Général au service de Hesse, lequel est chargé d'instruire le Prince Charles dans l'art de l'artillerie.

On continue de travailler aux préparatifs pour la cérémonie de l'inhumation du

feu Roi; mais on ne sçait pas encore positivement quand elle se fera.

WARSOVIE (*le* 18 *Février.*) Le Roi a donné le Palatinat de Samogitie au Sr. Bresky. & S. M. a nommé le Chambellan Lobolewsky son Envoyé à la Cour de Coppenhague.

Le Comte Poninski, Staroste d'Osterzek, & le Chambellan Loyko sont partis d'ici pour Versailles, l'un comme Ambassadeur, & l'autre comme Résident de Pologne auprès du Roi T. Chr. Ils sont munis d'instructions nécessaires au sujet de la réparation que la Cour de France exige sur ce qui s'est passé pendant l'interrègne entre son Ambassadeur & le Prince Primat. On est persuadé que cette Cour reconnoitra l'Election & le couronnement du Roi, & l'on se flatte que les Cours d'Espagne & de Naples ne tarderont pas à suivre son exemple.

Le Chambellan de Rieck, qui est parti pour Mittau en qualité de Résident du Roi auprès du Duc de Courlande, a ordre de S. M. de s'opposer constamment à la tenue d'une diète des états jusqu'à ce que le procès de Courlandois contre leur Souverain soit jugé.

On a déjà frappé pour 3 millions de florins dans notre Hôtel des Monnoies, où le Baron de Gartenberg, qui en a la direction, s'est chargé d'en faire frapper pour 9 millions, sçavoir, pour 8 millions en argent, & pour un million en cuivre.

Il a passé ici 8 chevaux superbes & un

magnifique caroffe, ainfi qu'une chaife à porteurs, que l'on conduit de Petersbourg à Vienne, & qui font deftinés pour l'Empereur.

BERLIN (*le* 28 *Février*). Le Roi avoit fait venir deux François pour leur donner à bail les fermes de la Marche de Brandebourg; mais ces deux Financiers n'ayant pu convenir avec S. M., ils fe font remis en route pour Paris.

Un Ecuyer de la cour d'Efpagne eft arrivé ici de Madrid, le 25 de ce mois, avec 16 chevaux de toute beauté, que S. M. Cath. envoye à l'Impératrice de Ruffie.

VIENNE (*le* 1 *Mars.*) Le Comte Antoine de Colloredo qui avoit été nommé Préfident du Confeil des guerres, ayant fupplié l'Impératrice Douairière de le difpenfer d'exercer cet emploi, S. M. en lui accordant cette demande, a bien voulu lui donner en même tems de nouvelles marques de la confiance qu'elle a en fes lumières, & l'a chargé de la direction en chef de toutes les Académies militaires.

Le Comte de Lafcy, Général d'Infanterie, fut élevé le 15 du mois dernier au grade de Feldt-Maréchal, & nommé Préfident du confeil des guerres, ainfi que Commiffaire Général des guerres, emploi dont le Comte de Choteck s'eft démis depuis peu. Ce Seigneur a auffi obtenu l'hôtel qu'occupoit le feu Comte de Daun, & qui fut autrefois deftiné au Grand-Maitre d'artillerie.

Le Comte Bethlem, Chancelier de Cour en Transilvanie, Chevalier de la Toison d'Or, &c., fut déclaré, le 16, Grand-Maitre de la Maison de l'Archiducheſſe Marie-Chriſtine.

L'Impératrice-Reine voulant récompenſer les talens du Comte Georges Giulini, Patricien de Milan, qui a écrit en Italien l'hiſtoire du Milanois, vient de le décorer de l'Ordre de St. Etienne de Hongrie, & a joint à cette grace une penſion de 400 florins. Cet ouvrage eſt en 9 volumes in-4to., & a pour titre : *Memorie ſpettanti alla ſtoria, al governo, ed alla deſcrizione della citta, e della Campagna di Milano ne ſcoli baſſi.*

Hier 28, les glaces qui couvroient une partie du Danube, s'étant rompues, ont donné avec tant de force contre le pont conſtruit ſur un des bras de ce fleuve, qu'elles en ont emporté deux arches. On y a établi ſur le champ des batteaux pour paſſer les perſonnes & les voitures même, juſqu'à la reconſtruction du pont.

ROME (*le 15 Février.*) Le Pape jouit actuellement d'une aſſés bonne ſanté ; cependant on n'eſt pas ſans inquiétude ſur ſon compte.

Le 30 du mois dernier, on célébra, par ordre du Cardinal d'Yorck, dans l'égliſe de St. Laurent in Damaſo, dont il eſt commendataire, de magnifiques obſéques pour le repos de l'ame du feu Roi Jacques III. Le 31, on célébra dans la chapelle Pauline du Quirinal celles que le Souverain Pontife avoit ordonnées pour le repos de l'a-

me de feu Mgr. le Dauphin. *Sa Sainteté* y assista, ainsi que le sacré collège, & la grand' messe de *Réquiem* fut chantée par le Prélat Mattei, Patriarche d'Alexandrie.

LISBONNE (*le 22 Janvier.*) Le Roi a remercié & exclu à jamais de son service tous les Officiers du régiment de l'infortuné Graveron, & ils ne recevront leurs appointemens que jusqu'au jour que ce Colonel a été exécuté. Les soldats, au nombre de plus de 800, sont gardés à vue dans des casernes par un corps de troupes Portugaises ; & ils n'en sortiront que pour s'embarquer, ce qui arrivera bientôt. On dit qu'il leur sera défendu sous peine de mort de reparoître jamais dans le Royaume, & même d'en sortir par terre ; & on ajoute que chacun d'eux aura 20 florins d'Hollande pour ses fraix de transport, & 20 par mois pour sa nourriture. Il paroit que la plûpart cherchent à passer en Hollande sur des vaisseaux de cette république, & quelques-uns viennent d'être enrollés pour l'Amérique par des Commissaires Anglois. On ne sçait pas encore toutes les causes de la condamnation & du supplice de ce misérable Colonel : il faut qu'il ait fait quelque chose plus grave que ce qu'on a publié, puisque plusieurs Officiers de son régiment ont dit que le conseil de guerre l'avoit condamné à être pendu ; mais que le Roi avoit fait commuer sa peine en une autre moins ignominieuse.

Ces jours derniers, il est arrivé de Gênes en ce port un navire qui avoit à bord 3 Capuçins italiens, qui, à leur débarque-

ment, ont été arrêtés & conduits dans la prison publique, par ordre du Tribunal de la *Junta da inconfidencia.*

VERSAILLES (*le 6 Mars*). Le 3, le Roi est parti un peu avant 10 heures du matin, après avoir entendu la messe, pour aller à Paris tenir son Parlement. Voici le procès verbal de tout ce qui s'est passé dans cette séance, tel qu'il a été dressé par ordre de S. M.

Aujourd'hui 3 Mars 1766, le Roi ayant jugé à propos de se rendre à Paris pour tenir sa Cour de Parlement, S. M., après avoir entendu la messe en la chapelle du château de Versailles, est arrivée en habit & manteau violets, à dix heures & demie du matin, dans la Cour du Palais, au bas de l'escalier de la Ste. Chapelle, où étoient les Sr. Comte de Saint-Florentin, Ministre & Sécrétaire d'état, Daguesseau, Gilbert de Voisins, Berthier de Sauvigny & Joly de Fleury, Conseillers d'état, auxquels elle avoit ordonné de l'accompagner. S. M. ayant monté ledit escalier, entourée des Princes de son sang qui étoient descendus à sa rencontre, a trouvé à l'entrée de la premiere salle du Palais la députation ordinaire, composée de 4 Présidens & 6 Conseillers de ladite Cour, qui lui a été envoyée sans que S. M. eut fait annoncer sa venue. Arrivée au Parquet des Huissiers, précédée des Princes de son sang, lesquels sont entrés en la Grand'Chambre pour y prendre leurs places, & suivie de son Capitaine des Gardes en habit ordinai-

re, du Sr. Comte de St.-Florentin en manteau, & desdits Srs. Conseillers d'état en robes de deuil, & autres personnes de sa suite, sans plus grand cortége, S. M. a ordonné au Capitaine de ses Gardes & à ceux de son Conseil d'entrer à sa suite dans la Grand'Chambre, & à tous autres qui n'avoient entrée & séance en ladite Cour, de rester audit Parquet, & aussitôt S. M. est entrée dans ladite Grand'Chambre où étoient les Présidens & Conseillers à leurs places ordinaires aux bas siéges, en robes noires. Ayant traversé le Parquet, suivie du Capitaine de ses Gardes, S. M. s'est placée sur un fauteuil qui lui avoit été préparé dans l'angle des hauts siéges, lesquels étoient déjà occupés par les Princes du sang & par plusieurs Pairs tant ecclésiastiques que laïcs, & elle a ordonné au Capitaine de ses Gardes de se tenir derrière son fauteuil, où il est demeuré, & à ceux de son Conseil qui étoient montés aux hauts siéges, en passant par la lanterne du greffe, de se placer au plus près de sa personne sur un banc que S. M. avoit ordonné être mis à sa gauche en avant lesdits hauts siéges; mais ledit banc ne s'y étant pas trouvé, ils sont descendus dans le parquet, où ils ont pris séance sur le banc le plus proche de S. M. Alors, le Roi a dit, *J'entends qu'aucune séance ne tire aujourd'hui à conséquence.* A quoi S. M. a ajouté : *Faites assembler les Chambres.* Les Chambres ayant pris leur séance ordinaire; le Roi, en se découvrant, puis remettant son chapeau, a dit : *Messieurs, je suis venu pour répon-*

dre moi même à toutes vos Remontrances : & S. M. a remis sa réponse audit Sr. Comte de Saint Florentin, en disant à ceux de son Conseil : *Messieurs, qu'un de vous la lise* ; & le dernier d'entr'eux a fait la lecture de ladite réponse dont la teneur s'ensuit.

Ce qui s'est passé dans mes Parlemens de Pau & de Rennes, ne regarde pas mes autres Parlemens ; j'en ai usé à l'égard de ces deux cours, comme il importoit à mon autorité, & je n'en dois compte à personne.

Je n'aurois pas d'autre réponse à faire à tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur reunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés & l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser, ne manifestoient les conséquences pernicieuses de ce sistême d'unité, que j'ai déjà proscrit, & qu'on voudroit établir en principe, en même tems qu'on ose le mettre en pratique.

Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon Royaume une association qui feroit dégénérer en une confédération de résistance, le lien naturel des mêmes devoirs & des obligations communes ; ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire, qui ne pourroit qu'en troubler l'harmonie. La magistrature ne forme point un corps, ni un ordre séparé des trois ordres du Royaume : les Magistrats sont mes Officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment Royal, de rendre la justice à mes Sujets ; fonction qui les attache à ma personne, & qui les rendra toujours recommandables à mes yeux. Je connois l'importance de leurs servi-

ces ; c'est donc une illusion qui ne tend qu'à ébranler la confiance, par de fausses allarmes, que d'imaginer un projet formé d'anéantir la magistrature, & *de lui supposer des* ennemis auprès du trône. *Ses seuls, ses vrais ennemis, sont ceux, qui, dans son propre sein, lui font tenir un langage opposé à ses principes ; qui lui font dire, que* tous les Parlemens ne forment qu'un seul & même corps, distribué en plusieurs classes : que ce corps, nécessairement indivisible, est de l'essence de la monarchie, & qu'il lui sert de base : qu'il est le siége, le tribunal, l'organe de la nation : qu'il est le protecteur & le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits : qu'il lui répond de ce dépôt, & seroit criminel envers elle, s'il l'abandonnoit : qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, *non-seulement* au Roi, *mais aussi* à la nation : qu'il est juge entre le Roi & son peuple : que gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du Gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté & l'abus du pouvoir : que les Parlemens coopèrent avec la Puissance Souveraine dans l'établissement des loix : qu'ils peuvent quelquefois, par leur seul effort, s'affranchir d'une loi enrégistrée, & la regarder, à juste titre, comme non existante : qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable *aux décisions qu'ils attribuent* à l'autorité arbitraire, & *qu'ils appellent des* actes illégaux, *ainsi qu'aux* ordres *qu'ils prétendent* surpris ; & *que*, s'il en résulte un combat d'autorités, il est de leur devoir d'abandonner leurs fonctions, & de

ſe démettre de leurs offices, ſans que leurs démiſſions puiſſent être reçues.

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés ſi pernicieuſes, c'eſt faire injure à la magiſtrature, démentir ſon inſtitution, trahir ſes intérêts, & méconnoitre les véritables loix fondamentales de l'état. Comme s'il étoit permis d'oublier que c'eſt en ma perſonne ſeule que réſide la puiſſance ſouveraine dont le caractère propre eſt l'eſprit de conſeil, de juſtice & de raiſon: que c'eſt de moi ſeul que mes cours tiennent leur exiſtence & leur autorité: que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, & que l'uſage n'en peut jamais être tourné contre moi: que c'eſt à moi ſeul qu'appartient le pouvoir légiſlatif, ſans dépendance & ſans partage: que c'eſt par ma ſeule autorité que les Officiers de mes cours procédent, non à la formation, mais à l'enrégiſtrement, à la publication & à l'exécution de la loi, & qu'il leur eſt permis de me remontrer ce qui eſt du devoir de bons & fidèles Conſeillers: que l'ordre public, tout entier, émane de moi: que j'en ſuis le gardien ſuprême: que mon peuple n'eſt qu'un avec moi; & que les droits & les intérêts de la nation, dont on oſe faire un corps ſéparé du Monarque, ſont néceſſairement unis avec les miens, & ne repoſent qu'en mes mains.

Je ſuis perſuadé que les Officiers de mes cours ne perdront jamais de vue ces maximes ſacrées & immuables, qui ſont gravées dans le cœur de tout Sujet fidèle; & qu'ils deſavoueront ces impreſſions étrangères, cet eſprit d'indépendance & ces erreurs, dont ils ne

sçauroient envisager les conséquences, sans que leur fidélité en soit effrayée.

Leurs Remontrances seront toujours reçues favorablement, quand elles ne respireront que cette modération qui fait le caractère du Magistrat & de la vérité: quand le secret en conservera la décence & l'utilité, & quand cette voie, si sagement établie, ne se trouvera pas travestie en des espèces de libelles, où la soumission à ma volonte est présentée comme un crime, & l'accomplissement des devoirs que j'ai prescrits, comme un sujet d'opprobre; *où l'on suppose que* toute la nation gémit de voir ses droits, sa liberté, sa sureté prêts à périr sous la force d'un pouvoir terrible; & *où l'on annonce* que les liens de l'obéissance sont prêts à se relâcher.

Mais si après que j'ai examiné ces Remontrances, & qu'en pleine connoissance de cause, j'ai persisté dans mes volontés, mes cours persévéroient dans le refus de s'y soumettre, au lieu d'enregistrer du très-exprès commandement du Roi, *formule usitée pour exprimer le devoir de l'obéissance: si elles entreprenoient d'anéantir, par leur seul effort, des loix enrégistrées solemnellement: si enfin, lorsque mon autorité a été forcée de se déployer dans toute son étendue, elles osoient encore lutter, en quelque sorte, contre elle, par des arrêts de défenses, par des oppositions suspensives, ou par les voies irrégulières de cessations de service ou de démissions, la confusion & l'anarchie prendroient la place de l'ordre légitime: & ce spectacle scandaleux, d'une contradiction rivale de ma puissance sou-*

veraine me réduiroit à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu, pour préserver mes Peuples des suites funestes de telles entreprises.

Que les Officiers de mes cours pèsent donc avec attention ce que ma bonté veut bien encore leur rappeller : que n'écoutant que leurs propres sentimens, ils fassent disparoitre toutes vues d'association, tous sistêmes nouveaux, & toutes ces expressions inventées pour accréditer les idées les plus fausses & les plus dangereuses : que dans leurs arrêtés, comme dans leurs remontrances, ils se renferment dans les bornes de la raison & du respect qui m'est dû : que leurs délibérations demeurent secrétes ; & qu'ils sentent combien il est indécent & indigne de leur caractère, de se répandre en invectives contre les Membres de mon Conseil, que j'ai chargés de mes ordres, & qui ont si dignement répondu à ma confiance.

Je ne permettrai pas qu'il soit donné la moindre atteinte aux principes consignés dans cette réponse : je compterois les retrouver dans mon Parlement de Paris, s'ils pouvoient être méconnus dans les autres : qu'il n'oublie jamais ce qu'il a fait tant de fois pour les maintenir dans toute leur pureté, & que la cour des Pairs doit montrer l'exemple aux autres cours de mon Royaume.

Ladite Lecture parachevée, ladite réponse a été remise ès mains de S. M., & elle a ajouté de sa bouche : *les principes que vous venés d'entendre, doivent être ceux de tous mes Sujets : je ne souffrirai pas qu'on s'en écar-*

te. Quant aux affaires de Pau & de Rennes, je maintiendrai de toute mon autorité, tout ce qui s'est fait par mes ordres. Ensuite S. M. a dit : *Greffier, apportez moi la minute de l'arrêté du 11 Février dernier.*

Le Greffier ayant tiré la minute de son porte feuille, l'a remise au Sr. Comte de Saint-Florentin, qui l'a présentée au Roi. S. M. l'ayant examinée, a dit : *j'ai annullé dans mon Conseil cet arrêté, & j'en ai ordonné la radiation.* Puis ayant fait remette ladite minute audit Greffier, S. M. élevant la voix, lui a dit : *rayez cette minute, & écrivez à côté qu'elle l'a été par mon ordre & en ma présence, & signez.* Le Greffier ayant exécuté l'ordre du Roi, S. M. s'est fait relire ce qu'il avoit ecrit en ces termes : „ rayé par ordre de S.M. & en sa présence, toutes les Chambres assemblées, le 3 Mars 1766." Après quoi se levant de son fauteuil, & descendant dans le parquet, S. M. a dit au Sr. Premier Président : *voilà mes réponses ; vous ferez régistre de tout ce qui vient de se passer ;* & à deux de son Conseil : *Et vous, Messieurs, vous en dresserez procès-verbal que vous me remettrez.* Ce fait, S. M. est sortie dans le même ordre qu'elle étoit venue.

Et nous, Louis Phelypeaux, Comte de St. Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département de Paris, Jean-Baptiste Paulin Daguesseau, Conseiller d'Etat-Ordinaire & au Conseil des Dépêches, Pierre Gilbert de Voisins, Conseiller d'état, Intendant de la Généralité de Paris, & Jean-François Joly de Fleury, Conseiller d'état, avons

dressé le présent procès-verbal, pour être par nous remis à S. M., conformement à sa volonté. Fait & arrêté à Paris, le 3 Mars 1766.

La grande députation du Parlement de Rouen, qui avoit été mandée par S. M., avec ordre de lui apporter des expéditions des arrêtés faits par cette cour, les 22 Août 1765 & 15 Février 1766, au sujet des affaires des Parlemens de Pau & de Bretagne, est arrivée ici le 4, & a été introduite dans la Chambre du Roi, le même jour à 6 h. après midi. Les Députés, au nombre de treize, ont été présentés à S. M. par le Sr. Bertin, Ministre & Secrétaire d'état ayant le département de la Province de Normandie, & conduits par le Sr. de Nantouillet, Maitre des cérémonies. Le Roi les a reçus dans son fauteuil, en présence des Princes du sang, des Ministres de son Conseil & de ses Grands Officiers, & a dit au Premier Président, *remettez-moi vos arrêts*; il a ajouté, après qu'ils lui ont été remis, *allez attendre que je vous fasse ma réponse* Les Députés s'étant retirés, le Roi a tenu sur le champ son Conseil, après lequel S. M. a fait rentrer les Députés, & leur a prononcé elle-même sa réponse en ces termes.

J'ai lû toutes vos Remontrances : ne m'en adressés jamais de semblables. Mes peuples sont soumis & tranquilles; l'agitation que vous supposés n'existe que parmi vous. Le serment que j'ai fait, non pas à la NATION, *comme vous osez le dire, mais à Dieu seul, m'oblige surtout de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écar-*

tent, & qui veulent établir des principes contraires à la constitution de mon état. Vous n'avez pas craint de les mettre en pratique dans des arrêtés que je ne puis laisser subsister; vous allez entendre l'arrêt par lequel je les ai cassés & annullés dans mon Conseil.

Alors le Sr. Bertin a lû l'arrêt de cassation; & après cette lecture, S. M. a dit: *Je veux bien encore vous rappeller les vrais principes, en vous communiquant la réponse que j'ai fait à mon Parlement de Paris. Qu'elle vous serve de régle & ne me forcez pas à punir ceux qui s'en écarteroient. Vous ferez récit de tout ce qui vient de se passer.* En même tems S. M. a remis au Premier Président la réponse qu'elle avoit faite la veille au Parlement de Paris, & les Députés se sont retirés.

On a reçu, le 25 du mois dernier la nouvelle de la mort du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Le 5 du même mois, vers les 6 h. du matin, ce Prince se trouvant seul dans sa chambre, selon son usage, pour faire ses prières, & s'étant approché de trop près de la cheminée, le feu prit à ses vêtemens avec tant de rapidité, que, malgré les secours les plus prompts, on ne put empêcher la flamme de faire une impression considérable sur toute la partie gauche du corps, & principalement sur le bas-ventre. On s'étoit d'abord flatté que les plaies se guériroient aisément; mais la suppuration & la fièvre ayant considérablement augmenté, l'état de Sa Majesté Polonoise devint de plus en plus dangereux: enfin, après avoir souf-

fert les douleurs inséparables de sa maladie avec une résignation digne de sa piété & de son courage, ce Prince reçut, le 22, les Sacremens de l'Eglise, qui lui furent administrés par le Cardinal de Choiseul, & rendit les derniers soupirs, le 23, à quatre heures du soir. Stanislas Leczinski étoit né le 20 Octobre 1677. Il fut élu Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, pour la première fois, le 12 Juillet 1704, & pour la seconde fois, le 12 Septembre 1733. Il abdiqua la couronne en 1736 & fut mis en possession du Duché de Lorraine & de Bar au commencement de l'année suivante. Il avoit épousé en 1698 Cathèrine Opalinska, fille de Jean-Charles Comte de Bnin-Opalinski, Castellan de Posnanie, morte le 19 Mars 1747. Il eut deux Princesses de ce mariage, sçavoir, Anne, née le 25 Mai 1699, & morte le 20 Juin 1717, & Marie, Reine de France, née le 23 Juin 1703. Les vertus & les rares qualités que ce Prince a montrées dans les différentes situations de sa vie, lui ont mérité le respect de toute l'Europe, & sa perte excite les regrèts les plus vifs & les plus sincères dans la province qu'il gouvernoit, & à qui il n'a cessé de donner les marques les plus essentielles & les plus multipliées de sa bienfaisance. Dans sa maladie & même peu de jours avant sa mort, cet auguste Prince écrivit encore à la Reine avec cette aimable gayété & cette heureuse philosophie qui formoient son caractère.

Le Roi a pris le deuil aujourd'hui pour 6 mois à l'occasion de la mort de ce Prince.

PARIS (*le 9 Mars*). On a commencé, le 27 Janvier dernier, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le tirage du remboursement des dettes de l'état, qui doit se faire cette année, en exécution de l'édit du mois de Décembre 1764. Ce tirage se continue sans interruption, & sera achevé dans le cours de ce mois: la liste des effets sortis paroîtra vers la fin du même mois, & les remboursemens commenceront au mois d'Avril.

Le premier de ce mois, on célébra dans l'église Métropolitaine de Notre-Dame, un service solemnel pour le repos de l'ame de feu Mgr. le Dauphin. Le deuil etoit conduit par Mgr. le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. L'Archevêque de Paris officia à la grand'messe qui fut chantée en musique à grande symphonie, & l'Archevêque de Toulouse prononça l'oraison funébre du Prince défunt: il l'avoit divisée en deux points: *Mgr. le Dauphin s'est préservé des écueils de son rang: Mgr. le Dauphin s'est garanti des erreurs de son siécle.* Le Chapitre de l'église de Paris assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Corps de Ville & l'Université. Toute l'enceinte intérieure de la nef étoit tendue de noir jusqu'à la voute avec les armes & les chiffres de feu Mgr. le Dauphin. Le catafalque étoit placé à l'entrée du chœur, & formoit un temple isolé d'ordre Corinthien, orné de plusieurs inscriptions le couronnement de cet édifice servoit de

base à un groupe en or, qui représentoit la France implorant le ciel, & repoussant la mort, tandis qu'un Ange élevé sur un nuage, lui présente une couronne. Le cénotaphe étoit illuminé par deux cens chandeliers d'argent garnis de cierges, & portant chacun les armes de feu Monseigneur le Dauphin, & par des piramides de lumieres placées devant les colonnes. Le chœur étoit décoré d'une architecture d'ordre Ionique: quinze arcades & vingt-deux pilastres en cartouches : le vuide des arcades étoit rempli par de grands cartels qui représentoient les armes & le chiffre du Prince, que des Anges soutenoient en pleurant. Le sanctuaire étoit élevé par trois dégrés, & au fond du sanctuaire, trois marches conduisoient à l'autel qui étoit couvert d'un dais en argent, dont les pentes, ornées des armes de feu Monseigneur le Dauphin, étoient garnies de rideaux doublés d'hermine & parsemés de larmes d'argent. Ce mausolée, d'une composition noble & décoré avec autant de goût que de magnificence, a été exécuté d'après les dessins de Mic. Ang. Challe, Peintre ordinaire du Roi & Dessinateur de sa chambre & de son cabinet.

Après plusieurs comités tenus successivement à Versailles, il fut enfin arrêté le 2 de ce mois, très-tard, que le Roi se rendroit le lendemain au matin à Paris, pour y tenir un lit de justice. En conséquence les ordres furent donnés dans la nuit, avec toute la célérité qu'exigeoit le peu de tems qu'il y avoit pour que les Grands Officiers de la cour

& les autres qui ſont de ſervice fuſſent prêts pour y accompagner le Roi. S. M. arriva vers les 11 heures dans cette capitale, & ſe rendit au Parlement. Le Premier Préſident qui n'avoit été prévenu que vers les 6 heures du matin des intentions du Roi, n'avoit pû faire avertir les Membres du Parlement, qui cependant devant s'aſſembler, ſuivant l'arrêté du 1er. de ce mois, ſe trouvèrent naturellement au palais. Les Princes & les Pairs qui purent en être avertis, s'y rendirent auſſi. (*La ſéance du Roi ſe trouve à l'article de Verſailles.*) Le Roi, après avoir levé la ſéance, eſt retourné à Verſailles : les chambres aſſemblées, avant de ſe ſéparer, ont nommé des Commiſſaires qui ſe ſont aſſemblés le ſoir même. On ignore encore ſur quels objets a roulé leur travail.

Les Commiſſaires ont rendu compte le 6 de leurs réflexions ſur l'arrêt rendu à Rennes, contre les prétendues Remontrances du Parlement de Paris, & il a été arrêté qu'attendu l'illuſion d'un pareil acte, il n'y avoit pas lieu de délibérer. Quant à l'arrêt du Conſeil du 2 de ce mois & à la reponſe du Roi, rendue dans ſon Parlement, & imprimée, il a été arrêté que tout le Parlement ſe retirera par devers le Roi, les Gens du Roi chargés d'aller ſçavoir le jour & l'heure qu'il plaira à S. M. l'entendre. Le 7 aſſemblée des Commiſſaires dans l'après-midi, pour la rédaction de l'arrêté. Aujourd'hui 8, le Parlement a envoyé un Secrétaire de la cour à Verſailles, pour s'informer de l'état de la Reine, qui heureuſement va beaucoup

mieux, & l'on eſt aujourd'hui ſans allarmes ſur ſa maladie.

Le Comte de S. Florentin a écrit au Parlement de la part du Roi, pour le diſpenſer de le complimenter ſur la mort du Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

Les Gens du Roi ont rendu compte le 7 aux Chambres aſſemblées, qu'ils ſe ſont rendus la veille à Verſailles, en conſéquence des ordres de la Cour, & qu'ils avoient demandé à Sa Majeſté, le jour & l'heure qu'il lui plairoit recevoir ſon Parlement; que le Roi leur avoit demandé le motif de l'audience déſirée par ſon Parlement, & que n'ayant pû ſatisfaire à cette queſtion, S. M. les avoit chargés de s'en informer, & de revenir. Sur ce, il a été arrêté qu'ils retourneront dans le jour, pour ſçavoir le lieu & l'heure qu'il plaira au Roi admettre tout ſon Parlement à lui témoigner ſa douleur des marques de mécontentement qu'il a reçu, & de la publicité qui y a été donnée; on a enſuite fixé l'arrêté de ce qui ſera dit au Roi.

Il paroit un ouvrage nouveau qui a pour titre: *de la Prédication.* Le but de l'Auteur eſt de prouver l'inutilité de la prédication & la néceſſité d'offrir des objets de récompenſe à la vertu pour exciter à la ſuivre, & la punition au vice pour le fuir.

(*A l'ordinaire prochain les nouvelles d'Angleterre & d'autres pays*).

J'Ai lû le préſent Journal, & n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Bouillon, ce 14 *Mars* 1765.

THIBAULT.

TABLE.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

Dédié à SON ALTESSE SÉRÉNISSIME, Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

15. MARS 1766.

TOME II.

TROISIEME PARTIE.



A BOUILLON.

De l'Imprimerie du Journal.

ec Approbation & Privilèg.

TABLE.

TABLE